

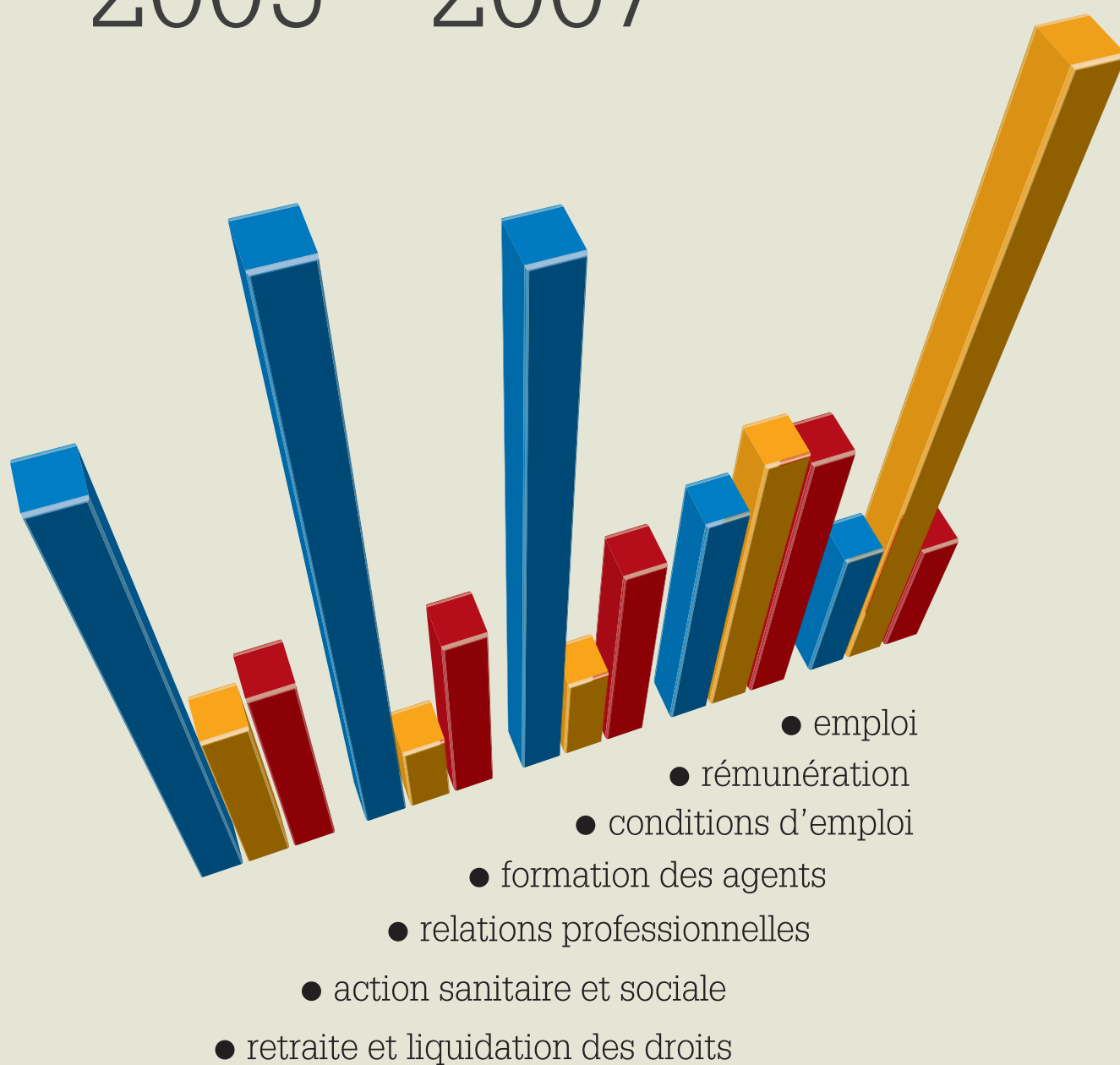


MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Secrétariat général

Données sociales

2005 - 2007



Préface

Le présent document rassemble les principales données chiffrées relatives à notre communauté de travail des années 2005, 2006 et 2007 que le ministère n'avait pas publiées jusqu'alors, rétablissant ainsi la continuité de la production des données sociales de notre département ministériel.

Le choix a été fait de présenter l'année 2005 de manière synthétique (couleur jaune, début de document). Les années 2006 et 2007 (couleur gris bleuté pour l'année 2006 et couleur vert pour l'année 2007) sont, quant à elles, présentées de manière à pouvoir être comparées et lues en parallèle avec les chiffres du bilan social 2008, paru en décembre 2009.

Cette présentation a été principalement dictée par les modifications intervenues en 2006 avec l'entrée en vigueur de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), qui entraîne d'importantes évolutions dans le domaine des ressources humaines.

Son application a conduit en effet, en matière de suivi des effectifs, à la rupture de certaines séries statistiques antérieures, empêchant toute comparaison.

Ainsi, en mode ordonnance de 1959, les effectifs budgétaires du ministère sont de 30 594 en 2005 alors qu'exprimé en mode LOLF, en plafond d'équivalent temps plein travaillé (ETPT) pour cette même année 2005, il affiche la totalité des effectifs payés sur le budget du ministère, y compris les contractuels de courte durée, les enseignants du privé et les agents de l'INSEE affectés au MAP, soit 40 393 ETPT.

Sur la période considérée, ce document offre une vision aussi complète que possible de la situation des personnels au regard des éléments essentiels de la vie interne de notre ministère, les effectifs, les rémunérations et les primes, l'évolution de l'emploi, les relations professionnelles et les politiques sociales, la formation continue, la mobilité et les promotions, enfin, les données relatives à la retraite et à la liquidation des droits.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette édition particulière, regroupant trois années, notamment l'ensemble du service des ressources humaines et la délégation à l'information et à la communication.

Le Secrétaire général

Jean-Marie Aurand

Bilan social 2005

Sommaire

L'emploi	6
La rémunération	18
Les conditions d'emploi	26
La formation des agents	30
Les relations professionnelles	34
L'action sanitaire et sociale	40
La retraite et la liquidation des droits	50

Chapitre I

L'emploi

Première partie

Les effectifs

- I. Les moyens en personnel : présentation générale
- II. Répartition des effectifs physiques présents
- III. Répartition des effectifs gérés

Deuxième partie

Les flux

- I. Mouvements du personnel
- II. Recrutement par voie de concours externes
- III. Promotions
- IV. Promotions sociales
- V. Mobilité

Les effectifs

I. Les moyens en personnel : présentation générale

En 2005, notre ministère a contribué, comme l'ensemble des autres ministères, à l'effort d'ajustement des effectifs de la fonction publique. Ainsi 298 emplois budgétaires sont supprimés mais parallèlement 98 emplois budgétaires ont été créés pour accueillir des personnels de GIAT-Industrie, du CNASEA et de Mayotte dans le cadre de la départementalisation. En tenant compte de divers transferts, les effectifs du ministère passent de 30 800 emplois à 30 594, soit une diminution de 206 emplois.

Le secteur de l'enseignement agricole est préservé avec le non remplacement d'un départ sur quatre contre un sur deux pour le reste du ministère.

Répartition des effectifs budgétaires (LFI 2005) entre les secteurs d'activité

Secteur	Effectifs budgétaires (LFI)
Administration centrale	2 056
Directions départementales et régionales de l'agriculture et de la forêt	9 377
Directions départementales des services vétérinaires	4 182
Enseignement agricole	14 979
Total	30 594

Ces moyens sont complétés par une dotation en crédits de vacation (chapitre 31-96) destinée à faire face aux besoins saisonniers ou occasionnels et, sous certaines conditions, au recrutement d'agents contractuels destinés à occuper des emplois permanents.

Ventilation par secteur

Secteur	Masse salariale (en M€) AD
Administration centrale	3,99
Directions départementales et régionales de l'agriculture et de la forêt	26,38
Directions départementales des services vétérinaires et phytosanitaires	25,47
Enseignement agricole	37,20
Total	93,04

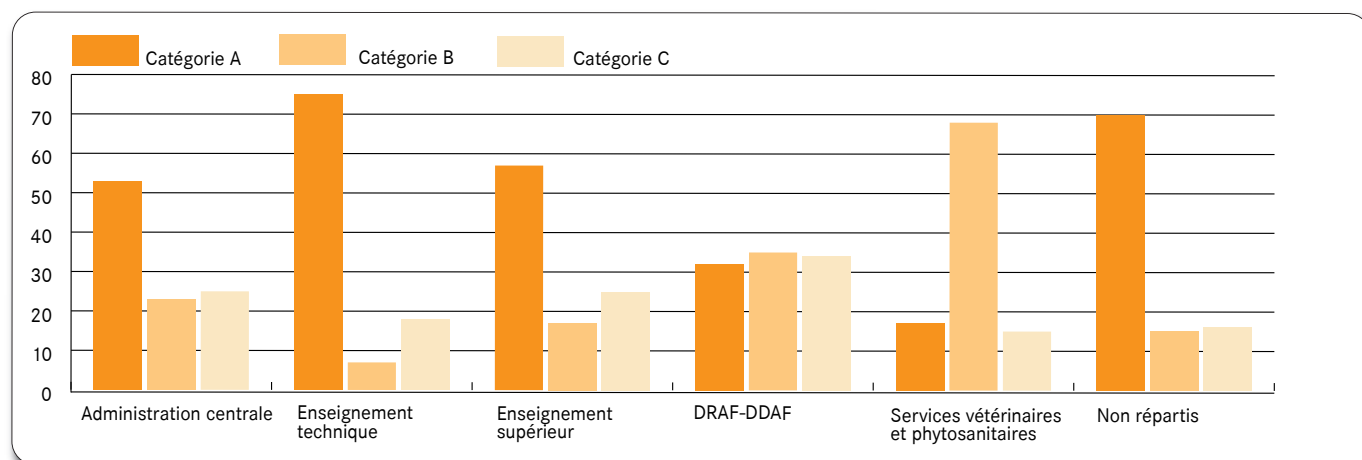
Les variations ETPT par programme tiennent compte à la fois des variations d'emploi et des changements de périmètre.

Plafonds exprimés en ETPT en mode LOLF pour 2005

	Programme 154	Programme 215	Programme 143	Programme 142	Programme 206	Plafond ministériel
2005	8 047	5 203	19 164	2 756	5 223	40 393

II. Répartition des effectifs physiques présents en 2005

1. Par secteur d'activité



Catégorie A

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	818	8 199	1 653	2 608	757	320	14 355	70,70 %
Non titulaires	198	5 446	152	140	10	4	5 950	29,30 %
Total	1 016	13 645	1 805	2 748	767	324	20 305	100 %

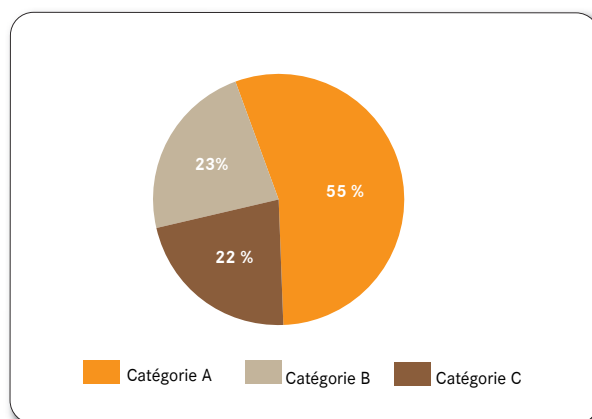
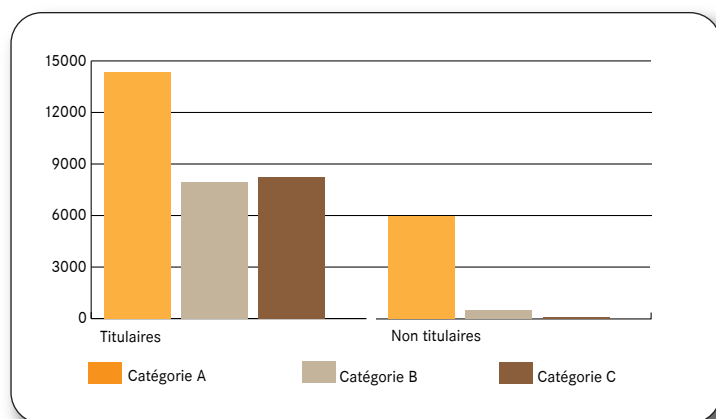
Catégorie B

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	422	916	536	2 970	3 046	67	7 957	93,98 %
Non titulaires	20	322	14	99	55	-	510	6,02 %
Total	442	1 238	550	3 069	3 101	67	8 467	100 %

Catégorie C

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	487	3 269	799	2 965	670	73	8 263	98,98 %
Non titulaires		11	5	39	7	1	62	0,74 %
Ouvriers d'Etat	1			22		-	23	0,28 %
Total	488	3 280	804	3 026	677	73	8 348	100 %
Total général	1 946	18 163	3 159	8 843	4 545	464	37 120	100 %

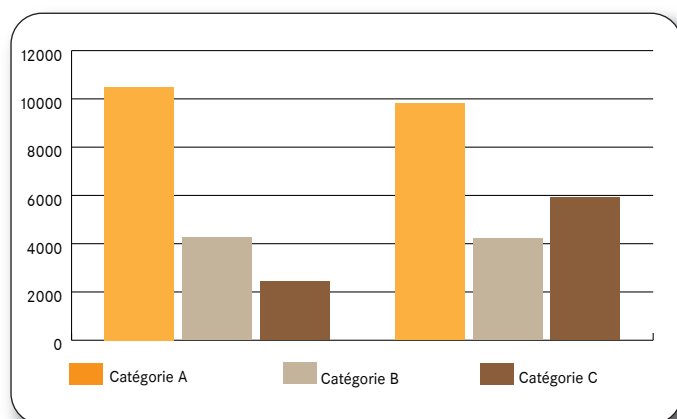
2. Par catégorie statutaire



3. Par statut, catégorie et sexe

		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Titulaires	Hommes	7 996	3 980	2 401	14 377
Titulaires	Femmes	6 359	3 977	5 862	16 198
	Total	14 355	7 957	8 263	30 575
Non titulaires	Hommes	2 498	268	33	2 799
Non titulaires	Femmes	3 452	242	52	3 746
	Total	5 950	510	85	6 545
Total	Hommes	10 494	4 248	2 434	17 176
Total	Femmes	9 811	4 219	5 914	19 944
	Total	20 305	8 467	8 348	37 120

4. Par sexe (titulaires et non titulaires)



5. Encadrement supérieur de l'État

Répartition hommes/femmes par emploi fonctionnel en administration centrale

Administration centrale	Femmes	Hommes	Total
Chef de service	2	2	4
Directeur	1	3	4
Directeur de projet	3	1	4
Directeur du CEMAGREF		1	1
Directeur général	1	2	3
Président de section du Conseil général du GREF		7	7
Président de section du Conseil général vétérinaire		3	3
Secrétaire général du Conseil général du GREF		1	1
Secrétaire général du Conseil général vétérinaire		1	1
Sous-directeur	4	10	14
Vice-président du Conseil général du GREF		1	1
Vice-président du Conseil général vétérinaire		1	1
Total Administration centrale	11	33	44

Répartition hommes/femmes par emploi fonctionnel en services déconcentrés

Services déconcentrés	Femmes	Hommes	Total
Directeur de l'agriculture et de la forêt	1	6	7
Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	5	67	72
Directeur départemental des services vétérinaires	23	66	89
Directeur des services vétérinaires		4	4
Directeur régional de l'agriculture et de la forêt	3	19	22
Total Services déconcentrés	32	162	194

Répartition hommes/femmes par emploi fonctionnel dans l'enseignement et la recherche

Enseignement et recherche	Femmes	Hommes	Total
Directeur d'école nationale vétérinaire		4	4
Directeur d'établissement d'enseignement supérieur agricole		8	8
Directeur d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles	78	257	335
Secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole	5	12	17
Total Enseignement et recherche	83	281	364

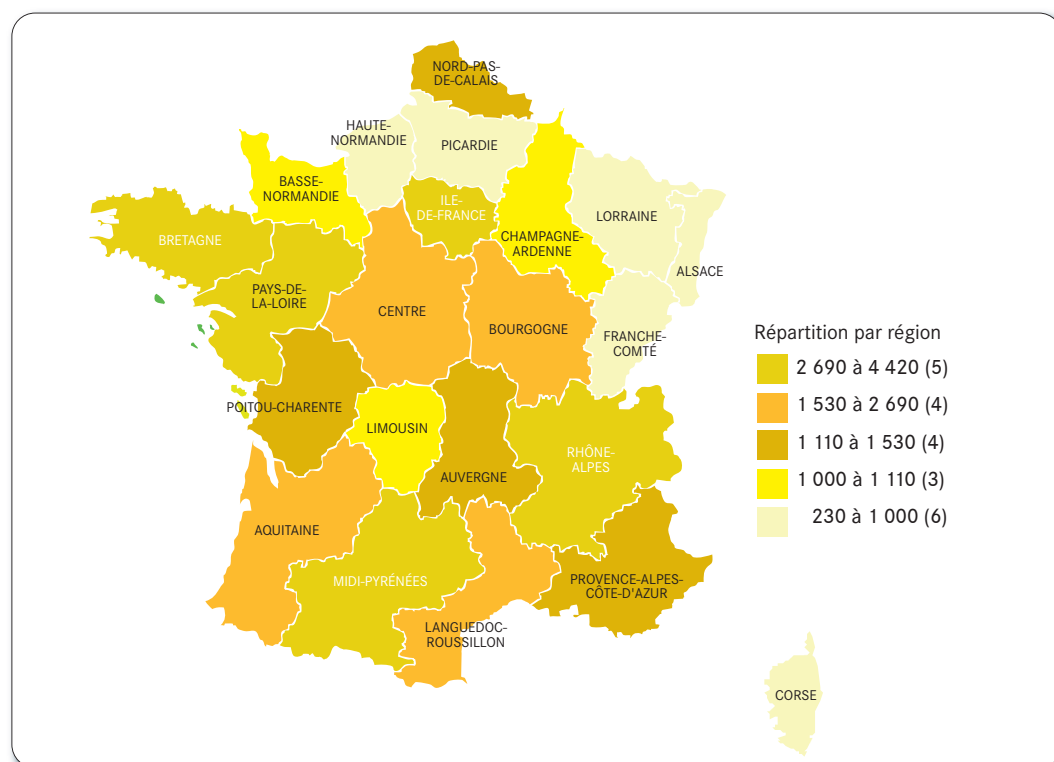
Répartition hommes/femmes des corps de catégorie A+

	Femmes	Hommes	Total
Administrateur civil	11	35	46
Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts	526	1 122	1 648
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	357	290	647
Inspecteur de l'enseignement agricole	19	51	70
Inspection générale de l'agriculture	6	30	36
Professeur enseignement supérieur	67	250	317
Total Corps	986	1 778	2 764
Total général	1 112	2 254	3 366

Répartition par région et par secteur

Région	Administration centrale	Enseignement supérieur	Enseignement	Secteur vétérinaire et phytosanitaire	DRAAF DDEA DDAF	Non répartis	Total
Alsace		117	276	63	249	0	705
Aquitaine		128	1 133	261	493	0	2 015
Auvergne		136	783	190	374	0	1 483
Basse-Normandie			574	189	277	1	1 041
Bourgogne		232	799	164	333	2	1 530
Bretagne		197	1 742	668	507	0	3 114
Centre			926	175	434	21	1 556
Champagne-Ardenne			614	110	280	1	1 005
Corse			59	41	137	1	238
Franche-Comté			528	98	295	0	921
Haute-Normandie			352	106	189	0	647
Ile de France	1 946	943	473	192	485	379	4 418
Languedoc-Roussillon		198	1 025	138	478	0	1 839
Limousin			582	133	287	1	1 003
Lorraine		1	442	150	325	0	918
Midi-Pyrénées		341	1 373	321	694	2	2 731
Nord-Pas-de-Calais			726	164	221	2	1 113
Pays de la Loire		426	1 346	415	502	1	2 690
Picardie			557	107	249	1	914
Poitou-Charentes			828	220	347	0	1 395
PACA		2	773	197	476	1	1 449
Rhône-Alpes		438	1 815	340	752	0	3 345
Territoires d'outre-mer			117	10	51	15	193
Guyane			19	15	64	2	100
Guadeloupe			83	23	115	11	232
Martinique			97	18	105	9	229
Réunion			121	37	124	10	292
Non répartis *						4	4
Total	1 948	3 159	18 163	4 101	8 489	464	37 120

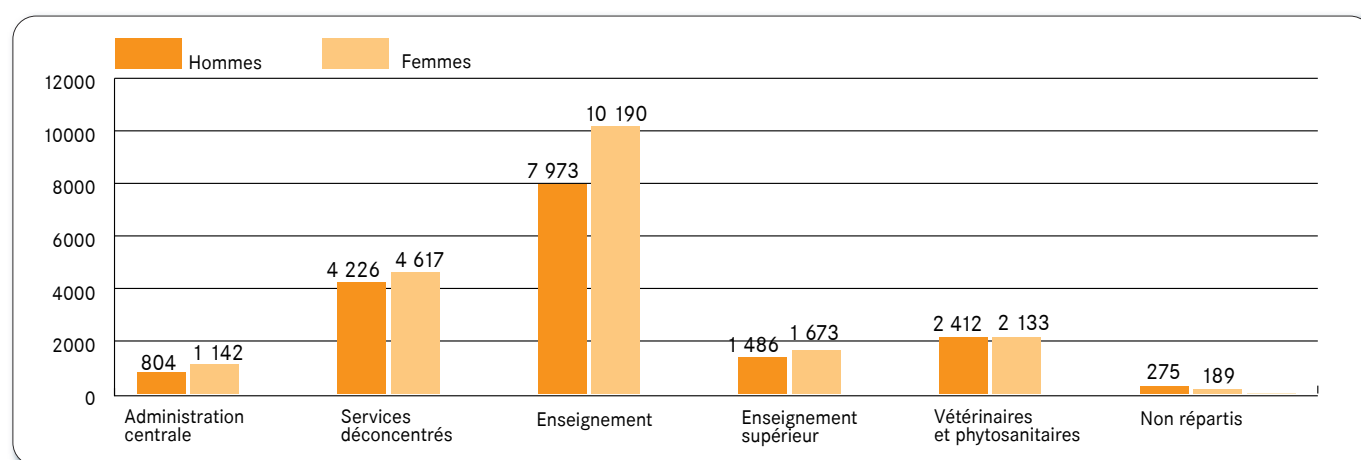
* les non répartis correspondent essentiellement aux agents de l'enseignement privé



III. Répartition des effectifs gérés

1. Par secteur d'activité

Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Total
Administration centrale	804	1 142	1 946
Services déconcentrés	4 226	4 617	8 843
Enseignement	7 973	10 190	18 163
Enseignement supérieur	1 486	1 673	3 159
Vétérinaire et phytosanitaire	2 412	2 133	4 545
Non répartis	275	189	464
Sous-total	17 176	19 944	37 120
Agents employés par le ministère hors plafond d'emplois	1 961	1 284	3 245
Total général	19 137	21 228	40 365

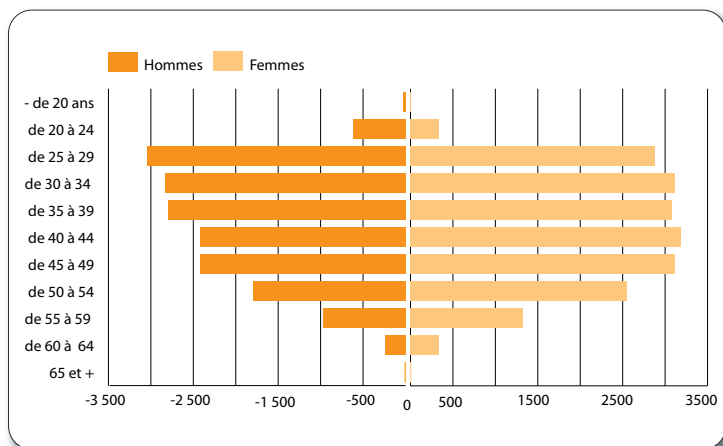


2. Par tranche d'âge et par sexe

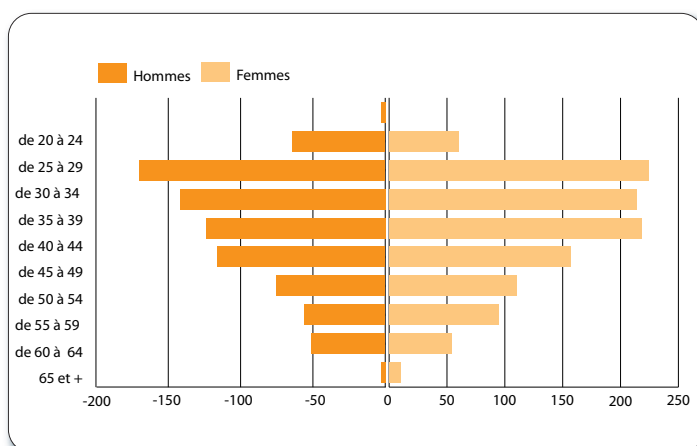
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total
moins de 20 ans	3	3	6
de 20 à 24ans	340	244	584
de 25 à 29 ans	1 323	977	2 300
de 30 à 34 ans	2 554	1 801	4 355
de 35 à 39 ans	3 121	2 417	5 538
de 40 à 44 ans	3 185	2 416	5 601
de 45 à 49 ans	3 076	2 794	5 870
de 50 à 54 ans	3 115	2 830	5 945
de 55 à 59 ans	2 881	3 046	5 927
de 60 à 64 ans	335	623	958
65 ans et plus	11	25	36
Total	19 941	17 176	37 120

3. Par les pyramides des âges

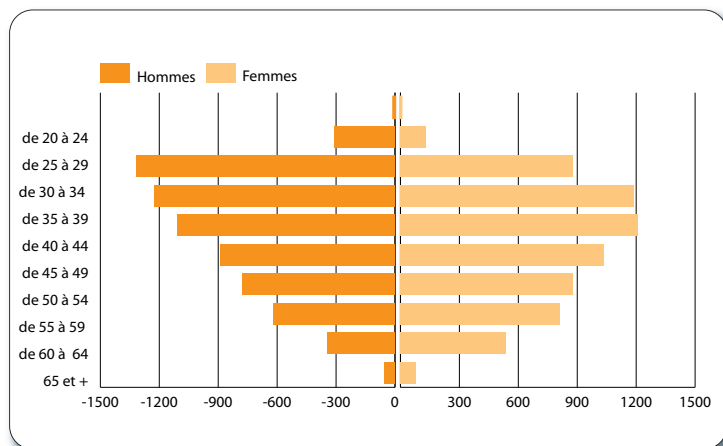
Globale



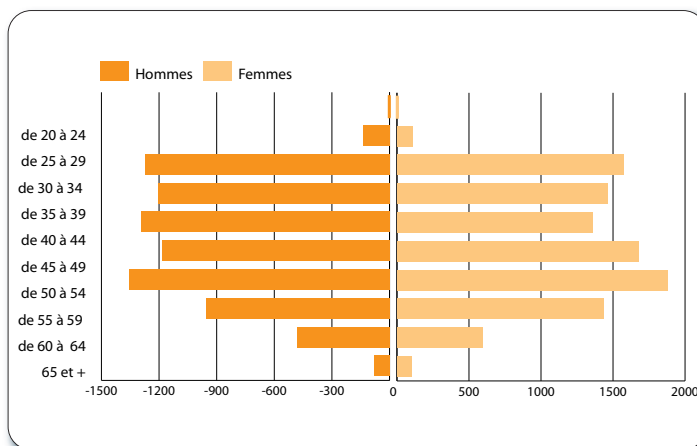
Administration centrale



Services déconcentrés et vétérinaires



Enseignement agricole



4. Récapitulatif des situations particulières

Agents payés par le ministère sur imputation budgétaire d'un grade	Femmes	Hommes	Effectif
Mise à disposition	234	391	625
Congé longue maladie	108	85	193
Congé longue durée	159	113	272
Congé formation	46	25	71
Congé parental	193	8	201
Congé maternité *	875		875
Disponibilité/congé sans traitement	480	326	806
Détachement	288	683	971
Hors cadre	11	13	14
Congé de fin d'activité	148	70	218
Total général	2 532	1 714	4 246

* Nombre d'agents ayant débuté un congé maternité en 2005

5. Répartition des effectifs physiques en administration centrale

Structures	Effectifs
Cabinet du ministre et du secrétaire d'Etat	95
Bureau du cabinet	40
Haut fonctionnaire de défense	6
Contrôle financier	12
Conseil général du GREF	190
Conseil général vétérinaire	40
Service de l'Inspection générale de l'agriculture	50
Secrétariat général	841
Direction générale des politiques économique et internationale	246
Direction générale de l'alimentation	216
Direction générale de la forêt et des affaires rurales	264
Direction générale de l'enseignement et de la recherche	228
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture	42
Autres structures d'administration centrale	16
Total	2 286

Les flux

I. Mouvements du personnel

1. Entrées

Motif	Non titulaires	Titulaires	Total
Recrutements concours		569	569
Retour après congé formation	1	49	50
Retour après congé grave maladie	3		3
Retour après congé longue durée		34	34
Retour après congé longue maladie		101	101
Retour après congé parental	4	82	86
Retour après congé pour convenance personnelle	1		1
Retour après détachement		111	111
Retour après disponibilité		71	71
Mise à disposition payée		74	74
Recrutement	179		179
Titularisation		121	121
Total	188	1 115	1 400

2. Sorties

Motif	Non titulaires	Titulaires	Total
Congé formation	5	54	59
Congé grave maladie	3		3
Congé longue durée		80	80
Congé longue maladie		131	131
Congé parental	3	85	88
Congé pour convenance personnelle	10		10
Décès	2	45	47
Détachement		221	221
Disponibilité		138	138
Fin de contrat	262		262
Licenciement : insuffisance professionnelle			1
Licenciement : refus titularisation après stage		9	9
Mise à disposition payée		87	87
Radiation des cadres : démission		16	16
Radiation du corps		78	78
Retraite		795	795
Révocation : sanction disciplinaire		1	1
Titularisation	121		121
Total	406	1 741	2 147

II. Recrutement par voie de concours externe

Recrutements 2005 dans les 3 catégories A, B, C	Candidats présents	Candidats reçus LP	Taux de pression
			Candidats présents/reçus
Catégorie A			
Ingénieur du génie rural des eaux et forêts	NC	31	NC
Ingénieur des travaux ruraux (concours direct)	121	3	40
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	35	2	17,5
Inspecteur élève de la santé publique vétérinaire			
Concours ouvert aux étudiants des ENV	8	4	2
Concours ouvert aux étudiants des autres écoles	5	1	5
Catégorie B			
Technicien supérieur des services	848	29	29,4
Catégorie C			
Aide technique de laboratoire	152	8	19
Maître ouvrier de l'enseignement technique agricole	81	26	3,12
Ouvrier professionnel de l'enseignement technique agricole	90	33	2,73
Recrutements concours externes cat. A + B + C	1 340	137	

III. Promotions sociales

1. Entrées dans le corps

Recrutements 2005 dans les 3 catégories A, B, C	Candidats présents	Candidats reçus LP	Taux de pression
			Candidats présents/reçus
Catégorie A			
Ingénieur du génie rural des eaux et forêts Concours interne	220	6	36,67
Ingénieur des travaux ruraux Examen professionnel	10	4	5
Inspecteur de la santé publique vétérinaire Concours interne	6	1	6
Examen professionnel	5	1	5
Catégorie B			
Technicien supérieur des services concours interne	84	11	7,64
examen professionnel	175	12	14,58
Catégorie C			
Aide technique de laboratoire interne	9	5	1,80
Maître ouvrier de l'enseignement technique agricole interne	215	14	15,36
Ouvrier professionnel de l'enseignement technique agricole interne	132	19	6,95
Chef de garage examen professionnel	2	1	2
Entrées dans le corps Total Cat A+B+C	858	74	

2. Avancement de grade

Recrutements 2005 dans les 3 catégories A, B, C	Candidats présents	Candidats reçus LP	Taux de pression
			Candidats présents/reçus
Catégorie A			
Attaché (AASU-AAC-AASD) Principalat	60	49	3
Catégorie B			
Technicien principal des services concours professionnel	393	38	10,34
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle examen professionnel	294	24	12,25
Avancement de grades Total Cat A+B+C	747	111	

IV. Promotions

		Changement de corps			Changement de grade		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Intra catégorie A	A.C	28	16	44	47	29	76
	Ens	101	76	177	346	320	666
	S. Dec	68	17	85	104	53	157
	Total	197	109	306	497	402	899
Donnant accès à la catégorie A	A.C	5	4	9			
	Ens	5	5	10			
	S. Dec	9	7	16			
	Total	19	16	35			
Intra catégorie B	A.C	1	4	5	5	16	21
	Ens	8	10	18	14	45	59
	S. Dec	6	6	12	121	92	213
	Total	15	20	35	140	153	293
Donnant accès à la catégorie B	A.C		7	7			
	Ens	8	35	43			
	S. Dec	15	15	130			
	Total	23	57	80			
Intra catégorie C	A.C	4	14	18	20	37	57
	Ens	47	57	104	355	1 134	1 489
	S. Dec	10	55	65	91	434	525
	Total	61	126	187	466	1 605	2 071
Total	A.C	38	45	83	72	82	154
	Ens	169	183	352	715	1 499	2 214
	S. Dec	108	100	208	316	579	895
	Total	315	328	643	1 103	2 160	3 263

V. Mobilité

1. Données quantitatives

Lieu de départ		Lieu d'arrivée				Total
		Administration centrale	Ile de France	Intra régions	Inter région	
Administration centrale	Catégorie A	241	25		26	292
	Catégorie B	138	3		3	144
	Catégorie C	134	1		5	140
	Total	513	29		34	576
Ile-de-France	Catégorie A	77	25		70	172
	Catégorie B	11	3		3	17
	Catégorie C	4	2		5	11
	Total	92	30		78	200
Régions	Catégorie A	46	87	659	411	1 203
	Catégorie B	5	21	261	74	361
	Catégorie C	0	4	68	63	72
	Total	51	112	988	548	1 699
Total général		656	171	988	660	2 475

2. Répartition par catégorie, en nombre et en pourcentage

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre	1 667	522	223	2 412
Pourcentage	8,11 %	6,42 %	2,86 %	6,61 %

Chapitre II

La rémunération

Première partie

Les traitements et salaires

Deuxième partie

Les primes et indemnités

- I. Administration centrale
- II. Services déconcentrés
- III. Enseignement technique
- IV. Enseignement supérieur

Troisième partie

Évolutions statutaires et indemnitaires au MAP et liste des décrets et arrêtés publiés en 2005

Les traitements et salaires

Répartition des traitements et salaires

1. Par statut et tranche indiciaire

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	5 547	5 824	5 417	2 635	6 377	4 796	1 099	31 695
Contractuels	558	878	1 450	754	1 666	1 103	38	6 447
Total	6 105	6 702	6 867	3 389	8 043	5 899	1 137	38 142

La valeur du point d'indice au 31 décembre 2005 est de 53,711 €.

2. Tranches indiciaires par secteur d'activité

Administration centrale

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	167	377	330	137	324	333	141	1 809
Contractuels	0	0	14	7	25	95	17	158
Total général	167	377	344	144	349	428	158	1 967

Enseignement technique

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	2 623	1 265	2 020	1 527	3 452	2 599	125	11 014
Contractuels	490	815	1 338	723	1 552	868	2	6 295
Total général	3 113	2 080	3 358	2 250	5 004	3 467	127	19 399

Enseignement supérieur

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	531	668	358	132	312	614	306	2 921
Contractuels	8	18	45	4	45	22	7	149
Total général	539	686	403	136	357	636	313	3 070

Services déconcentrés

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	1 527	2 188	1 732	529	1 464	961	443	8 314
Contractuels	53	16	42	11	34	113	11	283
Total général	1 580	2 204	1 774	540	1 498	1 074	454	9 124

Services vétérinaires

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	699	1 326	977	310	825	289	84	4 510
Contractuels	7	29	11	9	10	5	1	72
Total général	706	1 355	988	319	835	294	85	4 582

Les primes et indemnités

Les tableaux ci-dessous indiquent les valeurs moyennes avant modulation individuelle.

I. Administration centrale

CORPS - GRADE

Adm civ HC	23 782	PCEA; PLP;CPE H CI	9 515
Adm Civil HC (chef bur)	23 782	PCEA; PLP;CPE H CI (Chef bur)	10 281
Adm civ (ech 6-9)	20 886	PCEA; PLP; CPE	9 209
Adm civ (ech 6-9)(chef bur- adj SD)	22 265	Cat Fonctionnelle	8 886
IGGREF CI Ex	37 150	Cat Fonctionnelle (chef bur)	11 235
IGGREF CI N	34 209	Catégorie Exceptionnelle	6 128
IGGREF CI N	34 311	Cat Exceptionnelle Chef bureau	6 588
ICGREF	23 782	1 ère Catégorie H CI	5 034
ICGREF (chef bur)	25 002	1ère Catégorie	4 791
IGREF	17 349	2ème Catégorie	3 459
IGREF (Chef bur)	18 020	Prof agrégé H CI (Chef bur)	10 761
IGSPV CI Ex	35 808	Prof agrégé H CI	10 761
IGSPV CI N	34 311	Prof agrégé	10 049
IGSPV CI N	34 311	Prof agrégé (Chef bur)	10 815
ICSPV	23 782	SAAC CI Ex	8 285
ICSPV (chef bur)	25 002	SAAC CI Sup	7 536
ISPV	18 446	SAAC >8	7 234
ISPV (chef bur)	19 666	SAAC < 8	6 529
Chef mis (AAC) (Chef bur)	14 950	TS MAP Chef (ff Ing)	12 015
APAC 1CI	13 004	TS MAP Chef	9 867
APAC 1CI (Chef bur)	14 229	TS MAP Pal	9 617
APAC 2CI	11 123	TS MAP CI N > 6	9 005
APAC 2CI (Chef bur)	12 349	TS MAP CI N < 6	8 212
AAC < 8	9 209	Adj Adm Pal 1 (NEI)	6 562
AAC < 8 ech (Chef bur)	9 975	Adj Adm Pal 2 (E 5)	5 545
AAC > 8	10 501	Adj Adm (E4)	5 354
AAC > 8éch (Chef bur)	11 267	Agt Adm 1re CI (E3)	5 354
CMAE	19 152	MOP (EIS)	6 628
IDAE (Chef Bur)	17 827	MOP (Ech 5)	5 600
IAE	12 706	Ouv Prof Pal (E4)	5 408
Insp Pal Ens	17 270	Ouv Prof (E3)	5 408

II. Services déconcentrés

Personnels administratifs SD et SV

CORPS - GRADE

Chef mis (AASD) (Chef Serv)	14 370	1 ère Catégorie H CI	4 467
Chef mission (AASD)	10 405	1ère Catégorie	2 850
AAP SD 1 CI (Chef serv)	14 282	Assistants Ppx Serv Soc SD	4 168
AAP SD 1 CI	10 227	Assistants Serv Soc SD	3 335
AAP SD 2 CI (Chef Serv)	11 729	SASD CI Ex (CS)	7 298
AAP SD 2 CI	8 581	SASD CI Ex	5 767
AA SD (Chef Serv)	9 042	SASD CI Sup	5 488
AA SD	6 557	SASD >8 (IFTS)	5 072
PCEA H CI (DRAF)	7 440	SASD <8 (IAT)	3 979
PCEA (DRAF)	5 680	2ème Catégorie	2 025
CPE H CI (DRAF)	7 440	3ème Catégorie	1 710
CPE (DRAF)	5 680	Adj Adm Pal 1 SD (NEI)	4 497
PLPA 2me Gr H CI (DRAF)	7 440	Adj Adm Pal 2 SD (E 5)	3 900
PLPA 2me Gr (DRAF)	5 680	Adj Adm SD (E4)	3 712
Cat Fonctionnelle	6 925	Agt Adm 1re CI SD (E3)	3 513
Cat Exceptionnelle	5 090		

Personnels techniques SD

CORPS - GRADE

ICGREF	24 687	H Pal	9 197
IGREF	16 667	TECH CI N	8 597
Chef mission (IT)	20 296	Adj Tech Px	5 477
IDAE	18 718	Adj Tech E5	5 139
ITA ITEP ITR	12 697	Agt Tech Px (E4)	4 549
CHEF TECH (ff IT)	12 125	Agt Tech (E3)	4 485
CHEF TECH ()	9 468		

Personnels techniques SV

CORPS - GRADE

IICSPV (SV)	19 153	TECH CI N (Abattoir)	8 429
ISPV (art 90)	14 026	TECH CI N (DDSV)	7 165
IDAE (DDSV)	16 042	Contrôleurs Sanit CI Sup (Abattoir)	7 720
CHEF TECH (Vet. Abattoir)	9 310	Contrôleurs Sanit CI Sup	7 465
CHEF TECH (DDSV)	8 320	Contrôleurs Sanitaires (Abattoir)	7 420
TECH Pal (Abattoir)	9 040	Contrôleurs Sanitaires	7 165
TECH Pal (DDSV)	7 828		

III. Enseignement supérieur

Personnels techniques

CORPS - GRADE

IICGREF	4 808	Ing Recherche 2me CI	4 684
IGREF	2 333	Ass Ingénieurs	2 427
Chef mission (IT)	3 011	Tech FR CI Ex	2 157
IDAE	2 670	Tech FR CI Sup	2 105
ITA IETEF ITR	1 510	Tech CI N	1 822
Ing Etudes H CI	4 041	Adj tech Pal FR	1 906
Ing Etudes 1re CI	2 949	Adj Tech FR (E5)	1 686
Ing Etudes 2me CI	2 742	Agt Tech Pal FR (E4)	1 630
Ing Recherche H CI	6 724	Agt Tech FR (E3)	1 588
Ing Recherche 1re CI	6 227		

Personnels administratifs

CORPS - GRADE

AASU Pal 1 CI (Ens)	3 050	TEPETA Ppx	2 310
AASU Pal 2 CI (Ens)	2 850	TEPETA CI N	2 080
AASU > 8 (Ens)	2 850	TEPETA CI N	1 720
AASU < 8 (Ens)	2 766	Adj Adm Pal 1 (NEI) (Ens)	1 993
SASU CI Ex (Ens)	2 420	Adj Adm Pal 2 (E 5) (Ens)	1 723
SASU CI Sup (Ens)	2 310	Adj Adm (E4) (Ens)	1 638
SASU >8 (IFTS) (Ens)	2 080	Agt Adm 1re CI (E3) (Ens)	1 590
SASU <8 (IAT) (Ens)	1 675		

IV. Enseignement technique

Personnels techniques

CORPS - GRADE

ICGREF	4 808	IIDAE	2 670
IGREF	2 333	IAE ITEF ITR	1 510
Chef mission (IAE)	3 011		

Personnels administratifs

CORPS - GRADE

AASU Pal 1 CI (Ens)	3 050	TEPETA Ppx	2 310
AASU Pal 2 CI (Ens)	2 850	TEPETA CI N	2 080
AASU > 8 (Ens)	2 850	TEPETA CI N	1 720
AASU < 8 (Ens)	2 766	Adj Adm Pal 1 (NEI) (Ens)	1 993
SASU CI Ex (Ens)	2 420	Adj Adm Pal 2 (E 5) (Ens)	1 723
SASU CI Sup (Ens)	2 310	Adj Adm (E4) (Ens)	1 638
SASU >8 (IFTS) (Ens)	2 080	Agt Adm 1re CI (E3) (Ens)	1 590
SASU <8 (IAT) (Ens)	1 675		

Evolutions statutaires, indiciaires et indemnitaires publiés en 2005

13 décrets statutaires ou indemnitaires ont été publiés dont 10 ont fait l'objet d'un examen par la section des Finances au Conseil d'Etat. En outre, 21 arrêtés indiciaires, indemnitaires ou relatifs à des modalités de concours ont été publiés concernant les personnels relevant du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements publics sous tutelle.

En 2005, les chantiers principaux en matière statutaire et indemnitaire ont été les suivants :

- le statut de formation et de recherche relevant du MAP ;
- la finalisation des premiers textes relatifs à la requalification, sous forme, d'une part, de la poursuite du recrutement exceptionnel d'adjoints techniques pour les Haras nationaux, et d'autre part, de la mise en place d'un dispositif temporaire de recrutement exceptionnel dans les corps d'adjoints administratifs d'administration centrale et des services déconcentrés ;
- la création d'emplois de chefs de service intérieur au sein de l'établissement public « Les Haras nationaux » ;
- la création du cadre réglementaire permettant aux enseignants du MAP de bénéficier de la possibilité d'une seconde carrière ;
- la mise en place d'un dispositif réglementaire encadrant le recrutement des personnels contractuels et d'un nouveau statut d'emploi pour les emplois de direction et d'un régime indemnitaire commun à tous les fonctionnaires de l'Office national des forêts ;
- l'institution d'une indemnité exceptionnelle de mutation au bénéfice des agents des Haras nationaux mutés dans le cadre de la restructuration de l'établissement qui accompagne la mise en place du contrat d'objectifs conclu entre l'Etat et l'établissement public pour la période 2004-2008.
- un nouveau dispositif prévoyant un régime additionnel de retraite, commun avec l'éducation nationale, afin de rapprocher, en la matière, les enseignants du privé des enseignants du public.

Décrets publiés en 2005

Décret d'application	Date de signature	Personnels concernés	Objet
Décret n° 2005-81	2 février 2005	Adjoints techniques des Haras	Modalités de recrutement
Décret n° 2005-377	20 avril 2005	Personnels affectés au ministère de l'environnement	Nouvelle bonification indiciaire
Décret n° 2005-369	21 avril 2005	Divers emplois à l'administration centrale	Suppression et création d'emplois
Décret n° 2005-408	29 avril 2005	Filière de formation et de recherche	Actualisation du statut
Décret n° 2005-424	3 mai 2005	Adjoints administratifs	Concours exceptionnel
Décret n° 2005-536	18 mai 2005	Vétérinaires inspecteurs et contrôleurs sanitaires	indemnité spéciale de sujétions
Décret n° 2005-611	27 mai 2005	Personnels des offices	Création de la mise en disponibilité
Décret n° 2005-959	9 août 2005	Personnels enseignants	Dispositif de seconde carrière
Décret n° 2005-960	9 août 2005	Personnels enseignants	Corps éligibles
Décret n° 2005-1017	22 août 2005	Emplois de direction de l'ONF	Création d'un statut d'emploi
Décret n° 2005-1018	22 août 2005	Emplois de direction de l'ONF	Décret de 1948 : bornes indiciaires
Décret n° 2005-1162	8 septembre 2005	Contractuels de droit public de l'AFSSA	Diverses dispositions
Décret n° 2005-1233	30 septembre 2005	Personnels enseignants et de documentation - enseignement privé	Régime additionnel de retraite
Décret n° 2005-1328	26 octobre 2005	Personnels d'encadrement supérieur	Modification de la nouvelle bonification indiciaire
Décret n° 2005-1779	30 décembre 2005	Agents contractuels de l'ONF	Règles applicables
Décret n° 2005-1784	30 décembre 2005	Personnel de l'ONF	Régime indemnitaire
Décret n° 2005-1785	30 décembre 2005	TOS	Détachement sans limitation de durée

Arrêtés publiés en 2005

Décret d'application	Date de signature	Personnels concernés	Objet
Arrêté du 11 avril 2005	20 avril 2005	Personnels de catégorie C	Modalités d'organisation et le programme de l'examen professionnel
Arrêté du 20 avril 2005	23 avril 2005	Personnels affectés au ministère de l'environnement	Nouvelle bonification indiciaire
Arrêté du 25 avril 2005	27 avril 2005	SG du MAP	Actualisation CTP spécial SG
Arrêté du 27 avril 2005	26 mai 2005	Prime spéciale	Modification des coefficients d'affectation
Arrêté du 29 avril 2005	3 mai 2005	Filière de formation et de recherche	Branches d'activité professionnelles
Arrêté du 10 mai 2005	19 mai 2005	Adjoints techniques des Haras nationaux	Création d'emplois de chefs de service intérieur
Arrêté du 13 mai 2005	25 mai 2005	Adjoints administratifs	Modalités de concours exceptionnel
Arrêté du 1er juillet 2005	17 juillet 2005	Personnels des Haras nationaux	Indemnité exceptionnelle de mutation
Arrêté du 1er juillet 2005	21 juillet 2005	IGREF	Remboursement de scolarité
Arrêté du 17 août 2005	23 septembre 2005	Filière de formation et de recherche	Modalités d'organisation des concours
Arrêté du 18 août 2005	25 août 2005	Enseignement privé	Taux de rémunération des heures supplémentaires
Arrêté du 22 août 2005	25 août 2005	Personnels de direction de l'ONF	Echelonnement indiciaire
Arrêté du 7 septembre 2005	16 septembre 2005	Techniciens opérationnels de l'ONF	Modalités d'organisation du concours externe
Arrêté du 7 septembre 2005	16 septembre 2005	Techniciens opérationnels de l'ONF	Modalités d'organisation du troisième concours
Arrêté du 7 septembre 2005	16 septembre 2005	Techniciens opérationnels de l'ONF	Liste de diplômes exigés au concours externe
Arrêté du 8 septembre 2005	8 octobre 2005	Techniciens de l'enseignement et infirmières	Indemnité d'administration et de technicité : actualisation des libellés
Arrêté du 8 septembre 2005	23 septembre 2005	Personnels des services déconcentrés	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires : actualisation du tableau d'assimilation
Arrêté du 8 septembre 2005	23 septembre 2005	Personnels d'administration centrale	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires : actualisation du tableau d'assimilation
Arrêté du 13 octobre 2005	16 octobre 2005	Parcs nationaux	Examen professionnel d'accès au corps des IAEI
Arrêté du 13 octobre 2005	16 octobre 2005	Haras nationaux	Examen professionnel d'accès au corps des IAEI
Arrêté du 26 octobre 2005	28 octobre 2005	Personnels d'encadrement	Nouvelle bonification indiciaire
Arrêté du 30 décembre 2005	31 décembre 2005	Personnels de l'ONF	Régime indemnitaire

Chapitre III

Les conditions d'emploi

Première partie

Le travail à temps partiel

I. Répartition par catégorie

II. Répartition par secteur

Deuxième partie

Les congés de formation professionnelle

I. Récapitulatif par catégorie et durée

II. Récapitulatif par catégorie et secteur

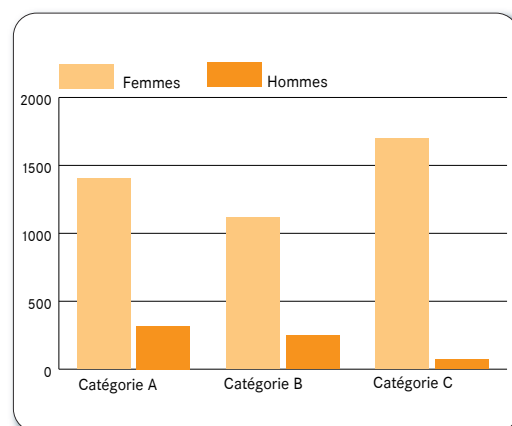
Troisième partie

Rappel des situations particulières d'emploi

Le travail à temps partiel

I. Répartition par catégorie

	Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	Hommes	102	67	9	178
	Femmes	350	95	127	572
	Total	452	162	136	750
Temps partiel 60 %	Hommes	10	13	4	27
	Femmes	46	40	49	135
	Total	56	53	53	162
Temps partiel 70 %	Hommes	9	1	4	14
	Femmes	71	35	50	156
	Total	80	36	54	170
Temps partiel 80 %	Hommes	169	123	48	340
	Femmes	819	789	1 246	2 854
	Total	988	912	1 294	3 194
Temps partiel 90 %	Hommes	29	42	8	79
	Femmes	116	157	221	494
	Total	145	199	229	573
Total	Hommes	319	246	73	638
	Femmes	1 402	1 116	1 693	4 211
	Total	1 721	1 362	1 766	4 849



II. Répartition par secteur

Administration centrale

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	3	1	6	10
Temps partiel 60 %	2	3	1	6
Temps partiel 70 %	13	2	3	18
Temps partiel 80 %	83	50	74	207
Temps partiel 90 %	21	16	13	50
Total	122	72	97	291

Services déconcentrés et services vétérinaires et phytosanitaires

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	28	47	60	135
Temps partiel 60 %	13	42	31	86
Temps partiel 70 %	12	21	21	54
Temps partiel 80 %	312	658	672	1 642
Temps partiel 90 %	84	154	128	366
Total	449	922	912	2 283

Enseignement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	421	114	70	605
Temps partiel 60 %	41	8	21	70
Temps partiel 70 %	55	13	30	98
Temps partiel 80 %	593	204	548	1 345
Temps partiel 90 %	40	29	88	157
Total	1 150	368	757	2 275

Les congés de formation professionnelle

I. Récapitulatif par catégorie et durée

Durée	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
< 1 an	6	12	8	10	2	2	16	24
> 1 an	38	39	4	1	1	2	43	42
Sous-Total	44	51	12	11	3	4	59	66
Total	95		23		7		125	

II. Récapitulatif par catégorie et secteur

Durée	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an
Administration centrale	0	4	4	0	1	0	5	4
Services déconcentrés	3	2	10	3	1	2	14	7
Enseignement	15	71	4	2	2	1	21	74
Sous-Total	18	77	18	5	4	3	40	85
Total	95		23		7		125	

Rappel des situations particulières d'emploi

Type de situation d'emploi	Femmes	Hommes	Effectifs
Mise à disposition	234	391	625
Congé longue maladie	108	85	193
Congé longue durée	159	113	272
Congé formation	46	25	71
Congé parental	193	8	201
Congé maternité *	875		875
Disponibilité/congé sans traitement	480	326	806
Détachement	288	683	971
Hors cadre	1	13	14
Congé de fin d'activité	148	70	2 181
Total	2 532	1 714	4 246

* Nombre d'agents ayant démarré un congé maternité en 2005

Chapitre IV

La formation des agents

Première partie

Administration centrale et services déconcentrés

I. Répartition par thématique de formation, nombre de jours et de stagiaires

II. Budget de la formation continue

Deuxième partie

Établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole

I. Répartition par thématique de formation : nombre de jours

II. Budget de la formation continue

Administration centrale et services déconcentrés

Chiffres-clés 2005 en matière de formation

72 % des agents ont suivi au moins une action de formation

- Durée moyenne de formation par agent formé : 3,15 jours
- Nombre moyen d'actions suivies par agent formé : 2,21 actions

I. Répartition par thématique de formation, nombre de jours et de stagiaires

Thèmes de formation	Stagiaires	Jours	% jours
Formations techniques administratives	17 248	22 751	39,9
Management et communication	3 880	6 021	10,6
Langues étrangères	202	912,9	1,6
Vie sociale et culturelle	1 763	1 751,7	3,1
Hygiène et sécurité	2 938	3 934,3	6,9
Préparation aux concours	1 723	3 768	6,6
Adaptation à l'emploi	1 968	4 408	7,7
Informatique et bureautique	10 670	13 513	23,7
Totaux	40 392	57 060	100

II. Budget de la formation continue

Budget de la formation des personnels AC et SD en €

5 925 861

Établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole

L'année 2005 a été une année transitoire pour la formation continue des personnels de l'enseignement agricole. En effet c'est l'année d'élaboration du projet stratégique 2005-2008 de la DGER et de réorganisation de ses services.

On note que :

- Plus de 5 000 agents ont suivi au moins une action de formation, soit 20,5 % des effectifs.
- La durée moyenne de formation par agent formé est de 3,3 jours
- Au total, le nombre de stagiaires est de 9 984.

Enseignement agricole	Stagiaires	Jours	% jours
Totaux	9 984	17 239	100

I. Répartition par thématique de formation : nombre de jours

Année 2005				
	Nbre de jours niveau national	Nbre de jours niveau régional	Total	%
Thèmes communs secrétariat général				
Préparation aux concours		74	74	0,4 %
Adaptation à l'emploi		186	186	1,1 %
Management et communication		45	45	0,3 %
Informatique et bureautique		0	0	0,0 %
Hygiène et sécurité		179	179	1,0 %
Formations techniques et administratives		101	101	0,6 %
Thème enseignement				
Didactique des disciplines - renforcement des identités professionnelles des agents	2 586,0	3 507	6 092,5	35,3 %
Accompagner les agents à la prise de nouvelles fonctions	2 585,0	1 327	4 212,0	24,4 %
Démarches pédagogiques	61,0	382	443,00	2,6 %
Développer la fonction d'accueil des nouveaux arrivants	55,5	59	114,5	0,7 %
Développer les pratiques de travail collectif au sein de l'établissement	1 204,5	2 405	3 609,1	20,9 %
Développer la mission de coopération internationale	103,0	171	273,5	1,6 %
Développer la mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle	20,0	277	297,0	1,7 %
Développer la mission de développement, expérimentation et recherche	39,0	17	56,0	0,3 %
Accompagner la mise en place de la VAE	0,0	69	68,5	0,4 %
Développer l'usage des technologies informatiques dans la formation	105,0	1 294	1 399,0	8,1 %
Accompagner l'intégration des mesures législatives et réglementaires dans les formations	0,0	90	90,0	0,5 %
Total	7 059,0	10 180	17 239	100,0 %

II. Budget de la formation continue

Crédits budgétaires	2005
34-97 / 30 frais de mission agents	650 000
39-01 / 30 frais d'organisation pédagogique des stages	387 582
39-01-70 crédits pour la professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (financement État/Europe)	213 000
Total	1 250 582

Chapitre V

Les relations professionnelles

Première partie

Représentativité des organisations syndicales et droits syndicaux

Deuxième partie

Actualité du dialogue social

I. Climat social

II. Le dialogue social au MAP

III. Le dialogue social local

Troisième partie

Autres données

I. Protection juridique des fonctionnaires

II. Régime disciplinaire

Représentativité des organisations syndicales

Au sein du ministère

Afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales au sein du ministère, une consultation générale est organisée tous les trois ans. Le résultat de cette consultation générale permet de renouveler les divers comités techniques paritaires et d'attribuer les droits syndicaux (autorisations spéciales d'absence, décharges de services) aux organisations syndicales du MAP.

En 2005, comme en 2004, c'est le résultat de la consultation générale de 2003 qui a déterminé la représentativité des organisations syndicales et a permis de leur attribuer certains des droits syndicaux.

Les résultats de cette consultation pour le comité paritaire ministériel (CTPM) ont été les suivants :

Inscrits	Votants	Exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD
46 612	33 549	30 593	4 554	937	675	3 237	6 657	3 256	9 548	1 728
	72,68	%	14,89	3,06	2,21	10,58	21,76	10,64	31,21	5,65
Sièges attribués : 15			2	0	0	1	4	2	5	1

Au sein des commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP)

La représentativité des organisations syndicales au sein des commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP) est définie par des élections organisées pour chacune de ces commissions.

Pourcentages des voix obtenues par les différentes organisations syndicales aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires en 2005

Service CAP	FO	FSU	CFDT	UNSA	CGT	SUD rural	Non fédérées*	Total
Administration centrale	166	204	272	97	79	0	58	876
Services déconcentrés	3 447	165	1 904	1 878	1 146	181	2 098	10 819
Corps communs AC/SD			24	38	28			90
Enseignement agricole	1 214	4 401	1 072	174	564	118	19	7 562
Total partiel	4 827	4 770	3 272	2 187	1 817	299	2 175	19 347
Personnel contractuel	123	263	301	24	36	0	0	747
Total général	4 950	5 033	3 573	2 211	1 853	299	2 175	20 094
% correspondant des voix	24,63%	25,05%	17,78%	11,00%	9,22%	1,49%	10,82%	100,00%
Total général, non compris les résultats des non fédérées*	4 950	5 033	3 573	2 211	1 835	299		17 919
% correspondant des voix	27,62%	28,09%	19,94%	12,34%	10,34%	1,67%		100,00%

* Non fédérées : organisations syndicales non regroupées dans une fédération nationale

Actualité du dialogue social

I. Climat social en 2005

En 2005, le nombre de mouvements de grève d'ampleur nationale a légèrement augmenté par rapport à 2004. Le dossier salarial et la précarité de l'emploi ont été les principales causes de grève et ont donné lieu à de fortes mobilisations. Quant aux mouvements de grève d'ampleur sectorielle ou locale, ils ont doublé par rapport à 2004, malgré de faibles pourcentages de grévistes pour chacun d'entre eux. Ils ont majoritairement concerné l'enseignement public agricole, afin d'appeler l'attention sur les dysfonctionnements locaux.

Le nombre de journées perdues pour fait de grève était de 24 736 dans le cadre de mouvements d'ampleur nationale, et de 1 233 dans le cadre de mouvements sectoriels ou locaux, soit un total de 25 969 journées.

II. Le dialogue social ministériel

Dans le cadre du dialogue social ministériel, 15 projets de décrets ont fait l'objet d'un examen par le CTP ministériel en 2005, dont 10 décrets statutaires.

L'amélioration des statuts concernait l'ensemble des personnels de catégorie C dans le cadre de la prise en compte de la fusion des échelles 2 et 3 et de la modernisation des échelles 4 et 5 des corps de cette catégorie.

Le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement a été créé après fusion des corps d'ingénieur des travaux. Le statut d'emploi des chefs de mission de l'agriculture et de l'environnement et le statut d'emploi des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture ont été modifiés.

Par ailleurs, la réforme des instances d'inspection conduisant à la mise en place d'une structure unique a conduit à modifier, d'une part, les statuts particuliers des corps de l'inspection générale de l'agriculture, des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts et des inspecteurs de la santé publique vétérinaire et ont été créés, d'autre part, les emplois de vice-président, vice-président délégué, chef de mission d'inspection, président de section, président de commission statutaire et secrétaire général du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et de l'espace rural.

Dans le cadre de l'actualisation de sa stratégie ministérielle de réforme, le MAP a engagé des réflexions nouvelles sur la réforme de l'administration départementale de l'Etat : le rapprochement des DRAF et des DDAF dans les chefs-lieux de région, à mettre en œuvre en 2006.

La réorganisation des services statistiques est projetée pour tenir compte des pouvoirs accrus conférés aux échelons régionaux, dans le cadre de la réforme de l'Etat, en termes d'évaluation des politiques publiques notamment. La réforme vise à faire remonter au niveau régional la collecte des données statistiques, aujourd'hui dispersée entre plusieurs services.

Au ministère, un secrétariat général a été créé. Il regroupe l'ensemble des fonctions supports de l'administration centrale pour plus de rationalité, soit la direction des affaires financières à laquelle a été rattachée la logistique, le service des affaires juridiques qui conserve son périmètre, le service des ressources humaines, le service de la modernisation, plus particulièrement en charge de la réforme de l'Etat pour les services du ministère, une délégation chargée de l'information et de la communication, le service central chargé des enquêtes et des statistiques et une mission des affaires générales chargée d'être en appui auprès de ces différentes structures.

Fréquence des réunions des CTP nationaux et locaux

CTPM	CTPC AC	CTPC SD	CDPC DGER
9	1	1	6

Principaux sujets inscrits aux ordres du jour des CTP centraux en 2005

En 2005 aux **CTPM**, outre l'examen des nombreux projets de textes statutaires et d'organisation mentionnés ci-dessus, les débats ont porté essentiellement sur :

- la stratégie ministérielle de réforme et ses incidences sur les missions et les moyens du service public de l'agriculture,
- la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre relative à la réforme de l'administration départementale de l'Etat ;
- sur la mise en œuvre de la LOLF et sur l'harmonisation des régimes indemnitaires.

Aux **CTPC AC**, ont été présentés la réforme des instances d'inspection, la réforme de la DGER, ainsi que le bilan de la création du Secrétariat général.

Les principaux sujets traités par les CTP SD étaient la réforme de l'administration départementale de l'Etat, la stratégie ministérielle de réforme (bilan 2004 et perspective 2005) et la mise en œuvre de la LOLF dans les services déconcentrés.

Les **CTPC DGER** ont examiné :

- de nombreux projets d'arrêtés relatifs aux baccalauréats professionnels, aux grilles horaires pour la voie scolaire des CAPA, BEPA, BTA, baccalauréats professionnels, baccalauréats technologiques, BTSA, au programme des enseignements, aux modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole, aux modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission nationale d'instruction et d'orientation créée en application du décret relatif à la seconde carrière des enseignants, aux clauses types de la convention de stage ;
- des projets de notes de cadrage et notes de service.

Ont également été présentées les circulaires relatives aux projets d'établissement et aux projets régionaux de l'enseignement agricole (PREA), le rapport sur l'évolution de l'activité et le devenir des quatre établissements publics nationaux, ainsi que les demandes formulées par la DGER (postes, crédits) dans le cadre de la préparation du budget 2006 et le bilan de la rentrée scolaire, ainsi que le bilan du mouvement des agents contractuels.

De nombreux points d'information ont été inscrits à l'ordre du jour, notamment sur le projet de loi d'orientation sur l'école et sur le projet stratégique et sur la réorganisation de la DGER.

III. Le dialogue social local

Le dialogue social local se déroule dans de multiples comités techniques paritaires (CTP) : notamment dans les 10 CTP spéciaux, les 22 CTP régionaux DRAF, les 22 CTP régionaux du secteur de l'enseignement agricole, les 92 CTP départementaux (hors CTP DRAF/DDAF), les 4 CTP des départements d'Outre-Mer, et les 19 CTP centraux des établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Fréquence des réunions des CTP locaux et principaux sujets traités en 2005

Nombre de réunions/an	1	2	3	4 ou plus
CTP régionaux DRAF	0 %	53 %	47 %	0 %
CTP DDAF/DDSV	9 %	51 %	26 %	14 %
CTP régionaux enseignement agricole	12 %	12 %	50 %	26 %

Les principaux sujets traités au sein des CTP régionaux

Par au moins 2/3 des CTP	Par au moins 1/2 des CTP	Par au moins 1/3 des CTP
<ul style="list-style-type: none"> - Formation continue (bilan 2004, plan 2005) - Mise en œuvre de la LOLF, budget de fonctionnement, BOP moyens, crédits de fonctionnement - Organisation de la statistique agricole (mise en place des SRISE) - Prime spéciale, principe de modulation, critères d'attribution - Entretien d'évaluation et notation - Mise sous autorité unique DRAF-DDAF dans les chefs lieux de région, SG unique - ARTT-RIALTO (bilan, ajustement, jours de fermeture, GESTOR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mouvement de personnel - POS (projet d'orientation stratégique) et PASER (plan d'action stratégique de l'Etat en région) - Action sociale (modernisation, bilan) - Effectifs, moyens en personnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration départementale fusion DDAF-DDE - Restructuration du LNPV - Locaux

Les principaux sujets traités au sein des CTP départementaux

Par au moins 2/3 des CTP	Par au moins 1/2 des CTP	Par au moins 1/3 des CTP
<ul style="list-style-type: none"> - Budget de fonctionnement (bilan 2004, présentation 2005, LOLF, BOP) - Formation continue (bilan 2005, plan 2005) - RIALTO / ARTT (bilan, modification RIALTO, CET, GESTOR, fermeture des services durant les ponts, pointeuse) - Statistique agricole (SRISE) - Entretien d'évaluation et notation 	<ul style="list-style-type: none"> - Fusion et rapprochement DDAF/DDE - Mouvement de personnel - Réorganisation des services de l'eau - Primes 2005 (modulation) - Transfert de l'aménagement foncier aux conseils généraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Locaux (répartition, projets immobiliers, déménagements, entretien et nettoyage) - Ingénierie publique - MISSA (mission interservices sécurité sanitaire de l'alimentation) - Action sociale (modernisation, bilan) - POS (Projet d'orientation stratégique) - Accueil du public (Charte Marianne, livret d'accueil)

Les principaux sujets traités au sein des CTP régionaux enseignement

Par au moins 2/3 des CTP	Par au moins 1/2 des CTP	Par au moins 1/3 des CTP
<ul style="list-style-type: none"> - Décentralisation : transfert des TOS (convention provisoire de mise à disposition) - Bilan des examens, résultats scolaires - Bilan rentrée scolaire 2005 (effectifs, personnels, mouvements) - Préparation de la rentrée scolaire 2006, évolution des structures pédagogiques - Déconcentration des décisions de modifications des structures pédagogiques pour la rentrée scolaire - PREA (projet régional de l'enseignement agricole : planning d'avancement, actualisation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation globale horaire (nouvelles grilles horaires) - Les structures pédagogiques 2005 - Stages des élèves (en entreprise, à l'étranger) 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des enseignants - Bilan CHS

Autres données

I. Protection juridique des fonctionnaires

La protection juridique des fonctionnaires, dite protection fonctionnelle, est susceptible d'être demandée par des agents victimes ou par des agents mis en cause.

Remarques préliminaires

En 2005, seule la lettre de mission à un avocat chargé d'assister un agent donnait lieu à l'ouverture d'un dossier. Ainsi, les protections refusées ne sont pas enregistrées, pas plus que celles qui n'exigent pas le recours à un avocat. 50 dossiers de protection dont 37 suite à des agressions (physiques ou verbales) et 13 suite à des poursuites ou mises en cause judiciaires ont été enregistrés.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983, portant droit et obligation des fonctionnaires

Année	2003	2004	2005
Agents victimes	12	24	34
Agents poursuivis	4	5	12

II. Régime disciplinaire

Typologie des fautes et sanctions prononcées en 2005

FAUTES SANCTIONS	Absences irrégulières Abandon de fonction		Mauvais service Indiscipline Fautes professionnelles		Vol de matériel de l'administration		Condamnations pénales		Incorrections Violences et insultes	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Révocation	1						1			
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 3 mois à 2 ans			1							
Déplacement d'office						1			1	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 15 jours maxi			1							
Blâme			1	1					1	
Avertissement	1			1					1	

Chapitre VI

L'action sanitaire et sociale

Première partie

Objectifs, organisation et acteurs

- I. L'action sociale
- II. L'action sanitaire
- III. Les acteurs

Deuxième partie

Le budget de l'action sanitaire et sociale

Troisième partie

L'action sociale

- I. Le service social
- II. Les prestations d'action sociale
- III. Le logement
- IV. La restauration collective

Quatrième partie

L'action en faveur des handicapés

Cinquième partie

L'action sanitaire

- I. La médecine de prévention
- II. Les accidents du travail et les maladies professionnelles
- III. Le comité médical
- IV. La commission de réforme
- V. Le dispositif hygiène et sécurité

Objectifs, organisation et acteurs

L'année 2005 a permis d'aboutir à la mise en œuvre effective de plusieurs mesures issues du plan de modernisation de l'action sociale engagé en 2003.

- L'amélioration des circuits d'information avec la publication en septembre 2005 du site internet ASSPERA (Action Sanitaire et Sociale pour les PERSONNELS de l'Agriculture).
- La simplification de certaines mesures de gestion.
- La diffusion des documents de programmation dont la vocation est de permettre à chaque chef de service ou d'établissement d'appréhender l'ensemble des domaines constitutifs de l'action sociale et d'assurer un pilotage local de la politique sociale en concertation avec les représentants des personnels.

La politique d'appui social au personnel s'articule autour de deux volets essentiels : l'action sociale et l'action sanitaire. Elle est mise en œuvre en concertation avec les organismes consultatifs compétents, que sont le comité interministériel de l'action sociale (CIAS), le comité technique paritaire ministériel (CTPM) en section spécialisée d'action sociale ou le comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSM).

I. L'action sociale

Elle vise à :

- impulser et mettre en place une politique de prestations destinées à améliorer l'environnement des agents du ministère, au travail ou dans leur vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations ou organismes à vocation sociale qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence et les plus difficiles, notamment en faveur des agents les moins favorisés ;
- améliorer les conditions de travail des personnels au sein de l'administration et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale.

II. L'action sanitaire

Elle doit permettre :

- d'assurer le suivi médical des agents, et particulièrement de ceux dont l'activité professionnelle présente des risques directs ou indirects pour leur santé ;
- de concourir à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'environnement professionnel des agents ;
- d'assurer la couverture des agents atteints de maladies professionnelles ou victimes d'accidents du travail ;
- de mener des actions de formation, d'information et de prévention dans les domaines sanitaire et médical au sens large.

III. Les acteurs

Le comité interministériel d'action sociale de l'Etat (CIAS) détermine notamment les prestations d'action sociale extra légales et facultatives, communes à l'ensemble des administrations d'Etat.

Les sections régionales d'action sociale (SRIAS) ont compétence pour répondre à des besoins ponctuels et collectifs de dimension interministérielle et à vocation régionale en matière d'équipements sociaux visant la restauration administrative, le logement et les actions en faveur des enfants des agents de l'Etat.

Les comités et commissions hygiène et sécurité (CHS) ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail et procèdent à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents.

Le bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS) assure la coordination de la politique d'action sanitaire et sociale (secrétariat des instances de concertation et des commissions), gère le budget de cette politique et participe directement à sa définition et à sa mise en œuvre.

Le secrétariat général des services déconcentrés (DRAF, DDAF, DDSV) constitue le relais social, au niveau local, des agents du ministère affectés dans les services déconcentrés.

Les associations d'action sociale, sportive, culturelle et de loisir (ASMA nationale et départementales) gèrent, dans le cadre d'une convention avec le ministère chargé de l'agriculture, des activités de loisirs et d'entraide.

La mutuelle générale du ministère de l'agriculture et des organismes rattachés (SMAR), assure, avec la mutuelle «nature et forêts» (MNF), la couverture maladie complémentaire et la «prévoyance» des agents.

Le budget de l'action sanitaire et sociale

Le budget 2005 de l'action sanitaire et sociale est de 10 263 344 euros soit une augmentation de 2,42% par rapport à 2004. On note une augmentation de + 46,36% sur la période 1995/2005.

Principaux postes de dépenses de crédits sur l'année 2005 (chapitre 33-92)

Type d'action	Crédits utilisés en euros	Pourcentage
Restauration	3 048 482	28,92 %
Service médico social	1 028 913	9,82 %
Secours	248 080	2,37 %
ASMA	2 702 148	25,80 %
Mutuelles	876 129	8,37 %
Loisirs pour enfants	1 242 810	12,13 %
Jeunes handicapés	235 369	2,25 %
Gardes d'enfants	105 375	1,01 %
Aménagements de postes pour handicapés et fonds d'insertion	378 705	3,62 %
Logement en région parisienne	398 967	3,81% jeunes
Total	10 264 978	

L'action sociale

I. Le service social

Le service social du personnel compte 15 assistants de service social et une conseillère technique nationale ayant pour mission d'aider et de soutenir les agents en difficulté, de contribuer à la mise en oeuvre des actions de prévention, d'informer sur l'action sociale et d'assurer la veille sociale. Les activités de permanences et visites sur le lieu de travail permettent aux assistants de service social de rencontrer les agents sur place, d'appréhender l'environnement professionnel et de renforcer leurs réseaux locaux.

Les activités de permanences et visites sur le lieu de travail permettent aux assistants de service social de rencontrer les agents sur place, d'appréhender l'environnement professionnel et de renforcer leurs réseaux locaux. Les visites à domicile sont réservées à des situations spécifiques comme la maladie ou des contextes familiaux particulièrement sensibles.

Données relatives à l'activité du service social

Permanences	Entretiens	Personnes reçues	Dossiers ouverts	Visites à domicile	Réunions	Visites travail
456	1 608	1 617	1 072	177	246	75

Origine professionnelle des bénéficiaires d'un suivi social

Durant l'année 2005, 1617 agents ont bénéficié d'un suivi social à moyen ou long terme afin de leur permettre de sortir de difficultés ponctuelles ou récurrentes.

Répartition par statut, catégorie et service des bénéficiaires d'un suivi social

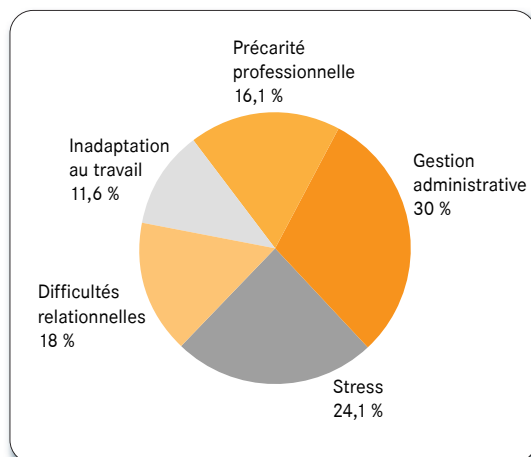
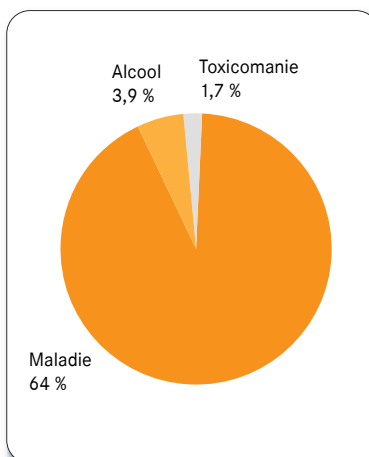
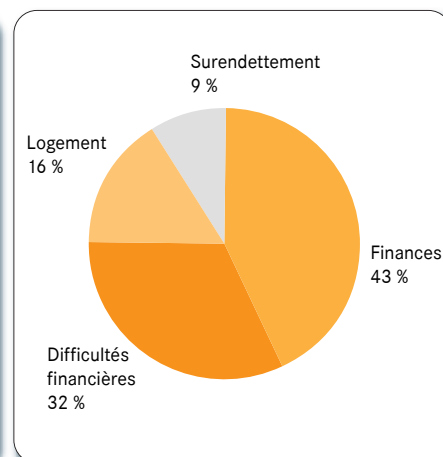
Fonctionnaires	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	DRAF, DDAF, DDSV, AC...	Enseignement
79%	20%	31%	49%	53%	47%

Les différents domaines d'intervention des assistants de service social

Famille	Environnement professionnel	Santé	Retraite
48%	32%	17%	3%

Les causes d'intervention

Ces chiffres concernent 1 617 personnes ayant évoqué une ou plusieurs causes, dans un ou plusieurs domaines, à l'origine de leurs difficultés. En 2005, les causes des interventions des assistants de service social n'évoluent pas par rapport aux années précédentes.

Dans le domaine de l'environnement professionnel

Dans le domaine de la santé

Dans le domaine familial


II. Les prestations d'action sociale

Il s'agit des domaines dans lesquels le ministère intervient directement pour favoriser l'environnement social individuel ou collectif des agents. Les représentants des personnels participent à la définition de la politique sociale du ministère.

La principale mesure nouvelle apportée en 2005 est la revalorisation de 1% des taux de prestations.

Les prestations sociales versées aux agents d'administration centrale

Prestations	Nombre de dossiers	Total versé en euros
Centre de vacances colonies	2 324	857 950
Subventions trousseau	316	33 552
Séjours dans e cadre du système éducatif	809	91 948
Centre de loisirs sans hébergement	1 403	95 695
Séjours en maisons familiales, villages de vacances et gîtes	818	114 124
Séjours linguistiques	228	49 541
Total	5 898	1 242 810

L'appui social aux jeunes handicapés

Prestations	Nombre de dossiers	Total versé en euros
Allocation pour jeune handicapé de moins de 20 ans	144	229 708
Allocation de poursuite d'études de 20 à 27 ans	4	2 273
Allocation de séjour en centre de vacances spécialisé	10	3 388
Total	158	235 369

La garde des jeunes enfants

Prestations	Nombre de dossiers	Total versé en euros
Garde d'enfant	483	105 375

Les prestations sociales : aides individuelles au logement

- **L'aide à l'amélioration de l'habitat des fonctionnaires civils et militaires retraités (AAHR).**
Depuis plusieurs années, l'utilisation de la prestation est en constante diminution. L'AAHR a été supprimée le 1^{er} janvier 2005.
- **L'aide au double loyer (ADL),** accordée aux agents de la région parisienne afin de faciliter et d'accompagner un changement de résidence entraînant une période de recouvrement des loyers sur deux logements.
Elle a permis de subventionner 11 demandes (contre 8 en 2004) pour un montant total de 5 560,70 euros.
- **L'aide et le prêt à l'installation,** sont destinés à faciliter la première location des agents qui sont affectés en région parisienne ou en Provence Alpes Côte d'Azur après la réussite d'un concours. Elles ont représenté un montant total de subventions de 4 359,49 euros pour 8 dossiers validés.

III. Le logement

Le logement en administration centrale

En 2005, le nombre de demandeurs de logements du ministère est en baisse (172 demandeurs contre 188 en 2004). 77 agents ont trouvé, par l'intermédiaire du BASS, une réponse à leur recherche de logement.

- 30 logements ont été attribués sur le parc du ministère
- 47 logements ont été attribués par la filière «préfecture».

Le logement en service déconcentré

23 attributions de logement ont été réalisées en 2005 au bénéfice des agents affectés en province. 36 demandes sont restées insatisfaites.

IV. La restauration collective

L'accessibilité à la restauration est facilitée par la présence de restaurants administratifs (RA) et inter-administratifs (RIA). La signature de conventions spécifiques avec certains restaurants inter-entreprises (RIE) ou privés permet également d'offrir aux agents une restauration de proximité, utile lorsqu'il n'existe pas de structures administratives d'accueil.

Le secteur de la restauration collective a consommé, comme les années précédentes, un quart des crédits annuels de l'action sanitaire et sociale. Les participations versées comprennent :

- la subvention interministérielle repas (1,03 € en 2005) éventuellement complétée par sa bonification repas de 0,46 € pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 466
- les subventions versées à l'organisme prestataire au titre des dépenses de fonctionnement.

La restauration parisienne

Sept structures participent en 2005 à la fourniture de repas pour les agents de l'administration centrale, des établissements publics et des établissements d'enseignement supérieur situés à Paris.

272 598 repas ont été servis, soit une baisse de 4 712 repas par rapport à 2004.

153 115 repas ont bénéficié de la subvention interministérielle de 1,03 € ce qui représente une diminution de 1 406 repas par rapport aux chiffres de 2004.

Nombre de repas avec prestation interministérielle	153 115
Total prestations interministérielles	157 709 €
Nombre de repas avec subvention de fonctionnement	272 598
Total subventions de fonctionnement	875 572 €
Coût total	1 033 281 €

La restauration en services déconcentrés

Ce volet de l'action sociale concerne les services déconcentrés ainsi que les établissements d'enseignement supérieur ne disposant pas de service de restauration collective sur place.

L'année 2005 a permis de finaliser le recensement des établissements de restauration conventionnés avec les services déconcentrés. Les agents du ministère bénéficient d'un accès à 176 établissements de restauration (173 en 2004), 101 sont des restaurants administratifs ou inter administratifs, 44 des restaurants inter-entreprises et 31 relevant du secteur traditionnel.

En 2005, 62 % des services déconcentrés sont impliqués dans la gestion des RA ou RIA.

- 18 % des agents déjeunent sur place,
- 45 % accèdent à des RA ou RIA,
- 17 % déjeunent à l'extérieur,
- 18 % déjeunent à leur domicile.

Nombre de repas avec subvention inter-ministérielle	621 355
Total subventions interministérielles	639 996 €
Nombre de repas avec subvention de fonctionnement	700 590
Total subventions de fonctionnement	1 342 972 €
Nombre de repas avec bonification repas	70 071
Total subvention avec bonification repas	32 233 €
Coût total	2 015 201 €

L'action en faveur des handicapés

3 thèmes majeurs sont à retenir en 2005 :

- les recrutements par la voie contractuelle,
- la mise en œuvre d'actions d'accompagnement à l'insertion des travailleurs handicapés dans les différentes structures de travail du ministère,
- l'élaboration du plan triennal 2006-2009, relatif à l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés.

193 postes ont été offerts aux concours externes contre (364 l'année précédente).

L'année 2005 marque un fléchissement qui affecte assez nettement les recrutements opérés au profit de la catégorie A et de moindre manière pour ceux relevant de la catégorie C.

Le taux global de recrutements de travailleurs handicapés par rapport aux postes offerts aux concours externes est de 13,98 %.

27 personnes ont bénéficié d'un recrutement par la voie contractuelle, par le biais d'une procédure d'initiative locale ou nationale, dont 17 hommes et 10 femmes.

Comme les années précédentes, le recrutement a profité davantage aux catégories C avec 11 postes (8 femmes et 3 hommes).

La catégorie B a vu le recrutement de 9 personnes (6 hommes et 3 femmes).

La catégorie A a offert 7 postes au recrutement par la voie contractuelle, tous pourvus par des hommes.

La moyenne d'âge des personnes recrutées est de :

- en cat. A : 35 ans
- en cat. B : 37 ans
- en cat. C : 41 ans

Les aménagements de postes pour les personnes handicapées et les travaux d'accessibilité

Le ministère chargé de l'agriculture a réalisé, cette année, une quarantaine d'opérations d'aménagements de postes, pour un montant total d'environ 378 705 euros. Ce chiffre, en progression par rapport à l'année précédente, est sans doute à mettre à l'actif du site ASSPERA, dont la rubrique handicap/aménagement de poste a guidé la démarche de nombreux agents handicapés.

Des soutiens financiers ont permis la prise en charge des frais de transports domicile/travail, de l'aménagement de véhicules administratifs, de l'achat de fauteuils roulants et la prise en charge d'appareils auditifs ou d'équipements spécifiques pour malentendants.

Le plan triennal 2006-2009

L'année 2005 a été mise à profit pour développer un important effort de sensibilisation, d'information et d'animation sur le thème du handicap. Deux éléments ont particulièrement contribué à la réalisation de cet objectif : la montée en régime du site ASSPERA et la préparation du plan triennal 2006-2009.

L'action sanitaire

I. La médecine de prévention

Elle comprend :

- la surveillance médicale obligatoire, la surveillance à la demande des personnels ou de l'administration, les visites de reprise et les examens complémentaires quand ils sont nécessaires.
- Les actions sur le milieu professionnel réalisées dans le cadre du 1/3 temps visent à améliorer les conditions de travail des agents, en protégeant les agents contre les risques d'accidents de service et de maladie professionnelle.

Les services déconcentrés

Le suivi médical des agents des services déconcentrés et des établissements d'enseignement du ministère est confié aux caisses locales de la mutualité sociale agricole (MSA) dans le cadre d'une convention négociée par le BASS avec la caisse centrale de la MSA.

Au total, la dotation budgétaire affectée au suivi médical de l'ensemble des agents s'est élevée en 2005 à 1 028 913 €, y compris les DOM-TOM.

Nombre d'agents soumis à la visite quinquennale	9 686
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une visite quinquennale	3 120
Nombre d'agents faisant l'objet d'un suivi médical particulier	6 566

L'administration centrale

Le suivi médical des agents de l'administration centrale est assuré sur deux sites :

- Varenne : un médecin de prévention à temps plein assisté de deux infirmières
- Vaugirard : une infirmière.

Le médecin de prévention assure les campagnes de vaccinations, les soins médicaux d'urgence et les entretiens à la demande des agents ou de l'administration.

En 2005, 1051 interventions, 340 examens cliniques et 711 examens complémentaires ont été effectués. A la suite de ces examens, il a été conclu 269 avis professionnels et 183 agents ont été orientés vers leur médecin traitant ou des médecins spécialistes.

Concernant la surveillance post-exposition amiante, sur les 18 agents soumis à ce risque, 11 ont été examinés en 2005, les autres ont été convoqués début 2006.

4 actions en milieu professionnel concernant les différents sites de l'administration centrale ont été réalisées en 2005 :

- Campagne nutrition,
- Campagne dermatologie (prévention soleil),
- SIDA,
- Campagne vaccinations.

Des formations de secourisme et de recyclage AFPS ont été dispensées sur le site de Varenne :

- 22 secouristes formés
- 19 secouristes recyclés.

II. Les accidents du travail et les maladies professionnelles

Les services déconcentrés et les établissements d'enseignement

Une enquête statistique sur les accidents du travail et les maladies professionnelles est menée chaque année à la demande du ministère chargé de la fonction publique sur l'ensemble des services du ministère.

L'enquête 2005 a permis d'enregistrer les taux de réponses représentant 75 % des agents du ministère.

- Taux de réponse en services déconcentrés : 71 %
- Taux de réponse dans l'enseignement agricole : 75 %

Au cours de l'année 2005 :

- 1067 accidents de travail se sont produits contre 976 en 2004 soit une augmentation de 9 %.
- 188 accidents de trajet contre 167 en 2004. Le ministère déplore aussi 2 décès (suite aux accidents de trajet).

La totalité de ces accidents représentent 13 210 jours d'arrêt de travail, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2004, et se répartissent de la manière suivante :

- 139 accidents sans arrêt de travail,
- 890 avec un arrêt de 1 à 89 jours,
- 36 avec un arrêt de plus de 90 jours.

Sur l'ensemble des accidents de travail (toutes catégories confondues) les femmes (550) sont plus touchées que les hommes (517).

La tranche d'âge la plus concernée est celle des 30-44 ans (400) puis celle des 44-54 ans (232).

En ce qui concerne uniquement les accidents du travail, la répartition entre les hommes (381) et les femmes (380) est presque égale.

Pour les accidents de mission, la proportion entre les hommes et les femmes s'inverse, les hommes sont plus souvent victimes d'un accident de mission (69) que les femmes (49).

Pour les accidents de trajets, il existe un écart important entre la part des hommes (67) et des femmes (121).

En 2005, 114 maladies professionnelles ont été reconnues. On constate une forte augmentation des affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (107 contre 24 en 2004)

En administration centrale

En 2005, il y a eu 50 déclarations d'accidents, 31 accidents ont donné lieu à 490 jours d'arrêt.

La chute demeure la cause essentielle des accidents, surtout au cours du trajet.

Les coûts médicaux des accidents de travail pour l'année 2005 se sont élevés à 26 647,95 € dont 10 982,56 € au titre d'accidents d'années antérieures.

III. Le comité médical ministériel

Le comité médical ministériel est une instance consultative composée de médecins agréés. Il est chargé de donner à l'autorité administrative un avis sur les contestations d'ordre médical qui peuvent se présenter lors de l'admission des candidats aux emplois publics, sur l'octroi et le renouvellement des congés longue maladie (CLM), longue durée (CLD), grave maladie, disponibilité d'office pour maladie, sur l'activité à mi-temps thérapeutique, la réintégration à l'issue de ces congés et sur la retraite pour invalidité.

Les avis sont émis pour les fonctionnaires et les contractuels en service en administration centrale, dans les établissements publics et les offices (parisiens ou franciliens). Il se réunit mensuellement.

Le comité médical a examiné 276 dossiers dont 46 nouveaux dossiers pour l'année 2005, soit une diminution de 13 dossiers par rapport à 2004.

À la demande des médecins du comité médical, il a été diligenté 99 expertises médicales.

IV. La commission de réforme

La commission de réforme est une instance consultative médicale paritaire composée des médecins du comité médical ministériel, de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Elle est compétente pour les agents titulaires et stagiaires du ministère et des établissements publics (implantations franciliennes).

Elle se réunit pour examiner, sur dossier, les questions relatives aux accidents de service et de trajet, aux taux d'invalidité qui en découlent, aux maladies contractées en service, à la prise en charge des frais médicaux faisant suite à une rechute d'accident, à la mise à la retraite pour invalidité, aux pensions d'orphelin infirme et aux majorations spéciales pour tierce personne.

En 2005, la commission de réforme a été consultée à 9 reprises pour l'examen de 44 dossiers (20 en 2004). La Commission de réforme a diligenté 15 expertises auprès de médecins agréés.

V. Le dispositif hygiène et sécurité

Le comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSM)

L'année 2005 a été marquée par la reprise de l'activité du groupe de travail « abattoirs » en relation avec les risques liés à l'influenza aviaire et la poursuite des activités du groupe de travail « exercice du contrôle ».

Le CHS ministériel a tenu 4 réunions plénières en 2005.

Les crédits hygiène et sécurité

En 2005, 140 613 € de crédits ont été répartis dans les services dont 139 067 € soit 99 % pour des actions de formations.

Les Inspecteurs d'Hygiène et Sécurité (IHS)

5 inspecteurs d'hygiène et sécurité ont été nommés pour notamment contrôler la bonne application des règles de santé-sécurité au travail.

Les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

483 ACMO dont 12 en administration centrale ont été nommés au MAP au 31 décembre 2005. L'animation du réseau est confiée aux IHS.

Chapitre VII

La retraite et la liquidation des droits

- I. Quelques statistiques sur les pensions de retraites
- II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)
- III. La cessation progressive d'activité (CPA)
- IV. Le congé de fin d'activité (CFA)

La retraite et la liquidation des droits

En 2005, le nombre de pensions civiles servies par l'État (stock), tous ministères et établissements publics sous tutelle confondus, augmente de 2,52 % et s'établit à 1 468 543. La part des pensions relevant du ministère chargé de l'agriculture s'élève à 26 079 soit 1,78 % du volume global.

Le nombre de pensions relevant du MAP (inclus ONF et INRA) augmente de 1,75 % par rapport à 2004.

Les départs sont majoritairement le fait d'agents de catégorie A (45 %).

I. Quelques statistiques sur les pensions de retraite

Effectifs de retraités relevant du MAP (hors établissements publics ONF et INRA) au 31 décembre 2005

- Ayants droits : 13 129

- Ayants cause : 4 236

Répartition des pensions civiles versées par l'État pour les principaux ministères

Administration	2005
Agriculture (hors établissements publics ONF et INRA)	17 365
Défense (civils)	29 176
Economie et Finances	124 756
Education nationale	700 207
Équipement, logement	69 250
Intérieur	145 859
Justice	27 979
PTT (1)	135 219
La Poste (2)	104 598
France Télécom (2)	53 626

(1) Stock des pensions concédées avant le 31 décembre 1991

(2) Pensions concédées à compter du 1^{er} janvier 1992

II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)

Au 31 décembre 2005, les 1 269 allocataires se répartissent entre actifs (36% du total) et retraités (64%).

Nombre de fonctionnaires du MAP* en activité et retraités, bénéficiaires de cette allocation

Année	2005
Nombre d'ATI	1 269

* Tous établissements publics sous tutelle confondus

III. La cessation progressive d'activité (CPA)

34 fonctionnaires sont entrés en CPA en 2005. Les titulaires de catégorie A restent majoritaires (18).

IV. Le congé de fin d'activité (CFA)

35 personnes seulement sont entrées en CFA en 2005, contre 85 en 2004 et 143 en 2003. Cette forte diminution par rapport aux années précédentes s'explique par l'extinction du dispositif, la loi de finances pour 2003 (article 132) disposant que les agents nés après 1946 ne pourraient plus prétendre au CFA.

Bilan social

2006-2007

Sommaire

L'emploi	2
La rémunération	42
Les conditions d'emploi	58
La formation des agents	64
Les relations professionnelles	70
L'action sanitaire et sociale	84
La retraite et la liquidation des droits	96

Chapitre I

L'emploi

Première partie

Les effectifs

- I. Place du ministère au sein de la fonction publique de l'État
- II. Les moyens en personnel : présentation générale
- III. Répartition des effectifs physiques présents
- IV. Répartition des effectifs gérés
- V. État des effectifs par corps aux 1^{er} janvier
- VI. Exécution budgétaire

Deuxième partie

Les flux

- I. Mouvements du personnel
- II. Recrutement par voie de concours externes
- III. Promotions sociales
- IV. Promotions
- V. Mobilité

Les effectifs

Le ministère a mobilisé en 2006 et 2007 toutes les autorisations de recrutement permises par la loi de Finances.

I. Place du ministère au sein de la fonction publique de l'État

Situation des principaux ministères en fonction des autorisations budgétaires 2006-2007 (Plafond exprimé en ETPT)

Ministère	2006	2007
Éducation nationale et recherche	1 250 488	1 192 616
Défense et anciens combattants	440 329	436 994
Équipement	93 215	91 297
Économie, finances et industrie	173 959	170 977
Intérieur et collectivités territoriales	185 984	187 997
Justice	71 475	72 023
Santé et solidarité	14 931	14 859
Écologie	3 717	3 775
Outre mer	4 900	4 895
Emploi, cohésion sociale et logement	13 925	13 820
Agriculture et pêche	39 919	38 253

II. Les moyens en personnel en 2006-2007 : présentation générale

Évolution des effectifs avec l'entrée en vigueur de la LOLF

Dans le cadre de l'ordonnance de 1959, la gestion de la dépense de personnel était avant tout une gestion des emplois. Ainsi en 2005, les 30 594 emplois budgétaires autorisés étaient répartis par secteur (chapitre article), par corps et par grade.

En mode LOLF, l'autorisation parlementaire porte sur un plafond d'emplois limitatif fixé au niveau ministériel. Ce plafond est décliné à titre indicatif dans chacun des programmes et actions sur lesquels des agents sont rémunérés, et par catégorie d'emplois (A administratifs, A techniques, B-C administratifs, B-C techniques, enseignants). Le respect du plafond s'apprécie sur l'ensemble de l'année. Le plafond ministériel d'emplois ne décrit pas seulement les contingents de postes « permanents », mais tous les agents dont le ministère est l'employeur et dont il rémunère l'activité, y compris pour des besoins occasionnels ou saisonniers, qu'ils soient titulaires ou non.

Par ailleurs, le plafond d'emplois est désormais exprimé en équivalents temps plein annuels travaillé (ETP-T), unité de décompte dans laquelle s'expriment à la fois les plafonds ministériels et les consommations de ces plafonds. Une personne à temps plein employée toute l'année consomme un ETP-T. Cette unité prend en compte une proratisation de l'activité des agents en fonction de leur quotité de temps de travail (50 à 90 % : une personne à 80 % employée toute l'année consomme 0,8 ETP-T) et en fonction de leur durée d'activité sur l'année (une personne à temps plein pendant 6 mois consomme ½ ETP-T annuel).

Les principes introduits par la LOLF en 2006 offrent dorénavant une souplesse de gestion qui permet en cours d'année un ajustement plus efficace des emplois, en fonction des besoins.

Année 2006

Sur la base d'un plafond d'emplois reconstitué pour 2005 à 40 393 ETP-T, le plafond d'emplois 2006 a été fixé à 39 919 ETP-T pour le ministère de l'agriculture et de la pêche. Cette réduction s'explique par la suppression de 680 ETP-T, par la création de 8 ETP-T dans l'enseignement supérieur et la recherche et par diverses mesures de transferts d'emplois.

Le ministère de l'agriculture et de la pêche s'inscrit dans une démarche de rationalisation des moyens en personnel et leur adaptation aux missions prioritaires. À ce titre, le ministère contribue à la réduction des effectifs de l'État à hauteur de 680 ETP-T dont 200 ETP-T de titulaires.

En 2006, les crédits de personnel représentent 1 987 M€, soit une hausse de 5,46 % (hors CAS pensions) par rapport à 2005 (à périmètre financier équivalent).

- Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement durable (154)
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (215)
- Enseignement technique agricole (143)
- Enseignement supérieur et recherche agricoles (142)
- Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation (206)

Année 2007

Les crédits de personnel sont fixés à 1 972M€, soit en baisse de 0,74 % par rapport à 2006 qui s'explique en partie par des mesures de périmètre. En ce qui concerne les emplois, le PLF 2007 prévoit la suppression de 176 ETP-T de titulaires correspondants à une réduction de 390 postes ; aucun emploi n'est créé. Il faut par ailleurs noter que le nombre de suppressions d'emplois se comprend en tiers d'année pour les enseignants du technique et pour les autres agents au réel constaté des départs, soit environ en demi-année.

Le nombre total de suppressions est de 376 ETP-T en 2007 après avoir été de 412 ETP-T en 2006 (425 ETP-T supprimés et 13 ETP-T créés). La lettre plafond 2007 fixe le plafond d'emplois du ministère à 38 983 ETP-T (39 919 ETP-T en 2006). La réduction de 936 ETP-T s'explique de la manière suivante :

- l'effet de l'extension en année pleine des suppressions 2006, soit 430 ETP-T dont 256 ETP-T au titre des transferts vers les établissements publics ;
- les suppressions d'emplois 2007 pour 376 ETP-T ;
- en outre, les départs constatés en 2006, environ 660, ont été supérieurs aux prévisions.

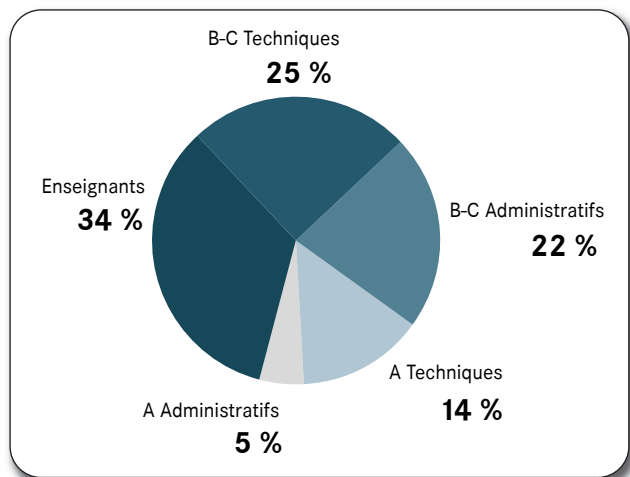
Ceci a permis de rendre disponible 1,2M d'euros supplémentaires (représentant 65 ETP T en demi-année) pour contribuer à l'amélioration de la situation des personnels. Cette mesure est consolidée à hauteur de 130 ETP-T en extension année pleine pour le PLF 2007 ; les 2,4M€ ainsi générés ont été conservés et contribuent également au financement des mesures catégorielles.

Après la prise en compte des mesures de périmètre, le plafond définitif est de 38 253 ETP-T.

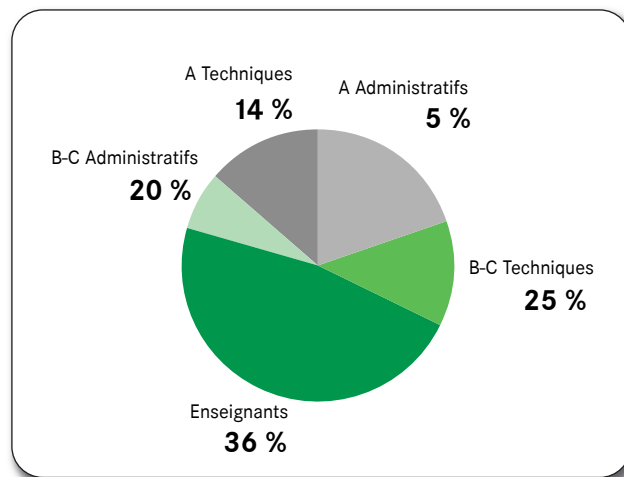
Plafonds exprimés en ETPT

	Programme 154	Programme 215	Programme 143	Programme 142	Programme 206	Plafond ministériel
2005	8 047	5 203	19 164	2 756	5 223	40 393
2006	7 942	5 103	18 960	2 696	5 218	39 919
2007	7 579	4 821	18 047	2 670	5 136	38 253

Ventilation des ETP-T par catégorie d'emplois -2006

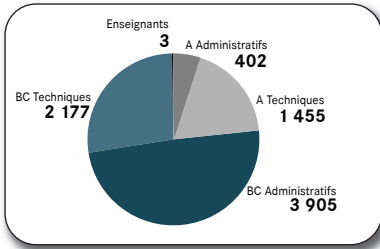


Ventilation des ETP-T par catégorie d'emplois -2007

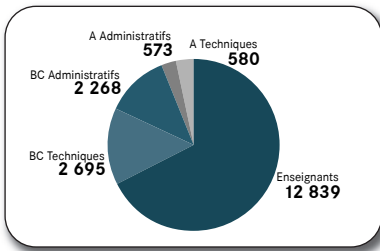


Ventilation des ETP-T par programme - 2006

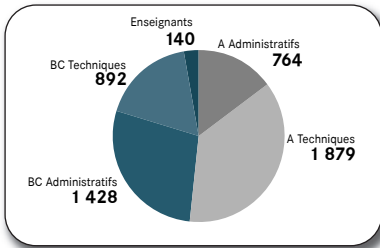
programme 154



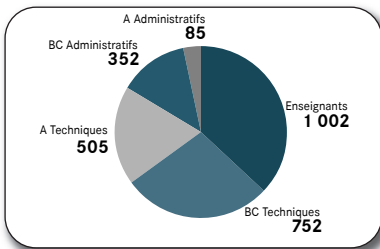
programme 143



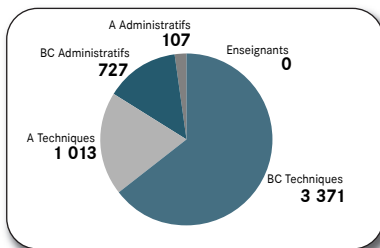
programme 215



programme 142

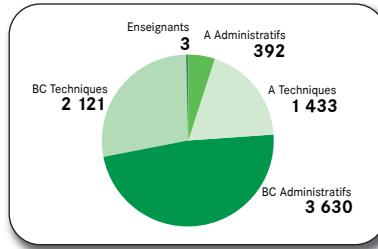


programme 206

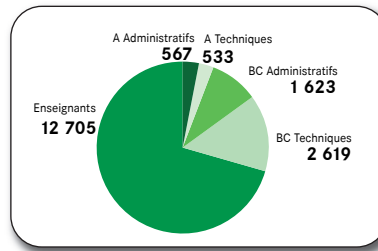


Ventilation des ETP-T par programme - 2007

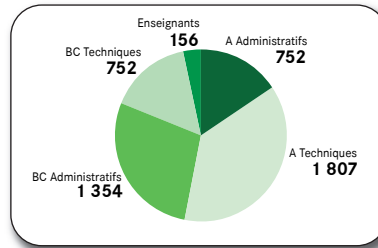
programme 154



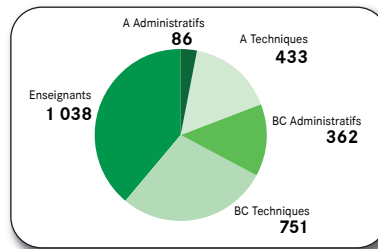
programme 143



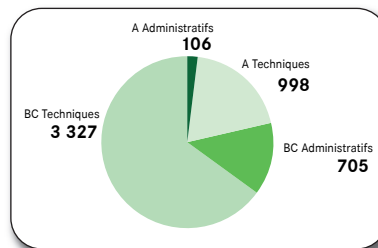
programme 215



programme 142



programme 206



Programme 142 : enseignement supérieur et recherche agricoles
 Programme 143 : enseignement technique agricole
 Programme 206 : sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
 Programme 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
 Programme 154 : Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural

III. Répartition des effectifs physiques présents

1. Par secteur d'activité

En 2006

Catégorie A

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	1 004	8 031	1 557	2 497	645	353	14 087	70,42 %
Non titulaires	220	5 416	132	140	6	3	5 917	29,58 %
Total	1 224	13 447	1 689	2 637	651	356	20 004	100 %

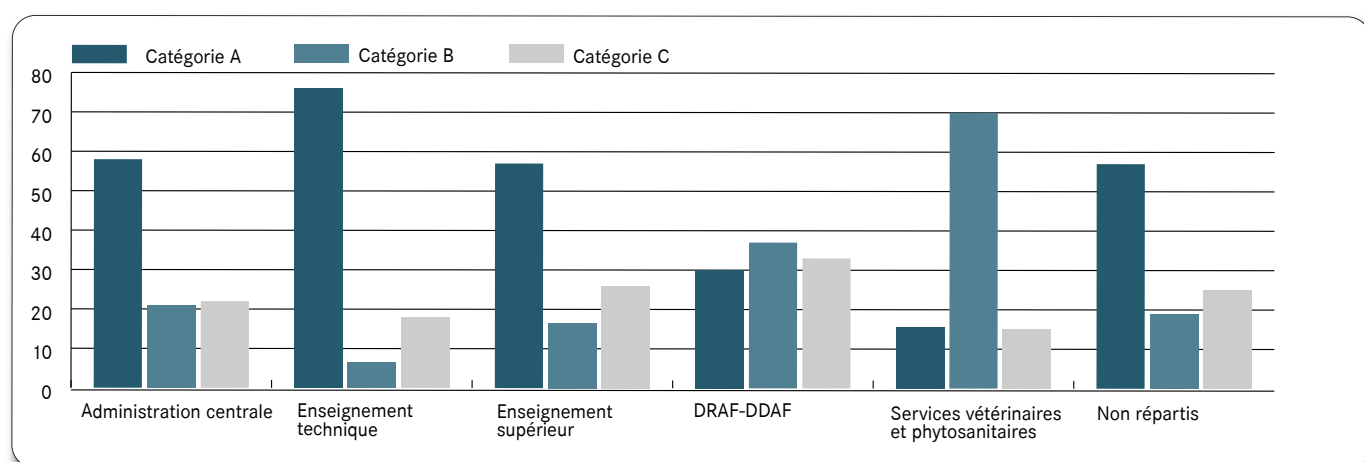
Catégorie B

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	410	911	482	3 116	2 897	117	7 933	95,82 %
Non titulaires	17	170	9	113	37		346	4,18 %
Total	427	1 081	491	3 229	2 934	117	8 279	100 %

Catégorie C

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	466	3 166	765	2 825	596	152	7 970	99,04 %
Non titulaires		6	3	44	5	1	59	0,73 %
Ouvriers d'Etat	1			17			18	0,22 %
Total	467	3 172	768	2 886	601	153	8 047	100 %

Total général	2 118	17 700	2 948	8 752	4 186	626	36 330	100 %
----------------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--------------	------------	---------------	--------------



Répartition des effectifs physiques présents

1. Par secteur d'activité

En 2007

Catégorie A

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	1 001	7 719	1 627	2 445	650	341	13 783	69,63 %
Non titulaires	273	5 479	123	130	5	3	6 013	30,37 %
Total	1 274	13 198	1 750	2 575	655	344	19 796	100 %

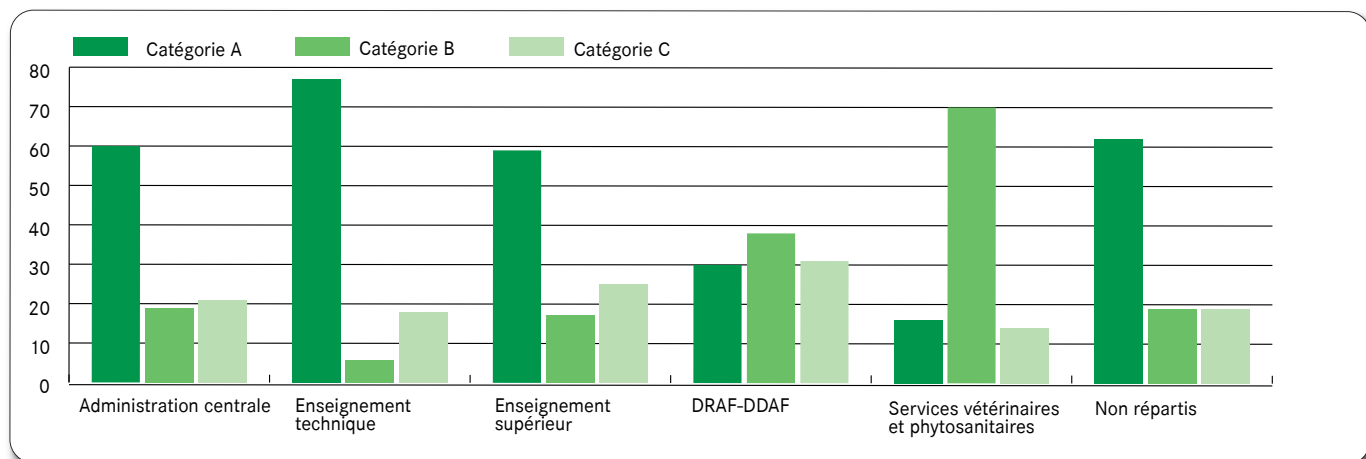
Catégorie B

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	387	870	508	3 127	2 830	106	7 828	96,68 %
Non titulaires	13	116	3	102	35		269	3,32 %
Total	400	986	511	3 229	2 865	106	8 097	100 %

Catégorie C

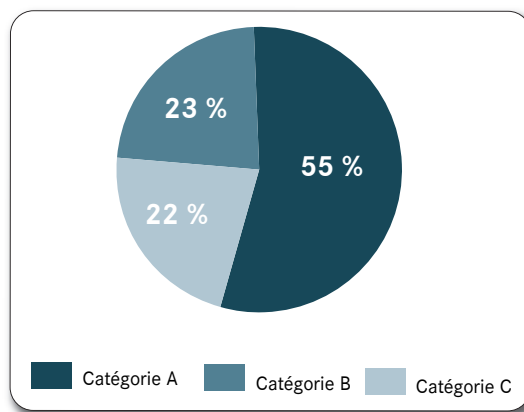
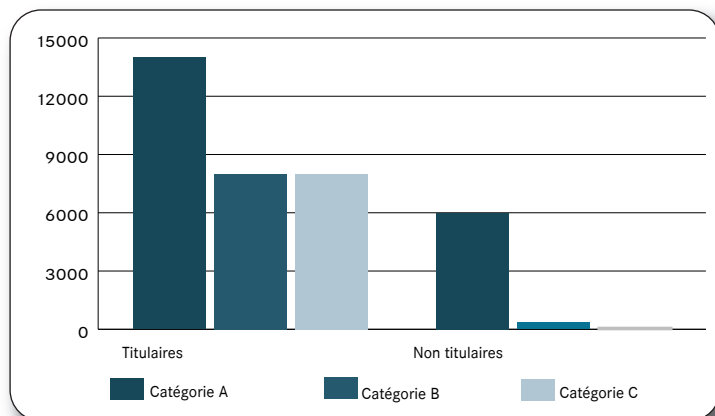
Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	433	3 028	743	2 631	573	105	7 513	98,99 %
Non titulaires		7	6	40	8	1	62	0,82 %
Ouvriers d'Etat	1			14			15	0,20 %
Total	434	3 035	749	2 685	581	106	7 590	100 %

Total général	2 108	17 219	3 010	8 489	4 101	556	35 483	100 %
----------------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--------------	------------	---------------	--------------

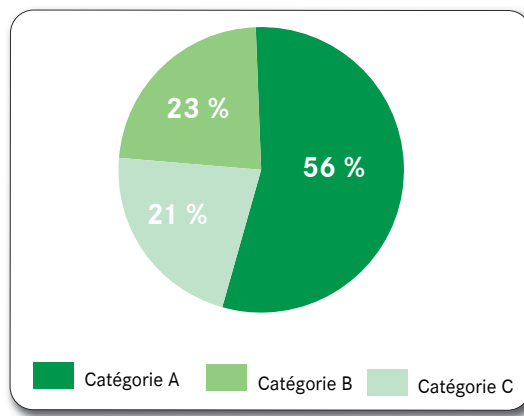
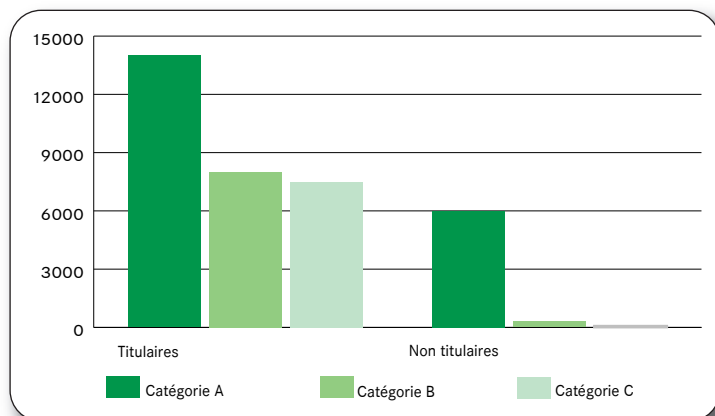


2. Par catégorie statutaire

En 2006



En 2007



3. Par statut, catégorie et sexe

En 2006

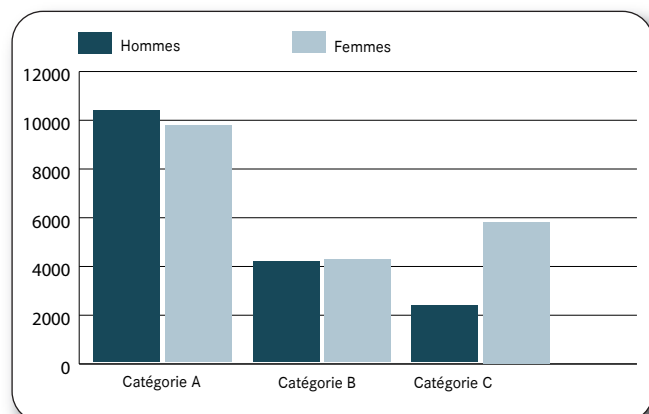
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Titulaires Hommes	7 823	3 948	2 298	14 069
Titulaires Femmes	6 264	3 985	5 672	15 921
Total	14 087	7 933	7 970	29 990
Non titulaires Hommes	2 471	174	32	2 677
Non titulaires Femmes	3 446	172	45	3 663
Total	6 013	269	62	6 340
Hommes	10 294	4 122	2 330	16 746
Femmes	9 710	4 157	5 717	19 584
Total	20 004	8 279	8 047	36 330

En 2007

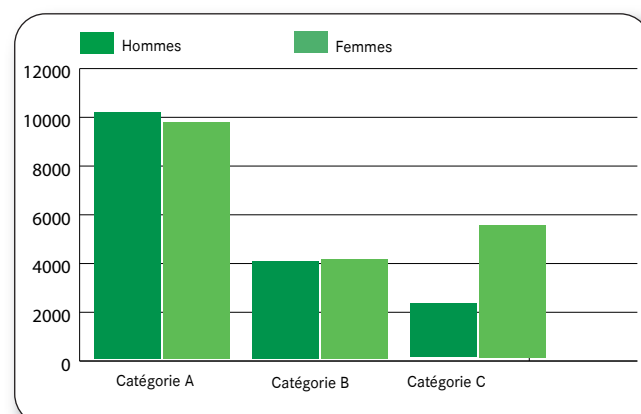
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Titulaires Hommes	7 594	3 868	2 141	13 603
Titulaires Femmes	6 189	3 960	5 372	15 521
Total	13 783	7 828	7 513	29 124
Non titulaires Hommes	2 502	134	27	2 663
Non titulaires Femmes	3 511	135	50	3 696
Total	6 013	269	62	6 359
Hommes	10 096	4 002	2 168	16 266
Femmes	9 700	4 095	5 422	19 217
Total	19 796	8 097	7 590	35 483

4. Par sexe (titulaires et non-titulaires)

En 2006



En 2007



5. Répartition hommes/femmes de l'encadrement supérieur de l'État

Répartition hommes/femmes par emploi fonctionnel en administration centrale

En 2006

Administration centrale	Femmes	Hommes	Total
Chef de service	5	4	9
Directeur	1	2	3
Directeur de projet	1	1	2
Directeur général		4	4
Président de commission du CGAAER		4	4
Président de mission permanente du CGAAER		2	2
Président de section du CGAAER.		4	4
Secrétaire général		1	1
Secrétaire général du CGAAER		1	1
Sous-directeur	4	11	15
Vice-président délégué du CGAAER		2	2
Vice-président du CGAAER		1	1
Total Administration centrale	11	37	48

En 2007

Administration centrale	Femmes	Hommes	Total
Chef de service	5	4	9
Directeur	1	2	3
Directeur de projet	1	4	5
Directeur général		4	4
Président de commission du CGAAER.	1	2	3
Président de mission permanente du CGAAER.		2	2
Président de section du CGAAER		4	4
Secrétaire général		1	1
Secrétaire général du CGAAER.		1	1
Sous-directeur	3	8	11
Vice-président délégué du CGAAER		2	2
Vice-président du CGAAER		1	1
Total Administration centrale	11	35	46

Répartition hommes/femmes par emploi fonctionnel en services déconcentrés

En 2006

Services déconcentrés	Femmes	Hommes	Total
Directeur de l'agriculture et de la forêt		6	6
Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	5	63	68
Directeur départemental des services vétérinaires	24	64	88
Directeur des services vétérinaires	2	2	4
Directeur régional de l'agriculture et de la forêt	3	19	22
Total Services déconcentrés	34	154	188

En 2007

Services déconcentrés	Femmes	Hommes	Total
Directeur de l'agriculture et de la forêt		8	8
Directeur délégué de l'agriculture et de la forêt	3	18	21
Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	5	62	67
Directeur départemental des services vétérinaires	27	65	92
Directeur des services vétérinaires	1	2	3
Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	3	18	21
Total Services déconcentrés	39	173	212

Répartition hommes/femmes par emploi fonctionnel dans l'enseignement et la recherche

En 2006

Enseignement et recherche	Femmes	Hommes	Total
Directeur d'école nationale		1	1
Directeur d'école nationale vétérinaire		4	4
Directeur d'école supérieure		7	7
Directeur d'établissement	82	260	342
Directeur d'établissement public national		2	2
Secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	5	12	17
Total Enseignement et recherche	87	286	373

En 2007

Enseignement et recherche	Femmes	Hommes	Total
Directeur d'école nationale vétérinaire		4	4
Directeur d'école supérieure		6	6
Directeur d'établissement	91	263	354
Directeur d'établissement public national		2	2
Secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	4	11	15
Total Enseignement et recherche	95	286	381

Répartition hommes /femmes par corps de catégorie A+

En 2006

	Femmes	Hommes	Total
Administrateur civil	8	25	33
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts	448	954	1 402
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	372	293	665
Inspecteur de l'enseignement agricole	19	46	65
Inspection générale de l'agriculture	7	26	33
Professeur enseignement supérieur	69	238	307
Total Corps	923	1 582	2 505
Total général	1 055	2 060	3 115

En 2007

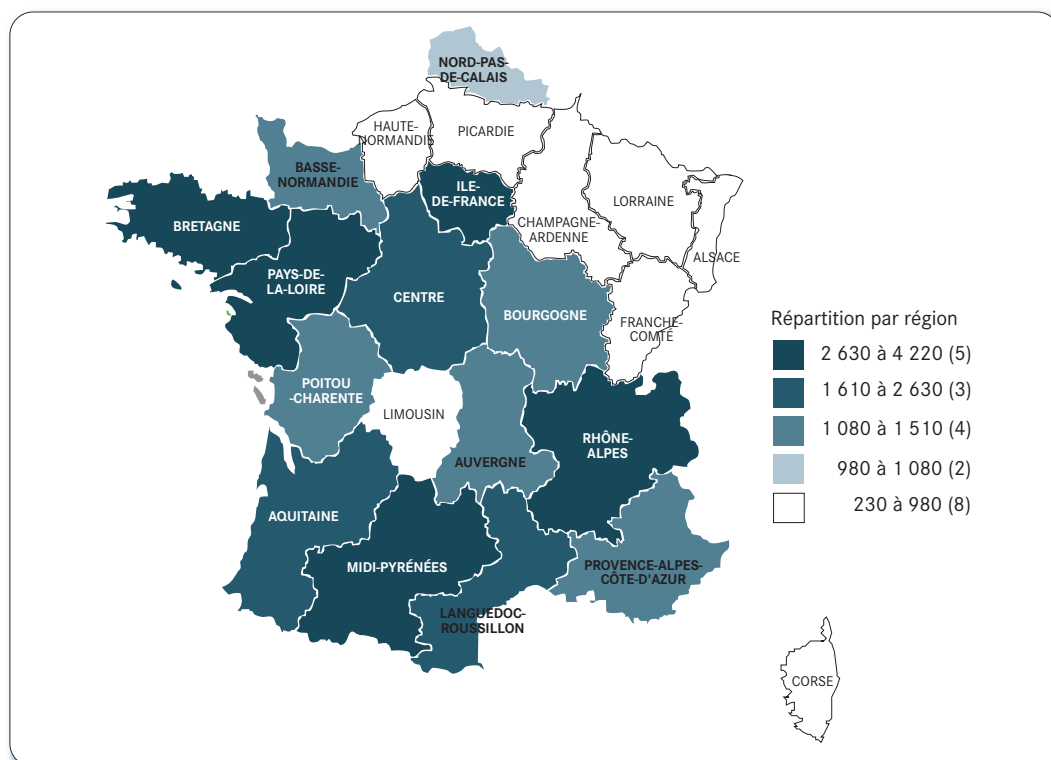
	Femmes	Hommes	Total
Administrateur civil	7	24	31
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts		459	8831 342
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	376	287	663
Inspecteur de l'enseignement agricole	20	44	64
Inspection générale de l'agriculture	8	26	34
Professeur enseignement supérieur	75	232	307
Total Corps	945	1 496	2 441
Total général	1 090	1 991	3 081

6. Répartition par région et par secteur

En 2006

Région	Administration centrale	Enseignement supérieur	Enseignement	Secteur vétérinaire et phytosanitaire	DRAAF DDEA DDAF	Non répartis	Total
Alsace		99	264	46	253	0	662
Aquitaine		112	1 115	245	520	0	1 992
Auvergne		132	751	182	375	0	1 440
Basse-Normandie			542	179	279	1	1 001
Bourgogne		232	790	147	335	2	1 506
Bretagne		208	1 663	622	524	0	3 017
Centre			916	156	440	1	1 513
Champagne-Ardenne			601	93	280	1	975
Corse			60	41	130	1	232
Franche-Comté			520	88	303	0	911
Haute-Normandie			333	91	199	0	623
Ile de France	2 118	881	450	165	183	320	4 217
Languedoc-Roussillon		189	993	138	462	1	1 783
Limousin			558	129	291	1	979
Lorraine		1	437	140	334	0	912
Midi-Pyrénées		318	1 343	297	696	2	2 656
Nord-Pas-de-Calais			708	140	229	2	1 079
Pays de la Loire		409	1 326	377	517	1	2 630
Picardie			531	94	254	1	880
Poitou-Charentes			808	204	354	0	1 364
PACA		2	745	158	500	1	1 406
Rhône-Alpes		365	1 792	343	742	0	3 242
Territoire d'outre-mer			119	10	54	10	193
Guyane			20	16	66	2	104
Guadeloupe			81	26	112	12	231
Martinique			94	22	100	10	226
Réunion			119	37	120	10	286
Non répartis *			23			247	270
Total	2 108	2 948	17 700	4 101	8 489	626	36 330

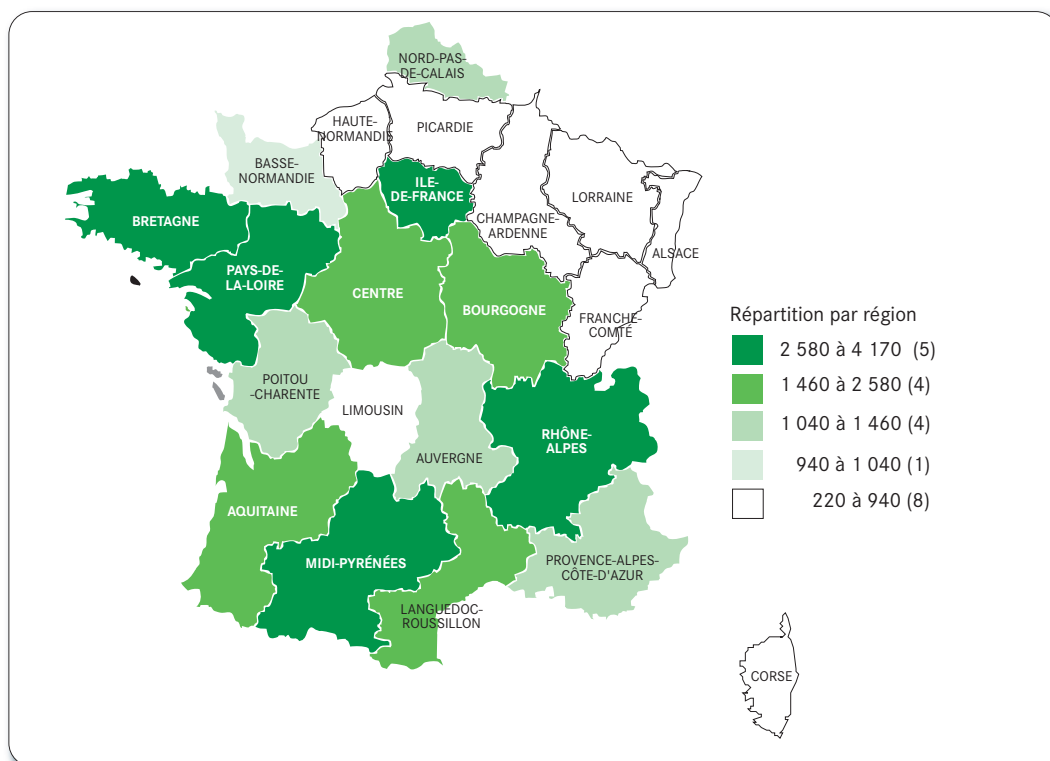
* Les non répartis correspondent essentiellement aux agents de l'enseignement privé



En 2007

Région	Administration centrale	Enseignement supérieur	Enseignement	Secteur vétérinaire et phytosanitaire	DRAAF DDEA DDAF	Non répartis	Total
Alsace		96	253	52	238	0	639
Aquitaine		112	1 080	248	511	0	1 951
Auvergne		137	733	173	358	0	1 401
Basse-Normandie			520	170	270	1	961
Bourgogne		225	779	139	332	2	1 477
Bretagne		207	1 590	605	513	0	2 915
Centre			888	156	416	1	1 461
Champagne-Ardenne			571	93	272	1	937
Corse			57	41	130	1	229
Franche-Comté			516	89	284	0	889
Haute-Normandie			327	88	195	0	610
Ile de France	2 108	871	433	159	268	330	4 169
Languedoc-Roussillon		234	954	141	442	1	1 772
Limousin			531	123	284	1	939
Lorraine		1	422	138	325	0	886
Midi-Pyrénées		329	1 313	296	683	2	2 623
Nord-Pas-de-Calais			689	131	219	1	1 040
Pays de la Loire		411	1 291	366	514	1	2 583
Picardie			505	89	228	1	823
Poitou-Charentes			783	204	341	0	1 328
PACA		1	743	157	477	1	1 379
Rhône-Alpes		386	1 756	332	732	0	3 206
Territoires d'outre-mer			125	11	55	7	198
Guyane			20	16	65	0	101
Guadeloupe			81	27	113	1	222
Martinique			91	22	100	0	213
Réunion			122	35	124	2	283
Non répartis			46			202	248
Total	2 108	3 010	17 219	4 101	8 489	556	35 483

* Les non répartis correspondent essentiellement aux agents de l'enseignement privé

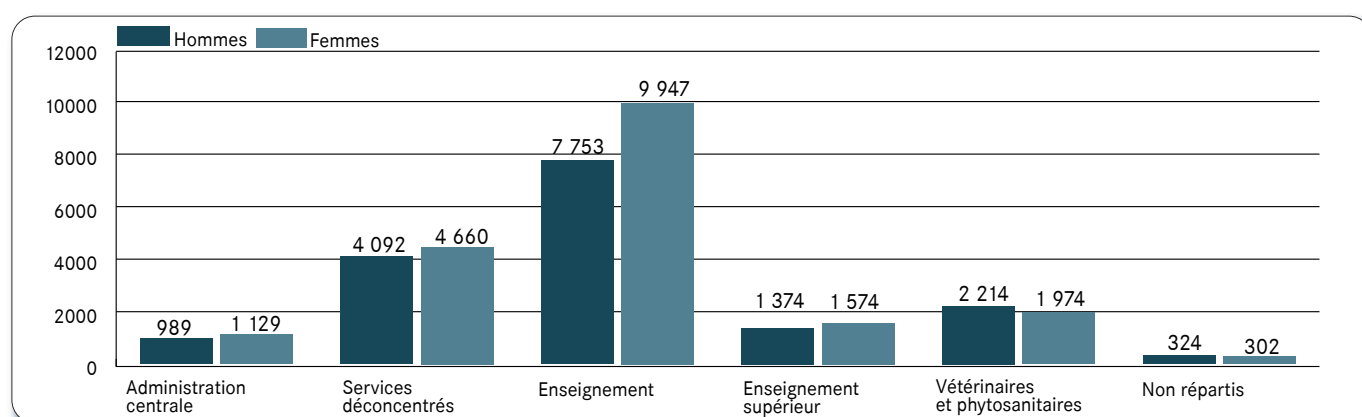


IV. Répartition des effectifs gérés

1. Par secteur d'activité

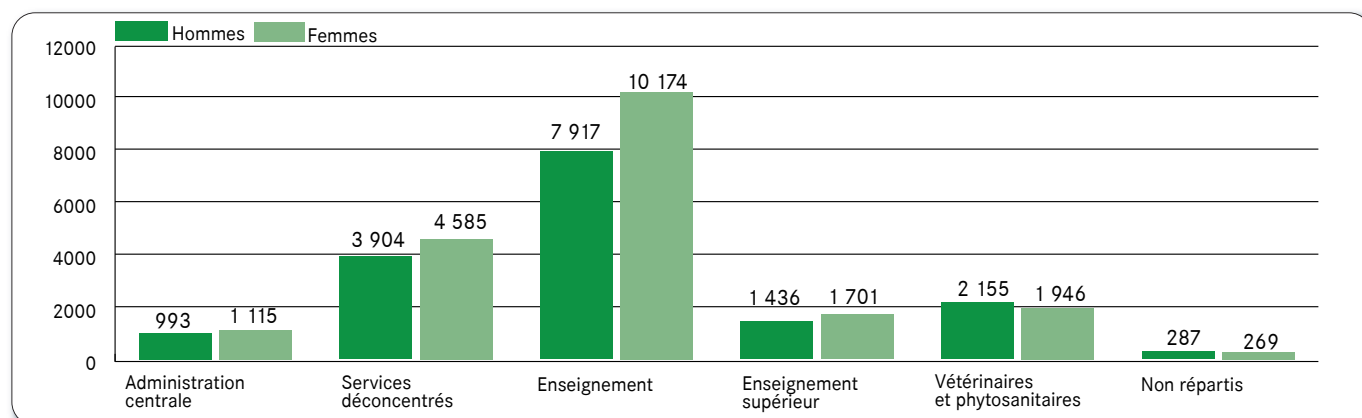
En 2006

Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Total
Administration centrale	989	1 129	2 118
Services déconcentrés	4 092	4 660	8 752
Enseignement	7 753	9 947	17 700
Enseignement supérieur	1 374	1 574	2 948
Vétérinaire et phytosanitaire	2 214	1 972	4 186
Non répartis*	324	302	626
Sous-total	16 746	19 584	36 330
Agents gérés par le Ministère mais non payés**	1 938	1 316	3 254
Total général	18 684	20 900	39 584



En 2007

Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Total
Administration centrale	993	1 115	2 108
Services déconcentrés	3 904	4 585	8 489
Enseignement	7 917	10 174	18 091
Enseignement supérieur	1 436	1 701	3 137
Vétérinaire et phytosanitaire	2 155	1 946	4 101
Non répartis*	287	269	556
Sous-total	16 692	19 790	36 482
Agents gérés par le Ministère mais non payés**	1 470	728	2 198
Total général	18 162	20 518	38 680



* agents partis en cours d'année

**agents du MEEDDAT, des Haras, titulaires payés sur emplois des établissements d'enseignement (emplois gagés)

2. Par tranche d'âge et par sexe

En 2006

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total
moins de 20 ans		2	2
de 20 à 24	210	161	371
de 25 à 29	1 198	919	2 117
de 30 à 34	2 409	1 764	4 173
de 35 à 39	3 447	2 667	6 114
de 40 à 44	3 407	2 727	6 134
de 45 à 49	3 374	3 133	6 507
de 50 à 54	3 266	3 199	6 465
de 55 à 59	3 120	3 267	6 387
de 60 à 64	458	822	1 280
65 et +	11	23	34
Total	20 900	18 684	39 584

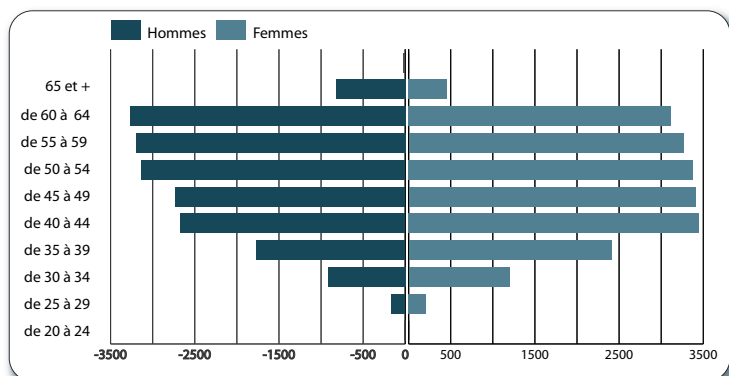
En 2007

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total
moins de 20 ans'	1	2	3
de 20 à 24 ans	134	196	330
de 25 à 29	795	1 079	1 874
de 30 à 34	1 600	2 115	3 715
de 35 à 39	2 555	3 455	6 010
de 40 à 44	2 766	3 418	6 184
de 45 à 49	3 061	3 415	6 476
de 50 à 54	3 137	3 275	6 412
de 55 à 59	3 212	3 019	6 231
de 60 à 64	869	533	1 402
65 et +	32	11	43
Total	18 162	20 518	38 680

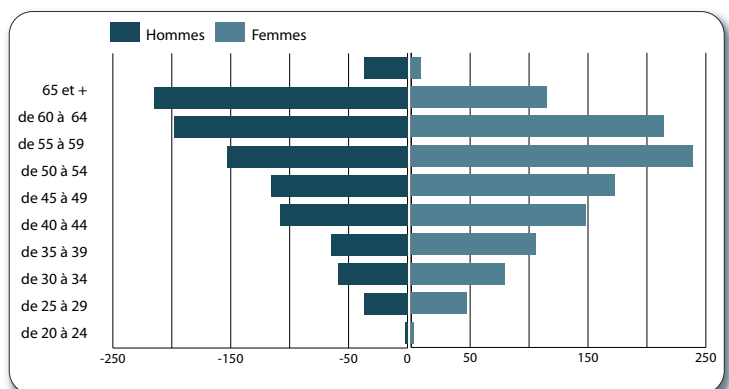
3. Par les pyramides des âges

En 2006

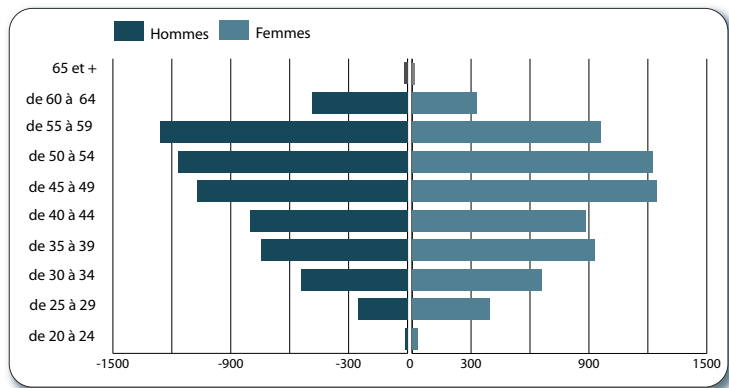
Globale



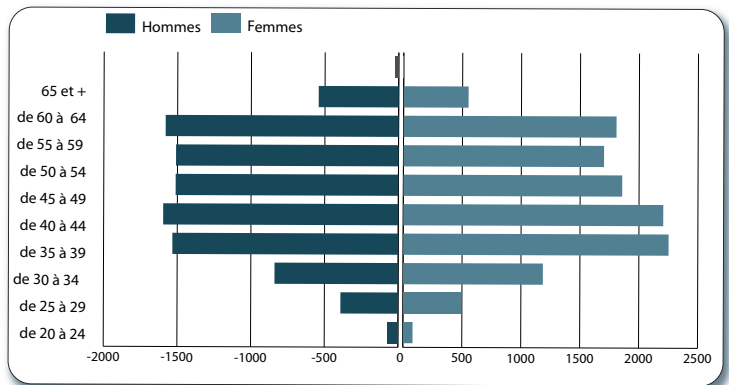
Administration centrale



Services déconcentrés et vétérinaires

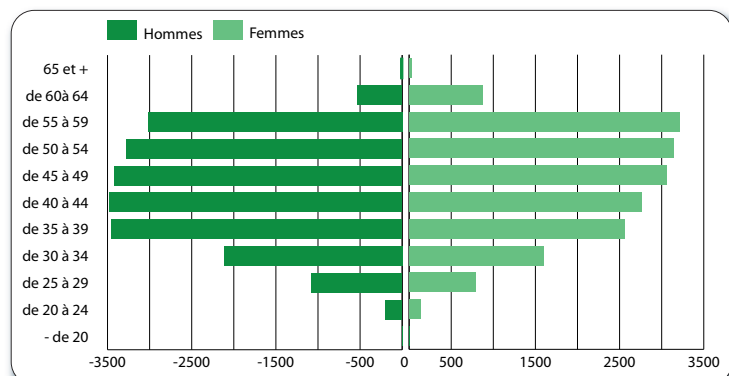


Enseignement agricole

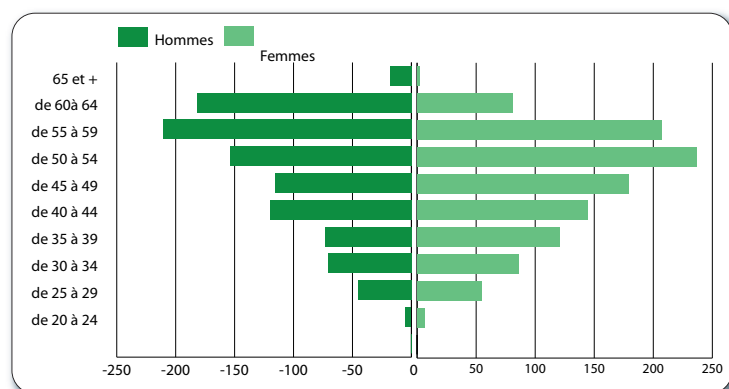


En 2007

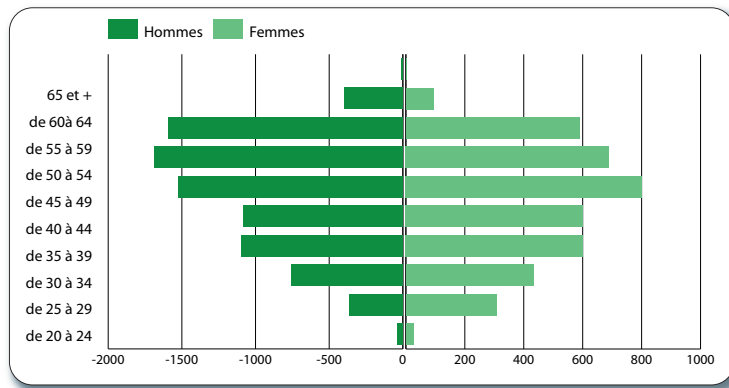
Globale



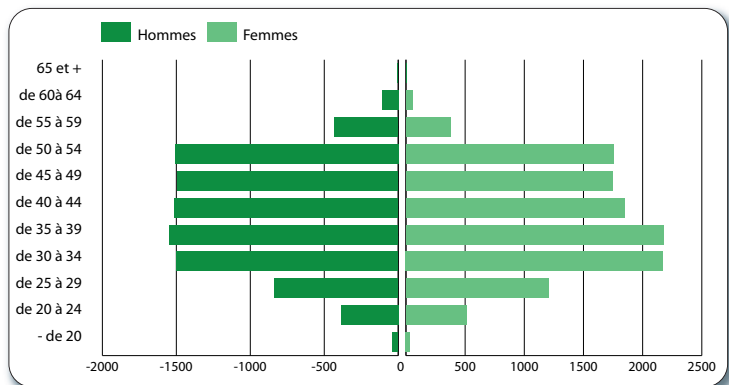
Administration centrale



Services déconcentrés et vétérinaires



Enseignement agricole



4. Récapitulatif des situations particulières

En 2006

Agents payés par le ministère	Femmes	Hommes	Effectif
Mise à disposition	225	458	683
Congé longue maladie	141	84	225
Congé longue durée	169	105	274
Congé formation	33	20	53
Congé parental	185	9	194
Congé maternité ⁽¹⁾	819		819
Congé paternité ⁽²⁾		282	282
Disponibilité/congé sans traitement	496	344	840
Détachement	331	704	1 035
Hors cadre	1	11	12
Congé de fin d'activité	16	3	19
Total général	2 416	2 020	4 436

En 2007

Agents payés par le ministère	Femmes	Hommes	Effectif
Mise à disposition	237	450	687
Congé longue maladie	151	83	234
Congé longue durée	170	110	280
Congé formation	38	31	69
Congé parental	190	5	195
Congé maternité ⁽¹⁾	773		773
Congé paternité ⁽²⁾		245	245
Disponibilité/congé sans traitement	510	391	901
Détachement	373	764	1 137
Hors cadre	1	9	10
Congé de fin d'activité	1	1	2
Total général	2 444	2 089	4 288

(1) : nombre d'agents ayant démarré un congé maternité en 2006 et 2007

(2) : les congés paternité ont représenté 3 138 jours en 2006 et 2 697 jours en 2007

5. Répartition des effectifs physiques en administration centrale

En 2006

Structures	Effectifs
Cabinet du ministre	90
Bureau du Cabinet	40
Haut fonctionnaire de Défense	7
Contrôle budgétaire comptable ministériel	11
Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux	259
Secrétariat Général	855
Direction Générale des Politiques Economique Européenne et Internationale	243
Direction Générale de l'Alimentation	203
Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales	256
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche	169
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture	46
autres structures d'Administration Centrale	11
Total	2190

En 2007

Structures	Effectifs
Cabinet du ministre	120
Bureau du Cabinet	40
Haut fonctionnaire de Défense	6
Contrôle budgétaire comptable ministériel	12
Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux	251
Secrétariat Général	890
Direction Générale des Politiques Economique Européenne et Internationale	480
Direction Générale de l'Alimentation	202
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche	164
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture	48
autres structures d'Administration Centrale	15
Total	2228

V. État des effectifs par corps aux 1^{er} janvier 2006 et 2007

1. Effectifs au 1^{er} janvier 2006

Agents travaillant au MAP hors agents INSEE - source Epicea

Libellé corps	142		143		154		206		215		Total	
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP
adjt administratif d'AC									415	392,2	415	392,2
adjt administratif de l'ens.	185	172,9	641	576,2							826	749,1
adjt administratif des SD	8	6,7			1658	1517,8	480	435,7	452	414,7	2598	2375
adjt tech de formation et de recherche	305	289,8									305	289,8
adjt tech des SD					488	467,2	12	11	116	112,5	616	590,7
administrateur civil									45	43,8	45	43,8
agent administratif d'AC									30	28,5	30	28,5
agent administratif de l'Ens.	14	13,4	53	49,2							67	62,6
agent administratif des SD					107	99,3	57	53,1	35	31,9	199	184,3
agent contractuel - 1 ^{ère} cat.					12	11,5			16	14,5	28	26
agent contractuel - 2 ^e cat.	1	0,8			9	6	12	10,4	26	22,6	48	39,8
agent contractuel - 3 ^e cat.	3	3	4	4	1	0,6	1	0,5			9	8,1
agent contractuel - 3 ^e cat. (ex-Berkanien)					28	15,46	6	2,5	6	1,85	40	19,81
agent contractuel - cat. exceptionnelle	4	3,3	5	5	55	52,7	1	1	126	116,8	191	178,8
agent contractuel - cat. fonctionnelle	1	1			13	12,8			23	23	37	36,8
agent contractuel (génie rural)	1	1	1	0	15	14,7	5	5	13	12,5	35	33,2
agent contractuel (SNV)					1	0,9			2	1	3	1,9
agent contractuel d'AC					1	1			100	93,3	101	94,3
agent contractuel de l'ens. agr 12-12 CDD			357	256,9							357	256,9
agent contractuel de l'ens. agr CDD	25	24,8	6	6							31	30,8
agent contractuel de l'ens. agr CDD	17	16,8	6	5,8							23	22,6
agent contractuel de l'ens. agr CDD			5	3,5							5	3,5
agent contractuel de l'ens. agr CDD (ex. AGEMA)			34	34							34	34
agent contractuel des SD			2	2	44	41,13	4	4	51	46,15	101	93,28
agent contractuel des services d'études									2	2	2	2
agent contractuel du cinéma (non indicié)									9	7,8	9	7,8
agent des serv. tech. de formation et de recherche	50	49,1	1	1			1	1			52	51,1
agent des services techniques d'AD									24	22,8	24	22,8
agent des services techniques des SD					47	46,2	19	18,1	11	11	77	75,3
agent occasionnel d'administration centrale									19	12,5	19	12,5
agent principal des services techniques d'AC									14	13,5	14	13,5
agent principal des services techniques des SD					1	1	1	0,5	7	7	9	8,5
agent spécialiste de l'ens. agr cat. 2	1	0									1	0
agent spécialiste de l'ens. agr cat. 3			1	1							1	1
agent technique					57	56,2	1	1	33	32,4	91	89,6
agent technique CEAPF									8	8	8	8
agent technique de formation et de recherche	144	136,4	1	0,8							145	137,2
aide de laboratoire de l'ens.			4	3,3							4	3,3
aide technique de laboratoire de l'ens.			103	91,2							103	91,2
assistant contractuel de l'INRAP	1	1									1	1
assistant de service social									2	1,9	2	1,9
assistant d'école supérieure	2	2									2	2
assistant d'enseignement et de recherche cont.	18	18									18	18
assistant ingénieur de formation et de recherche	53	46	1	1	1	1			1	1	56	49
assistant(e) social(e) des services déconcentrés					7	6,2			6	5,8	13	12
attaché administratif des services déconcentrés	1	1			152	148,4	13	13	93	89,7	259	252,1
attaché d'adm. scol. et univers. de l'ens. agr	44	42,7	180	176,1					1	1	225	219,8
attaché d'AC									279	267,2	279	267,2
attaché d'AC (CNCA)									7	7	7	7
chargé de mission du cabinet									11	11	11	11
chargé d'enseignement d'EPS			27	25,9							27	25,9
chargé d'études documentaires	1	1							4	4	5	5
chef de district forestier de l'ONF					9	8,8					9	8,8
chef de garage d'AC									4	4	4	4
chef de mission (AAC)									25	25	25	25
chef de mission (AASD)					21	21			5	5	26	26
chef de mission (AASU)	5	5	15	15							20	20
chef de mission (ITA)					15	15	1	1	11	11	27	27
chef de mission (ITEF)					1	1			5	5	6	6
chef de mission (ITR)					32	31,5			2	2	34	33,5

EP = effectifs physiques et ETP : équivalent temps plein

Libellé corps	142		143		154		206		215		Total	
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP
chef de service									7	7	7	7
chef de travaux d'école nationale	2	1,5									2	1,5
chef du service intérieur AC									4	4	4	4
conducteur d'automobile d'AC									9	9	9	9
conseil. tech. serv. social									1	1	1	1
conseiller principal d'éducation	1	1	318	307					9	8,6	328	316,6
conservateur des bibliothèques	1	1									1	1
contractuel de l'Institut du Cheval (TA)									1	1	1	1
contrôleur du travail					139	132,1			6	6	145	138,1
contrôleur sanitaire					4	3,6	807	783,1	6	5,4	817	792,1
directeur									4	4	4	4
directeur de l'agriculture et de la forêt					6	6					6	6
directeur de projet									5	5	5	5
directeur d'école nationale (IGREF)	1	1									1	1
directeur d'école nationale vétérinaire	4	4									4	4
directeur d'école supérieure	7	7									7	7
directeur départemental de l'agr et de la forêt					72	72					72	72
directeur départemental des SV							92	92			92	92
directeur des SV							4	4			4	4
directeur d'établissement	2	2	320	320	1	1			11	11	334	334
directeur d'établissement public national			2	2							2	2
directeur général									3	3	3	3
directeur régional de l'agr et de la forêt									22	22	22	22
enseignant - cat. I - agrégé			1	1							1	1
enseignant - cat. I - ingénieur			41	39,6							41	39,6
enseignant - cat. II			1021	979,3							1021	979,3
enseignant - cat. III			2186	2138							2186	2138
enseignant - cat. IV			1751	1666,4							1751	1666
enseignant - hors cat. (cat. VI)			78	72,9							78	72,9
infirmière(ier)	1	1	152	146,6					2	2	155	149,6
informaticien de haute technicité									74	72,7	74	72,7
ingénieur de recherche	52	50,1							3	2,6	55	52,7
ingénieur des télécommunications									1	1	1	1
ingénieur des travaux agricoles	49	46,7	387	367,9	384	373,4	132	128,4	427	412,8	1379	1329
ingénieur des travaux des eaux et forêts	20	19,3	9	8,6	128	124,5			161	155,8	318	308,2
ingénieur des travaux ruraux	60	59,2	1	1	594	569,4	2	2	186	181,3	843	812,9
ingénieur d'études	93	88,1	1	1					1	1	95	90,1
ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts	236	228,2	181	170,5	217	212,4	13	12,5	841	827,8	1488	1451
inspecteur de la santé publique vétérinaire	14	13,8			12	11,7	417	391,1	227	222,8	670	639,4
inspecteur de l'ens. agricole			65	65					3	3	68	68
inspection du travail					122	118,9			84	81,8	206	200,7
inspection générale de l'agriculture									37	37	37	37
instituteur spécialisé de l'Education nationale			3	1,5							3	1,5
lecteur de langues étrangères contractuel	4	3									4	3
maître auxiliaire	1	1	4	3,5							5	4,5
maître auxiliaire - cat. I			14	14							14	14
maître auxiliaire - cat. II - Cycle Court			79	74							79	74
maître auxiliaire - cat. II - Cycle Long			38	36							38	36
maître auxiliaire - cat. III - Cycle Court			3	3							3	3
maître auxiliaire - cat. III - Cycle Long			1	1							1	1
maître de conférence contractuel	58	51,3									58	51,3
maître de conférence de l'ens. supérieur	470	463,4							1	1	471	464,4
maître de conférences associé	4	3,5									4	3,5
maître d'internat de l'ens. agricole			385	219,5							385	219,5
maître ouvrier d'administration centrale									22	21,9	22	21,9
maître ouvrier des adm. de l'État - ensngnt			527	493,2							527	493,2
maître ouvrier des services déconcentrés					6	6	4	4	20	20	30	30
ministre									1	1	1	1
ouvrier d'entretien et d'accueil			1228	1175,1	1	1					1229	1176
ouvrier d'État mensualisé hydraulique					21	21			3	3	24	24
ouvrier prof. des adm. de l'État - ensngnt			745	713,1			1	1			746	714,1
ouvrier professionnel d'AC									2	2	2	2
ouvrier professionnel des SD	1	1			26	25,6	3	3	38	36	68	65,6
préposé sanitaire contractuel					3	0	25	22	1	1	29	23
président de section du C GREF									7	7	7	7
président de section du C GI vétérinaire									3	3	3	3
prof. bi-admissible à l'agrégation de l'Ed nle.	1	1	24	23,4					1	0,8	26	25,2

EP = effectifs physiques et ETP : équivalent temps plein

Libellé corps	142		143		154		206		215		Total	
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP
professeur agrégé	10	10	127	125,2					1	0,8	138	136
professeur agrégé d'EPS	1	1	17	16,8							18	17,8
professeur associé	5	4,5									5	4,5
professeur certifié de l'ens. agricole	54	53	3637	3408,9	1	1			58	54,5	3750	3517
professeur contractuel	3	3									3	3
professeur de lycée professionnel agricole	17	17	2916	2722,1	2	2			74	70,1	3009	2811
professeur d'éducation physique et sportive	8	8	220	214,6							228	222,6
professeur d'ens. général de collège Ed nle			13	9,5							13	9,5
professeur des écoles			11	11					1	1	12	12
professeur enseignement supérieur	302	301,3							1	1	303	302,3
secrétaire admin. scolaire et universitaire	121	112,8	411	368,8					1	0,8	533	482,4
secrétaire administratif d'AC									348	329,8	348	329,8
secrétaire administratif des SD	7	6,8			1008	935,8	196	186,9	282	262	1493	1392
secrétaire général									1	1	1	1
secrétaire général d'étab. d'ens. Sup. agric. et vét.	17	17									17	17
secrétaire général du C G GREF									1	1	1	1
secrétaire général du Conseil général vét.									1	1	1	1
sous-directeur									13	13	13	13
surveillant d'externat d'enseignement agricole			26	17							26	17
technicien de formation et de recherche	234	217,7							1	1	235	218,7
technicien de laboratoire de l'ens.			118	107,3							118	107,3
technicien des étab. publics de l'ens. technique agr.			252	239							252	239
technicien opérationnel de l'ONF					9	9			1	1	10	10
technicien supérieur : spécialité CEAPF									4	4	4	4
technicien supérieur : spécialité génie rural					609	585,4	3	3	136	129,6	748	718
technicien supérieur : spé techniques agricoles			1	1	580	556,7	28	27,5	319	309,3	928	894,5
technicien supérieur : spé travaux forestiers	1	1	1	1	249	241,6	1	1	92	87,4	344	332
technicien supérieur : spécialité vétérinaire	2	2			35	33	1966	1887,1	135	132,2	2138	2054
téléphoniste d'administration centrale									5	4,4	5	4,4
vétérinaire des haras									1	1	1	1
vice-président du CG GREF									1	1	1	1
vice-président du Conseil général vétérinaire									1	1	1	1
Total	2748	2638,9	18762	17544,2	7004	6620,49	4308	4106,4	5751	5506,1	38573	36416

EP = effectifs physiques et ETP : équivalent temps plein

1. Effectifs au 1^{er} janvier 2007

Agents travaillant au MAP hors agents INSEE - source Epicea

Libellé corps	142		143		206		215		Total	
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP
adjoint administratif	203	190,8	817	747,3	582	540,8	2 749	2 557,0	4 351	4 035,9
adjoint technique	1	1,0			20	20,0	636	616,1	657	637,1
adjoint technique de formation-recherche	283	267,3							283	267,3
adjoint technique de laboratoire de l'ensgt.			104	95,4					104	95,4
administrateur civil							33	31,8	33	31,8
agent contractuel - 1 ^{ère} cat.							23	21,6	23	21,6
agent contractuel - 2 ^e cat.	1	0,8			10	8,2	24	22,6	35	31,6
agent contractuel - 3 ^e cat.	3	3,0	2	2,0			1	0,6	6	5,6
agent contractuel - 3 ^e cat. (ex-Berkanien)					4	1,2	33	17,3	37	18,5
agent contractuel - cat. exceptionnelle	3	2,8	5	4,5	1	1,0	135	126,2	144	134,5
agent contractuel - cat. fonctionnelle	1	1,0					31	30,8	32	31,8
agent contractuel (génie rural)	1	1,0			4	4,0	29	27,9	34	32,9
agent contractuel (SNV)							1	1,0	1	1,0
agent contractuel (Offices)							13	12,2	13	12,2
agent contractuel d'AC							123	116,9	123	116,9
agent contractuel de l'ensgt agricole	23	22,8	8	8,0					31	30,8
agent contractuel de l'ensgt agricole 12-12 CDD	3	2,8	260	226,8					263	229,6
agent contractuel de l'ensgt agricole CDD	15	15,0	6	5,8					21	20,8
agent contractuel de l'ensgt agricole CDI	1	1,0	64	53,0					65	54,0
agent contractuel des SD			2	2,0	6	6,0	91	83,7	99	91,7
agent contractuel du cinéma (non indicié)							8	7,8	8	7,8
agent des serv. tech. de formation- recherche	138	134,7	1	1,0	1	1,0			140	136,7
agent occasionnel d'AC							11	9,5	11	9,5
agent principal des services tech d'AC							15	14,5	15	14,5
agent principal des services tech des SD							4	4,0	4	4,0
agent spécialiste de l'ens.agricole cat. 2	1	0,0							1	0,0
agent technique CEAPF							5	5,0	5	5,0
agent technique de formation et de recherche	131	127,8	1	0,8					132	128,6
assistant contractuel de l'INRAP	1	1,0							1	1,0
assistant de service social							1	1,0	1	1,0
assistant d'école supérieure	2	2,0							2	2,0
assistant d'enseignement et de recherche cont.	13	13,0							13	13,0
assistant ingénieur de formation- recherche	56	50,9	1	1,0			3	3,0	60	54,9
assistant(e) social(e) des SD							11	9,8	11	9,8
attaché d'administration	48	46,7	165	160,4	14	13,8	508	492,4	735	713,3
attaché d'AC (CNCA)							6	6,0	6	6,0
chargé de mission du cabinet							11	11,0	11	11,0
chargé d'enseignement d'EPS			26	25,3					26	25,3
chargé d'études documentaires	1	1,0					4	4,0	5	5,0
chef de district forestier de l'ONF							4	4,0	4	4,0
chef de mission de l'agri et de l'envnt (AAC)							24	24,0	24	24,0
chef de mission de l'agri et de l'envnt (AASD)							31	31,0	31	31,0
chef de mission de l'agri et de l'envnt (AASU)	7	7,0	16	15,9					23	22,9
chef de mission de l'agri et de l'envnt (IAE)							72	71,9	72	71,9
chef de service							9	9,0	9	9,0
chef de travaux d'école nationale	2	1,6							2	1,6
chef du service intérieur AC							4	4,0	4	4,0
collaborateur cabinet ministériel							2	0,0	2	0,0
conseiller principal d'éducation	1	1,0	316	307,0			7	7,0	324	315,0
conservateur des bibliothèques	1	1,0							1	1,0
contrat d'apprentissage AC							1	1,0	1	1,0
contrôleur du travail							147	142,7	147	142,7
contrôleur sanitaire					766	745,7	10	9,2	776	754,9
directeur							3	3,0	3	3,0
directeur de l'agriculture et de la forêt							6	6,0	6	6,0
directeur de projet							2	2,0	2	2,0
directeur d'école nationale (IGREF)	1	1,0							1	1,0
directeur d'école nationale vétérinaire	4	4,0							4	4,0
directeur d'école supérieure	6	6,0							6	6,0
directeur départemental de l'agr. et de la forêt							68	68,0	68	68,0

EP = effectifs physiques et ETP : équivalent temps plein

Libellé corps	142		143		206		215		Total	
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP
directeur départemental des SV					88	88,0			88	88,0
directeur des SV					4	4,0			4	4,0
directeur d'établissement	3	3,0	328	328,0			10	10,0	341	341,0
directeur d'établissement public national	2	2,0							2	2,0
directeur général							4	4,0	4	4,0
directeur régional de l'agri et de la forêt							22	22,0	22	22,0
indemnitaire hors MAP							2	0,0	2	0,0
infirmière(ier)	1	1,0	155	149,7			1	1,0	157	151,7
informaticien de haute technicité							13	12,4	13	12,4
informaticien de haute technicité CDD							58	56,8	58	56,8
ingénieur de l'agriculture et de l'envt.	64	61,4	370	354,1	137	133,3	1 602	1 550,0	2 173	2 098,8
ingénieur de recherche	51	49,7					5	4,6	56	54,3
ingénieur d'études	95	91,4					1	1,0	96	92,4
ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts	122	119,4	158	148,4	13	12,6	907	891,2	1 200	1 171,6
inspecteur de la santé publique vétérinaire	16	16,0	1	1,0	381	357,9	222	217,6	620	592,5
inspecteur de l'enseignement agricole			63	63,0			3	3,0	66	66,0
inspection du travail							196	191,9	196	191,9
inspection générale de l'agriculture							34	34,0	34	34,0
lecteur de langues étrangères contractuel	3	3,0							3	3,0
maître auxiliaire	1	1,0	4	3,5					5	4,5
maître de conférence contractuel	59	58,0							59	58,0
maître de conférence de l'ensgt. supérieur	473	469,2					1	1,0	474	470,2
maître d'internat de l'ensgt. agricole			110	92,0					110	92,0
maitre ouvrier des adm. de l'État - ensngt	2	2,0	477	461,8					479	463,8
ministre							1	1,0	1	1,0
ouvrier d'entretien et d'accueil	5	4,4	1 097	1 053,3					1 102	1 057,7
ouvrier d'État mensualisé hydraulique							22	22,0	22	22,0
ouvrier prof. des adm. de l'État - ensngt	2	2,0	704	689,2					706	691,2
préposé sanitaire contractuel					22	20,5	4	1,0	26	21,5
président de commission du CGAAER							4	4,0	4	4,0
président de mission permanente du CGAAER							2	2,0	2	2,0
président de section du CGAAER							4	4,0	4	4,0
prof. bi-admissible à l'agrégation de l'Educ.Nat.	1	1,0	27	24,8			1	0,8	29	26,6
professeur agrégé	11	10,5	125	123,8					136	134,3
professeur agrégé d'EPS	1	1,0	17	17,0					18	18,0
professeur associé	4	3,5							4	3,5
professeur certifié de l'enseignement agricole	74	71,2	3 526	3 340,4	1	1,0	56	53,5	3 657	3 466,1
professeur contractuel	6	4,5							6	4,5
professeur de lycée professionnel agricole	27	26,8	2 720	2 585,7	2	2,0	78	74,8	2 827	2 689,3
professeur d'EPS	10	9,5	208	203,3					218	212,8
professeur d'ens.général de collège Educ.nle			7	6,0					7	6,0
professeur des écoles			10	10,0			1	1,0	11	11,0
professeur enseignement supérieur	310	309,6					1	1,0	311	310,6
secrétaire admin.scolaire et universitaire	121	113,5	395	361,8					516	475,3
secrétaire administratif d'AC							336	321,6	336	321,6
secrétaire administratif des SD	8	7,7			195	185,5	1 238	1 159,9	1 441	1 353,1
secrétaire général							1	1,0	1	1,0
secrétaire gl d'ébt d'ens supérieur agr. et vét	17	17,0							17	17,0
secrétaire général du CGAAER							1	1,0	1	1,0
sous-directeur							15	15,0	15	15,0
surveillant d'externat d'ensgt. agricole			15	13,0					15	13,0
technicien de formation-recherche	248	233,4							248	233,4
technicien de laboratoire de l'enseignement			117	107,5					117	107,5
technicien des éta publics de l'ensgt. tech agricole	1	0,8	249	239,2					250	240,0
technicien opérationnel de l'ONF							11	10,5	11	10,5
technicien supérieur : spécialité CEAPF							4	4,0	4	4,0
technicien supérieur : spécialité génie rural					3	2,8	679	658,8	682	661,6
technicien supérieur : spécialité tech agricoles			1	1,0	27	26,6	825	791,7	853	819,3
technicien supérieur : spécialité trx forestiers	1	0,9	1	1,0	1	1,0	321	310,3	324	313,2
technicien supérieur : spécialité vétérinaire	2	2,0			1 916	1 850,8	126	122,2	2 044	1 975,0
vice-président délégué du CGAAER							2	2,0	2	2,0
vice-président du CGAAER							1	1,0	1	1,0
Total	2 692	2 604,4	12 679	12 034,7	4 198	4 027,7	11 714	11 181,1	31 283	29 847,8

EP = effectifs physiques et ETP : équivalent temps plein

VI. Exécution budgétaire 2006 et 2007

1. Présentation générale

Année 2006

L'année 2006 se caractérise par un changement majeur en matière de gestion des ressources humaines : la mise sous plafond ministériel du nombre d'ETPT et l'établissement d'un montant de masse salariale (titre 2) par programme.

1. Crédits

Sur le plan budgétaire, la sous-exécution constatée en 2006 à plusieurs causes :

- 7,9 M€ correspondent à des événements 2006 non reconduits en 2007.
- 3 M€ sont des économies de gestion non réutilisées en 2006. Ces économies sont liées à des départs en retraite plus nombreux que prévus.
- 6,4 M€ correspondent à des retards dans l'exécution de dépenses spécifiques par rapport aux calendriers habituels (prestations sociales, mise en paye des recrutements d'enseignants...). Ces retards sont liés à la mise en place de nouvelles procédures de paiement dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF.
- 1,5 M€ correspond à une erreur de répartition entre titre 2 et hors titre 2 lors de la budgétisation des dotations dévolues au contentieux. Cette somme a donc été transférée en gestion sur le hors titre 2 en 2006, idem en 2007.
- 5 M€ montant de titre 2 non consommé qui correspond pratiquement au 6 M€ de marge de précaution programmée initialement, indispensable pour garantir la paye des agents sur chacun des programmes.
- 18,3 M€, à une sur-budgétisation du CAS pension (erreur d'appréciation lors de la construction du PLF 2006).
- 3,9 M€ à une sur-budgétisation du CAS pension des CFA-CFPPA (postes gagés, erreur d'appréciation lors de la construction du PLF 2006).
- 6,25 M€ provision pour les TOS (crédits neutralisés car ne permettant pas de recrutements en 2006 – emplois transférés aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation).

2. Effectifs

La sous-exécution 2006 sur le plan des ETPT résulte d'un cadrage délicat :

- La programmation des recrutements arbitrée à l'automne 2005 a été prudente.

Le ministère des finances a tardé dans la mise en place d'INDIA ODE* et le ministère à petit à petit assuré des synthèses à partir de son infocentre paye. Infocentre paye qui regroupe les données des personnels payés en paiement sans ordonnancement préalable (PSOP) et des personnels payés localement avec AGRI 2 (DDAF, DDSV, DRAF, DAF).

- La mise en place des analyses permettant un bon pronostic des marges disponibles. Tout au long de l'année 2006, le bureau des synthèses, le bureau du budget et les services du contrôleur budgétaire comptable ministériel (CBCM) ont mis au point les méthodes d'analyse et de mesure pour apprécier le pronostic d'exécution du budget au 31/12/2006. Il a fallu attendre la fin de l'année pour connaître les véritables marges de manœuvre en matière d'ETPT.

Dans ses grands éléments par :

- 316 ETPT de maîtres d'internat surveillants d'externat transformés à partir du 01/01/2006 en titre 3 pour financer les assistants d'éducation recrutés par les EPLFPA.
 - 43 ETPT de maîtres d'internat surveillants d'externat transformés à partir du 01/09/2006 en titre 3 pour financer les assistants d'éducation recrutés par les EPLFPA.
 - 250 ETPT de TOS – emplois devenus vacants depuis les références de 2002 ou de 2004 qui n'ont pas donné lieu à recrutement par le ministère, mais ont été neutralisés pour permettre les transferts ultérieurs vers les collectivités territoriales.
 - 40 ETPT réservés pour les quasi-détachements des agents des offices agricoles n'ont pu être utilisés en 2006 du fait de l'absence de la parution des dispositions réglementaires nécessaires.
 - 37 ETPT supplémentaires transférés aux établissements publics (CEMAGREF, HARAS, AFSSA, IFN) afin de régler la situation de tous les agents qui rentraient dans ce dispositif.
- Soit au total 686 ETPT.

Nous avons un potentiel de 39 919 ETPT pour l'année 2006, potentiel corrigé à 39 919 ETPT – 686 ETPT soit : 39 233 ETPT. Nous avons utilisé 38 848 ETPT soit 99,02 % de notre plafond 2006 corrigé.

* INDIA : infocentre national sur la dépense et les informations associées

* ODE : outil de décompte des emplois de l'État

Année 2007

1. Crédits

La loi de finances (après prise en compte de la loi de finances rectificative, des transferts en gestion et des fonds de concours) autorisait une dépense de 1 995 723 004 € pour l'année 2007.

98,77 % des crédits ont été utilisés pour couvrir la masse salariale soit : 1 971 107 735 €.

Sur le plan budgétaire, la construction du PLF 2007 a été faite sur la base de l'exécution 2005. De ce fait, certaines erreurs de budgétisation constatées sur le budget 2006 n'ont pas pu être corrigées, faute de disposer de l'exécution 2006, et ont été reconduites.

La loi de finances rectificative a modifié le titre 2 du budget du MAP sur deux points, pour un total de 27,6 M€ :

- 25 M€ d'erreur de budgétisation sur le CAS pension, corrigée en LFR. L'erreur la plus importante porte sur le CAS pension, créé en 2006, qui n'avait pu être correctement estimé.
- 2,6 M€ de transfert vers les collectivités territoriales. Le transfert des TOS s'est traduit en 2007 par une annulation de crédit.

Après annulation, l'exécution 2007 fait apparaître une marge disponible de 24,6 M€ qui s'explique par :

- l'impact des départs en retraite plus nombreux que prévus (205 ETP). Comptés en tiers d'année, ces emplois représentent 4 M€ hors CAS pension et 1 M€ sur le CAS pension,
- l'impact des recrutements décalés (224 ETP). Le budget 2007 prévoyait 455 postes ouverts au concours en 2007. Le décalage de ces recrutements représente une économie de 75 ETPT, soit 2,2 M€ hors CAS pension et 0,6 M€ sur le CAS pension.
- 0,6 M€ d'excès de versement du MEEDDAT. En 2007, le personnel géré par le MAP pour le compte du MEEDDAT était payé par le MAP, par transfert de crédits du MEEDDAT. Comme pour les programmes du MAP, une marge de précaution était indispensable et s'est traduit par un reliquat en fin d'année.
- un peu de retard dans la mise en place de certaines mesures nouvelles : le budget 2007 prévoyait plusieurs mesures nouvelles (taux promu/promouvables des catégories C et la création de l'échelon exceptionnel au niveau HEA du statut d'emploi de chef de mission) qui ont été retardées dans leur mise en œuvre, pour un total de 2,4 M€.
- des retards de gestion, qui ont concerné notamment le remboursement des MAD des offices et du CNASEA (2,36 M€), la mise en place des HSA du privé (1,6 M€), les cotisations patronales CNACRL (1,87 M€), les accidents du travail (0,17 M€), le paiement des vacances de formation continue (0,05 M€), pour un total de 6,05 M€.

Tous ces éléments représentent un montant total de 17,3 M€ laissant une marge réelle de 7,3 M€.

2. Effectifs

La loi de finances initiale fixait un plafond d'effectifs de 38 253 ETPT. La loi de finances rectificative a conduit à un transfert complémentaire de crédits correspondant au transfert des TOS, pour l'équivalent de 96 emplois.

L'exécution du titre 2 de l'année 2007 se caractérise par :

- les faibles effets des recrutements de l'année 2006,
- le gel des crédits (0,15 %), qui a principalement porté sur les moyens d'ajustement (70 ETP-T et 2,96 M€),
- un nombre de départs en retraite significativement plus élevé (935 ETP) que prévu lors de la construction du budget (730 ETP),
- un retard dans l'organisation de concours, se traduisant par un décalage de 224 ETP (correspondant à une économie de 138 ETPT en 2007) sur l'année 2008, au lieu de septembre 2007 comme prévu.

Dans ces conditions, avec une programmation des concours et des recrutements en décembre 2006 pour l'année 2007, assortie d'une reprogrammation en juillet, il n'a pas été possible de compenser ces départs supplémentaires.

La loi de finances, après prise en compte de la loi de finances rectificative, autorisait un potentiel maximum de 38 157 ETPT pour l'année 2007. 37 590 ETPT consommés sur le titre 2, soit 98,51 % du plafond auxquels il faut ajouter 121 mises à disposition des établissements publics et 40 pour Mayotte ce qui porte le chiffre d'exécution à 37 751, soit 98,94 % du plafond (99,1 % si l'on déduit le gel de la loi de finances, soit 37 751 par rapport à 38 087).

2. Synthèse sur les effectifs du MAP en 2006 et 2007

En 2006

Effectif total du ministère de l'agriculture et de la pêche (ETPT)

Programme	A administratifs	A techniques	B-C administratifs	B-C techniques	Enseignants	Total	Rappel LFI
Enseignement supérieur et recherche agricoles 142	83	277	311	1 067	878	2 616	2 696
Enseignement technique agricole 143	574	552	1 828	2 726	12 622	18 302	18 960
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation 206	107	905	714	3 242	1	4 969	5 218
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture 215	754	2 187	1 070	979	130	5 120	5 103
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement durable 154	418	1 406	3 858	2 140	4	7 826	7 942
Total général	1 936	5 327	7 781	10 154	13 635	38 833	39 919
Rappel LFI et ventilation	1 938	5 425	8 680	9 887	13 989	39 919	

ETPT = équivalent temps plein travaillé

En 2007

Effectif total du ministère de l'agriculture et de la pêche (ETPT)

Programme	A administratifs	A techniques	B-C administratifs	B-C techniques	Enseignants	Total	Rappel LFI
Enseignement supérieur et recherche agricoles 142	79,8	396,6	301,9	773,6	1007,6	2 559,5	2670
Enseignement technique agricole 143	570,9	503,0	1 586,5	2 642,6	12 509,0	17 811,9	18 047
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation 206	106,7	936,0	689,4	3 253,4	2,8	4 988,3	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture 215	744,5	1 596,3	1 373,2	942,7	132,6	4 789,3	4 821
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement durable 154	411,8	1 356,5	3 435,5	2 118,8	2,8	7 343,4	7 579
Total général	1913,6	4 788,4	7 404,5	9 731,1	13 654,7	37 492,3	38 253
Rappel LFI et ventilation	1 903	5 204	7 674	9 570	13 902	38 253	

ETPT = équivalent temps plein travaillé

Programme 142 : enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme 143 : enseignement technique agricole

Programme 206 : sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Programme 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme 154 : gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural

* NNE = nouvelle nomenclature des emplois depuis le passage en mode LOLF en 2006.

En 2007

Ventilation du personnel permanent et catégorie NNE*

Programme	A administratifs	A techniques	B-C administratifs	B-C techniques	Enseignants	Total	Rappel LFI
Enseignement supérieur et recherche agricoles 142	79,8	396,6	301,9	773,6	1 007,6	2 559,5	2 670
Enseignement technique agricole 143	570,9	503,0	1 333,4	2 642,6	11 791,2	16 841,1	16 964
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation 206	106,7	497,3	689,4	2 656,5	2,8	3 952,6	4 003
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture 215	744,5	1 567,7	1 315,4	873,4	132,6	4 633,6	4 660
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement durable 154	411,8	1 325,1	2 721,0	2 107,1	2,8	6 567,9	6 716
Total général	1 913,6	4 289,6	6 361,2	9 053,3	12 936,9	34 554,6	35 013
Rappel LFI et ventilation	1 903	4 658	6 432	8 830	13 190	35 013	

ETPT = équivalent temps plein travaillé

Ventilation du personnel contractuel de courte durée et catégorie NNE (ETPT)

Programme	A administratifs	A techniques	B-C administratifs	B-C techniques	Enseignants	Total	Rappel LFI
Enseignement supérieur et recherche agricoles 142	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Enseignement technique agricole 143	0,0	0,0	253,1	0,0	717,8	970,9	1 083
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation 206	0,0	438,8	0,0	596,9	0,0	1 035,7	1 133
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture 215	0,0	28,6	57,8	69,2	0,0	155,7	161
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement durable 154	0,0	31,4	732,5	11,6	0,0	775,5	863
Total général	0,0	498,8	1 043,3	677,8	717,8	2 937,7	
Rappel LFI et ventilation	0	546	1 242	740	712	3 240	

* ETPT = équivalent temps plein travaillé

* NNE = nouvelle nomenclature des emplois

Programme 142 : enseignement supérieur et recherche agricoles**Programme 143** : enseignement technique agricole**Programme 206** : sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation**Programme 215** : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**Programme 154** : Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural

3. Consommation des crédits de personnels en 2006 et 2007

En 2006

	Programme	Intitulé	Consommation
Personnels permanents	154	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement durable	341 480 836,44
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	316 132 060,61
	142	Enseignement technique agricole	148 554 953,98
	143	Enseignement supérieur et recherche agricole	776 346 334,34
	206	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	202 641 251,71
	Total		1 785 155 437,08
Contractuels de courte durée	154	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement durable	28 380 703,22
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	6 016 689,87
	142	Enseignement technique agricole	
	143	Enseignement supérieur et recherche agricole	36 389 602,71
	206	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	28 413 239,95
	Total		99 200 235,75
	Total masse salariale		1 884 355 672,83

En 2007

Personnels permanents

Programme	Libellé	Cumul	Cumul hors cas
	Personnel permanents des DDAF et DAF	345 673 740	265 192 471
	Article temporaire	253	253
154		345 673 992	265 192 724
	Personnel permanent de l'AC	160 510 698	128 967 959
	Personnel permanents des DRAF	103 953 057	80 126 889
	Personnel MAD par le MAP - fonction support	26 182 986	20 417 383
	Elèves et stagiaires	10 142 813	7 408 139
	Personnel de l'INSEE - AC	4 754 221	3 671 113
	Personnel de l'INSEE - DRAF	5 660 497	4 380 084
	Article temporaire	1 618 433	1 277 737
215		312 822 705	246 249 303
	Personnel MAD par le MAP	1 909 381	1 428 504
	CAS pension CFA/CFPPA (transfert Hors T2)	0	0
	Personnel permanents de l'ens. public	589 597 452	430 045 300
	Contractuels du temps plein	187 412 248	187 412 248
	Contractuels du temps plein - ATCA	2 286 403	2 286 403
	Article temporaire	296 916	285 951
143		781 502 399	621 458 406
	Personnel de l'enseignement supérieur	143 602 343	105 612 405
	Personnel MAD par le MAP dans l'ens. sup.	686 127	524 823
	Personnel de la recherche travaillant au MAP	3 356 085	2 604 327
	Article temporaire	0	0
142		147 644 555	108 741 555
	Personnel permanents des DDSV	205 465 015	156 465 969
206		205 465 015	156 465 969
Total		1 793 108 666	1 398 107 958

Contractuels de courte durée

Programme	Libellé	Cumul
	Suivi statistique et scientifique pour la CE	56 354
	Vacations des DDAF et DAF	20 620 406
154		20 676 760
	Agents occasionnels d'AC	286 754
	Moyens d'ajustements statistiques	4 077 509
	Vacations des DRAF	2 904 337
215		7 268 599
	Personnel enseignant	29 598 245
	Personnel non enseignant	6 912 515
143		36 510 760
	Vacations des SV	28 369 573
206		28 369 573
Total		92 825 692

4. Répartition des effectifs en pourcentage (ETPT)

Année	Personnels permanents	Contractuels de courte durée
2006	92 %	8 %
2007	92 %	8 %

Les flux

I. Mouvements du personnel

1. Les entrées

En 2006

Motif	Non titulaires	Titulaires	Total
Recrutements concours		249	249
Retour après congé formation	12	49	61
Retour après congé grave maladie	3		3
Retour après congé longue durée		35	35
Retour après congé longue maladie		97	97
Retour après congé parental	22	91	113
Retour après congé pour convenance personnelle	21		21
Retour après détachement		83	83
Retour après disponibilité		70	70
Mise à disposition payée		145	145
Recrutement	384		384
Titularisation		58	58
Total	442	1 115	1 319

En 2007

Motif	Non titulaires	Titulaires	Total
Recrutements concours		579	579
Retour après congé formation	2	46	48
Retour après congé grave maladie	1		1
Retour après congé longue durée		29	29
Retour après congé longue maladie		96	96
Retour après congé parental	25	88	113
Retour après congé pour convenance personnelle	11		11
Retour après détachement		85	85
Retour après disponibilité		59	59
Mise à disposition payée		37	37
Recrutement	609		609
Titularisation		48	48
Total	648	1 115	1 715

2. Les sorties

En 2006

Motif	Non titulaires	Titulaires	Total
Congé formation	3	43	46
Congé grave maladie	4		4
Congé longue durée		86	86
Congé longue maladie		143	143
Congé parental	31	82	113
Congé pour convenance personnelle	39		39
Décès	7	63	70
Détachement		204	204
Disponibilité		151	151
Fin de contrat	113		113
Licenciement : insuffisance professionnelle		2	2
Licenciement : refus titularisation après stage		14	14
Mise à disposition payée		224	224
Radiation des cadres : démission		14	14
Radiation du corps		82	82
Retraite		691	691
Révocation : sanction disciplinaire		1	1
Titularisation	58		58
Total	255	1 728	2 055

En 2007

Motif	Non titulaires	Titulaires	Total
Congé formation	12	55	67
Congé grave maladie	1		1
Congé longue durée		83	83
Congé longue maladie		137	137
Congé parental	32	85	117
Congé pour convenance personnelle		57	57
Décès	5	55	60
Détachement		258	258
Disponibilité		140	140
Fin de contrat	120		120
Licenciement : insuffisance professionnelle		1	1
Licenciement : refus titularisation après stage		4	4
Mise à disposition payée		88	88
Radiation des cadres : démission		20	20
Radiation du corps		73	73
Retraite		953	953
Titularisation	48		48
Total	275	1 952	2 227

II. Recrutement par voie de concours externe

1. Répartition par sexe et par âge des candidats en 2006

Candidats inscrits et présents			Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
Recrutements dans les 3 catégories A, B, C	Candidats inscrits	Candidats présents	Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A								
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	45	33	13	20	0	24	8	1
Inspecteur-élève de la santé publique vétérinaire (concours ouvert aux étudiants des ENV)	14	10	5	5	10	0	0	0
Assistant Ingénieur de formation-recherche	148	32	15	17	2	20	8	2
Ingénieur d'études	93	25	8	17	4	11	9	1
Maître de Conférences	213	199	118	81	88	47	49	15
Professeur	32	29	17	12		7	21	1
Professeur certifié de l'enseignement agricole	464	194	103	91	135	49	7	3
Professeur de lycée professionnel agricole	1 660	871	493	378	494	281	67	29
Conseiller principal d'éducation	1 799	815	237	578	450	277	73	15
Catégorie B								
Technicien supérieur des services	1 306	841	463	378	424	370	37	10
Recrutements concours externes catégories A + B + C	5 774	3 049	1 472	1 577	1 607	1 086	279	77

Candidats reçus		Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
Recrutements dans les 3 catégories A, B, C	Candidats reçus liste principale	Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts	20	-	-	-	-	-	-
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	13	-	-	-	-	-	-
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	2		2		2		
Inspecteur-élève de la santé publique vétérinaire (concours ouvert aux étudiants des ENV)	3	1	2	3			
Assistant Ingénieur de formation-recherche	6	2	4	0	3	1	2
Ingénieur d'études	6	2	4	1	3	2	0
Maître de Conférences	34	15	19	13	17	3	1
Professeur	16	9	7	0	2	11	3
Professeur certifié de l'enseignement agricole	7	5	2	2	3	1	1
Professeur de lycée professionnel agricole	24	18	6	12	11	1	0
Conseiller principal d'éducation	8	1	7	3	4	1	0
Catégorie B							
Technicien supérieur des services	18	10	8	9	9		
Recrutements concours externes catégories A + B + C	157	63	61	43	54	20	7

NB : On note, en 2006 20 recrutements externes IGRF et 13 recrutements externes IAE, 3 en interne.

2. Répartition par sexe et par âge des candidats en 2007

Candidats inscrits et présents

Recrutements dans les 3 catégories A, B, C	Candidats inscrits	Candidats présents	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
			Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A								
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	36	33	11	22	0	23	7	3
Inspecteur-élève de la santé publique vétérinaire (concours ouvert aux étudiants des ENV)	11	11	3	8	11			
Concours ouvert aux étudiants autres écoles	11	1	0	1	1			
Ingénieur de recherche	36	14	6	8	1	7	6	0
Maître de Conférences	201	189	124	65	93	79	6	11
Professeur	34	32	23	9	0	6	23	3
Professeur certifié de l'enseignement agricole	641	378	147	231	225	135	15	3
Professeur de lycée professionnel agricole	1197	596	331	265	385	186	23	2
Conseiller principal d'éducation	934	475	131	344	252	153	59	11
Catégorie B								
Secrétaire administratif	528	259	62	197	119	106	29	5
Technicien sup des services	627	365	131	234	232	120	10	3
Technicien des établis publics de l'ens. agri.	770	515	247	268	134	301	69	11
Technicien de formation recherche externe	269	147	70	77	56	71	17	3
Recrutements concours externes catégories A + B + C	5 285	3 015	1 286	1 729	1 509	1 187	264	55

Candidats reçus

Recrutements dans les 3 catégories A, B, C	Candidats reçus liste principale	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge				
		Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +	
Catégorie A								
Inspecteur de la santé publique vétérinaire		2	0	0	0	2	0	0
Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts								
Inspecteur-élève de la santé publique vétérinaire (concours ouvert aux étudiants des ENV)	3	0	3	3	0	0	0	
Concours ouvert aux étudiants autres écoles	1	0	1	1	0	0	0	
Ingénieur de recherche	7	4	3	1	2	4	0	
Maître de Conférences	36	14	22	16	15	4	1	
Professeur	22	12	10	0	2	17	3	
Professeur certifié de l'enseignement agricole	7	2	5	6	1	0	0	
Professeur de lycée professionnel agricole	33	22	11	19	13	1	0	
Conseiller principal d'éducation	8	3	5	5	3	0	0	
Catégorie B								
Secrétaire administratif	20	6	14	10	6	4	0	
Technicien sup des services	50	15	35	31	18	1	0	
Technicien des établis publics de l'ens agricole	23	11	12	6	13	4	0	
Technicien de formation recherche externe	12	8	4	2	10	0	0	
Recrutements concours externes catégories A + B + C	224	97	125	100	85	35	4	

III. Promotions sociales

1. Entrée dans le corps* en 2006

Candidats inscrits et présents

Recrutements dans les 3 catégories A, B, C	Candidats inscrits	Candidats présents	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
			Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A								
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement examen professionnel concours interne	213 9	182 9	136 3	46 6	0 5	35 4	89 0	58 0
Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts concours interne	34	34	21	13	5	21	8	
Inspecteur de la santé publique vétérinaire concours interne examen professionnel	11 4	8 3	2 2	6 1	0 0	0 0	7 3	1 0
Ingénieur d'études - concours interne	8	7	4	3	0	3	2	2
Assistant Ingénieur de formation recherche - concours interne	9	9	7	2	0	1	5	3
Professeur certifié de l'enseignement agricole - concours interne	56	45	25	20	10	19	11	5
Professeur de lycée professionnel agricole - concours interne	161	124	91	33	24	53	38	9
Conseiller principal d'éduc. - concours interne	147	116	63	53	42	49	22	3
Catégorie B								
Technicien supérieur des services concours interne examen professionnel	172 213	115 186	82 94	33 92	2 0	74 22	31 95	8 69
Secrétaire administratif examen professionnel	1 462	984	53	931	1	95	360	528
Catégorie C								
Adjt adm - examen prof. requalification	-	-	-	-	-	-	-	-
Adjt adm AC - examen prof. requalification	15	7	1	6	0	3	2	2
Adjt adm SD - examen prof. requalification	231	209	14	195	1	52	101	55
Entrées dans le corps Total Cat. A + B + C	2 745	2 038	598	1 440	90	431	774	743

* Entrée dans le corps : concours interne, requalification, examen professionnel.

Avertissement : en 2006, l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés n'a pas été organisé, l'arrêté d'organisation de la sélection n'ayant pas été publié. La promotion s'est faite inégalement par liste d'aptitude.

Candidats reçus Recrutements dans les 3 catégories A, B, C		Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
		Candidats reçus liste principale	Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans
Catégorie A							
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - examen professionnel concours interne	16 1	13	3 1	0 1	4	8	4
Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts concours interne	3	1	2		2	1	
Inspecteur de la santé publique vétérinaire concours interne examen professionnel	1 1						
Ingénieur d'études concours interne	2	1	1	0	0	1	1
Assistant Ingénieur de formation recherche - concours interne	3	2	1	0	0	2	1
Professeur certifié de l'enseignement agricole - concours interne	3	0	3	1	2	0	0
Professeur de lycée professionnel agricole - concours interne	20	18	2	6	7	6	1
Conseiller principal d'éducation - concours interne	14	1	3	2	2	0	0
Catégorie B							
Technicien supérieur des services concours interne examen professionnel		7 7	4 6	3 1	0 0	61 13	0 3
Secrétaire administratif examen professionnel		26	6	20	0	88	10
Catégorie C							
Adj. adm - examen prof. requalification	-	-	-	-	-	-	-
Adj. adm AC - examen prof. requalification	5	0	5	0	2	1	2
Adj. adm SD - examen prof. requalification	37	5	32	0	14	18	5
Entrées dans le corps Total Cat. A + B + C	136	58	78	10	50	49	27

* Entrée dans le corps : concours interne, requalification, examen professionnel.

2. Entrée dans le corps en 2007

Candidats inscrits et présents

Recrutements dans les 3 catégories A, B, C	Candidats inscrits	Candidats présents	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
			Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A								
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement examen professionnel concours interne	180 12	153 10	110 6	43 4	0 5	31 5	73	49
Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts concours interne	21	21	12	9	1	12	7	1
Inspecteur de la santé publique vétérinaire concours interne examen professionnel	14 2	13 2	3 2	10 0	0 0	5 0	7 1	1 1
Attaché d'administration examen professionnel	372	302	64	238	1	53	119	129
Ingénieur de recherche concours interne	52	7	5	2	0	0	5	2
Professeur certifié de l'enseignement agricole concours interne	64	44	22	22	10	18	11	5
Professeur de lycée professionnel agricole concours interne	262	194	120	74	41	86	52	15
Conseiller principal d'éduc. concours interne	127	90	48	42	39	33	16	2
Catégorie B								
Technicien des établissts publics de L'ens agricole interne	268	182	86	96	22	97	52	11
Technicien de formation recherche interne	205	36	11	25	0	7	21	8
Technicien supérieur des services concours interne examen professionnel	180 355	125 332	75 180	50 152	5 0	94 51	18 171	8 110
Secrétaire administratif concours interne examen professionnel	1 257 1 286	879 1 129	83 76	796 1 053	13 8	295 218	355 452	216 451
Entrée dans le corps	4 657	3 519	903	2 616	145	1 005	1 360	1 009
Total Cat. A + B + C								

Recrutements dans les 3 catégories A, B, C	Candidats reçus liste principale	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
		Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A							
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement examen professionnel concours interne	23 7	16 4	7 3	0 3	6 4	11	6
Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts concours interne	7	4	3		5	2	
Inspecteur de la santé publique vétérinaire concours interne examen professionnel	1	0	1			1	
Attaché d'administration examen professionnel	7	1	6	0	3	4	
Ingénieur de recherche concours interne	2	2	0			2	
Professeur certifié de l'enseignement agricole concours interne	2	0	2	0	2	0	0
Professeur de lycée professionnel agricole concours interne	30	17	13	8	15	6	1
Conseiller principal d'éducation concours interne	4	2	2	2	2	0	0
Catégorie B							
Technicien des établissts publics de L'ens agricole concours interne	19	11	8	0	13	5	1
Technicien de formation recherche concours interne	12	4	8	0	3	7	2
Technicien supérieur des services concours interne examen professionnel	19 32	11 12	8 20	1 2	16 25	2 4	0 1
Secrétaire administratif concours interne examen professionnel	23 24	1 2	22 22	2 0	15 9	5 9	1 6
Entrées dans le corps	213	88	125	18	118	59	18
Total Cat. A + B + C							

3. Avancement de grade en 2006

Candidats inscrits et présents

Recrutements dans les 3 catégories A, B, C	Candidats inscrits	Candidats présents	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
			Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A								
Attaché principal d'administration Examen professionnel	173	160	68	92	0	36	57	67
Ingénieur de recherche hors classe Examen professionnel	10	9	6	3	0	0	4	5
Catégorie B								
Technicien principal des services, concours professionnel	456	433	257	176	0	179	188	66
Technicien de labo. classe supérieure, Examen professionnel	31	28	4	24	0	6	14	8
Technicien de formation-recherche, classe except., examen professionnel	61	58	23	35	0	9	19	30
Secrétaire administratif classe exceptionnelle	550	510	101	409	0	33	191	286
Avancement de grade Total Cat. A + B + C	1 281	1 198	459	739	0	263	473	462

Candidats reçus

Recrutements dans les 3 catégories A, B, C	Candidats reçus Liste principale	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
		Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A							
Attaché principal d'administration Examen professionnel	39	19	20	0	14	13	12
Ingénieur de recherche hors classe Examen professionnel	2	2	0	0	0	1	1
Catégorie B							
Technicien principal des services, concours professionnel	38	17	21	0	25	8	5
Technicien de labo. classe supérieure, Examen professionnel	6	0	6	0	2	4	0
Technicien de formation-recherche, classe except., examen professionnel	8	5	3	0	2	1	5
Secrétaire administratif classe exceptionnelle	88	15	73	0	11	31	46
Avancement de grade Total Cat. A + B + C	181	58	123	0	54	58	69

4. Avancement de grade en 2007

Recrutements dans les 3 catégories A, B, C	Candidats inscrits	Candidats présents	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
			Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A								
Attaché principal d'administration examen professionnel	145	134	57	77	0	39	53	42
Ingénieur de recherche hors classe examen professionnel	11	10	4	6	0	0	4	6
Catégorie B								
Technicien des établissements publics de l'enseignement technique agricole concours professionnel	470	433	268	165	0	207	173	53
Technicien de laboratoire classe supérieure examen professionnel	34	34	10	24	0	9	14	11
Technicien de formation-recherche de classe exceptionnelle examen professionnel	39	33	20	13	0	6	12	15
Secrétaire administr. classe exceptionnelle examen professionnel	446	398	71	327	0	47	171	180
Catégorie C								
Adjoint administratif 1ère classe examen professionnel								
Avancement de grade								
Total Cat A + B + C	1188	1081	458	623	0	308	444	329

Recrutements dans les 3 catégories A, B, C	Candidats reçus Liste principale	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge				
		Hommes	Femmes	moins de 30 an	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +	
Catégorie A								
Attaché principal d'administration examen professionnel	33	11	22	0	17	9	7	
Ingénieur de recherche hors classe examen professionnel	2	1	1	0	0	1	1	
Catégorie B								
Technicien des établissements publics de l'enseignement technique agricole classe principale examen professionnel	17	11	6	0	0	8	9	
Technicien principal des services concours professionnel	32	20	12	0	19	11	2	
Technicien de laboratoire de classe supérieure examen professionnel	6	0	6	0	1	5	0	
Technicien de formation-recherche de classe exceptionnelle examen professionnel	10	2	8	0	2	7	1	
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle examen professionnel	86	20	66	0	18	37	31	
Catégorie C								
Adjoint administratif 1ère classe examen professionnel								
Avancement de grade								
Total Cat A + B + C	186	65	121	0	57	78	51	

IV. Promotions

En 2006		Changement de corps			Changement de grade		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Intra catégorie A ⁽¹⁾	A.C	59	23	82	83	35	118
	Ens	136	129	265	347	253	600
	S. Dec	29	11	40	112	59	171
	Total	224	163	387	542	347	889
Donnant accès à la catégorie A	A.C	2	6	8			
	Ens	1	5	6			
	S. Dec	11	7	18			
	Total	14	18	32			
Intra catégorie B	A.C	1	1	2	10	27	37
	Ens	13	16	29	7	70	77
	S. Dec	8	10	18	97	117	214
	Total	22	27	49	114	214	328
Donnant accès à la catégorie B	A.C	2	11	13			
	Ens	4	17	21			
	S. Dec	32	41	73			
	Total	38	69	107			
Intra catégorie C ⁽²⁾	A.C	43	6	49	13	66	79
	Ens	8	24	32	72	376	448
	S. Dec	139	49	188	65	432	497
	Total	190	79	269	150	874	1 024
Total	A.C	107	47	154	201	355	234
	Ens	162	191	353	544	897	1 125
	S. Dec	219	118	337	455	792	882
TOTAL GÉNÉRAL		488	356	844	1 200	2 044	2 241

(1) Passage des agents contractuels à durée déterminée sous contrat à durée indéterminée

(2) Intégration des agents administratifs dans le corps des adjoints administratifs et intégration des agents des services techniques, des ouvriers professionnels, des maîtres ouvriers et des chauffeurs dans le corps des adjoints techniques

En 2007		Changement de corps			Changement de grade		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Intra catégorie A	A.C	59	16	75	53	33	86
	Ens	110	87	197	260	152	412
	S. Dec	65	21	86	93	63	156
	Total	234	124	358	406	248	654
Donnant accès à la catégorie A	A.C		3	3			
	Ens	7	12	19			
	S. Dec	15	8	23			
	Total	22	23	45			
Intra catégorie B	A.C	2	1	3	10	21	31
	Ens	1	9	10	14	59	73
	S. Dec	13	20	33	102	136	238
	Total	16	30	46	126	216	342
Donnant accès à la catégorie B	A.C	3	7	10			
	Ens	6	23	29			
	S. Dec	48	50	98			
	Total	57	80	137			
Intra catégorie C *	A.C		4	4	18	83	101
	Ens	844	1 174	2 018	27	204	231
	S. Dec	5	16	21	93	452	545
	Total	849	1 194	2 043	138	739	877
Total	A.C	64	31	95	81	137	218
	Ens	968	1 305	2 273	301	415	716
	S. Dec	146	115	261	288	651	939
TOTAL GÉNÉRAL		1 178	1 451	2 629	670	1 203	1 873

(*) Fusion dans le corps des adjoints techniques de l'enseignement :

Enseignement : ouvriers professionnels, maîtres ouvriers, ouvriers d'entretien et d'accueil

Statut formation-recherche : agents des services techniques, agents techniques

V. Mobilité

1. Données quantitatives

En 2006

Lieu de départ		Lieu d'arrivée				Total
		Administration centrale	Ile de France	Intra régions	Inter région	
Administration centrale	Catégorie A	116	29		28	173
	Catégorie B	21	3		6	30
	Catégorie C	25	1		4	30
	Total	162	33	0	38	233
Ile-de-France	Catégorie A	217	29		66	312
	Catégorie B	9	3		6	18
	Catégorie C	1	24		16	41
	Total	227	56	0	88	371
Régions	Catégorie A	61	47	662	331	1 101
	Catégorie B	2	10	342	90	444
	Catégorie C	3	7	560	56	626
	Total	66	64	1 564	477	2 171
TOTAL GÉNÉRAL		455	153	1 564	603	2 775

En 2007

Lieu de départ		Lieu d'arrivée				Total
		Administration centrale	Ile de France	Intra régions	Inter région	
Administration centrale	Catégorie A	66	38		25	129
	Catégorie B	20	4		11	35
	Catégorie C	20	0		5	25
	Total	106	42	0	41	189
Ile-de-France	Catégorie A	33	38		80	151
	Catégorie B	2	4		11	17
	Catégorie C	6	116		16	138
	Total	41	158	0	107	306
Régions	Catégorie A	53	85	557	487	1 182
	Catégorie B	5	10	210	166	391
	Catégorie C	1	0	49	142	192
	Total	59	95	816	795	1 765
TOTAL GÉNÉRAL		206	295	816	943	2 260

2. Répartition par catégorie, en nombre et en pourcentage

En 2006

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre	1 586	492	697	2 775
Pourcentage	7,72 %	6,05 %	8,94 %	7,61 %

En 2007

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre	1 462	443	355	2 260
Pourcentage	7,11 %	5,45 %	4,55 %	6,19 %

Chapitre II

La rémunération

Première partie

Les traitements et salaires

I. La masse salariale

II. Répartition des traitements et salaires

Deuxième partie

Les primes et indemnités

I. Administration centrale

II. Services déconcentrés

III. Enseignement supérieur

IV. Enseignement technique

Troisième partie

Évolutions statutaires et indemnitaires au MAP et liste des décrets et arrêtés publiés en 2006-2007

Les traitements et salaires

I. La masse salariale

En 2006

	Programme	Intitulé	Consommation
Personnels permanents	154	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement durable	341 480 836,44
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	316 132 060,61
	142	Enseignement technique agricole	148 554 953,98
	143	Enseignement supérieur et recherche agricole	776 346 334,34
	206	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	202 641 251,71
	Total		
Contractuels de courte durée	154	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement durable	28 380 703,22
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	6 016 689,87
	142	Enseignement technique agricole	
	143	Enseignement supérieur et recherche agricole	36 389 602,71
	206	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	28 413 239,95
	Total		
TOTAL MASSE SALARIALE			1 884 355 672,83

En 2007

Personnels permanents

Programme	Libellé	Cumul	Cumul hors cas
	Personnel permanents des DDAF et DAF	345 673 740	265 192 471
	Article temporaire	253	253
154		345 673 992	265 192 724
	Personnel permanent de l'AC	160 510 698	128 967 959
	Personnel permanents des DRAF	103 953 057	80 126 889
	Personnel MAD par le MAP - fonction support	26 182 986	20 417 383
	Elèves et stagiaires	10 142 813	7 408 139
	Personnel de l'INSEE - AC	4 754 221	3 671 113
	Personnel de l'INSEE - DRAF	5 660 497	4 380 084
	Article temporaire	1 618 433	1 277 737
215		312 822 705	246 249 303
	Personnel MAD par le MAP	1 909 381	1 428 504
	CAS pension CFA/CFPPA (transfert Hors T2)	0	0
	Personnel permanents de l'ens. public	589 597 452	430 045 300
	Contractuels du temps plein	187 412 248	187 412 248
	Contractuels du temps plein - ATCA	2 286 403	2 286 403
	Article temporaire	296 916	285 951
143		781 502 399	621 458 406
	Personnel de l'enseignement supérieur	143 602 343	105 612 405
	Personnel MAD par le MAP dans l'ens. sup.	686 127	524 823
	Personnel de la recherche travaillant au MAP	3 356 085	2 604 327
	Article temporaire	0	0
142		147 644 555	108 741 555
	Personnel permanents des DDSV	205 465 015	156 465 969
206		205 465 015	156 465 969
Total		1 793 108 666	1 398 107 958

Contractuels de courte durée

Programme	Libellé	Cumul
	Suivi statistique et scientifique pour la CE	56 354
	Vacations des DDAF et DAF	20 620 406
154		20 676 760
	Agents occasionnels d'AC	286 754
	Moyens d'ajustements statistiques	4 077 509
	Vacations des DRAF	2 904 337
215		7 268 599
	Personnel enseignant	29 598 245
	Personnel non enseignant	6 912 515
143		36 510 760
	Vacations des SV	28 369 573
206		28 369 573
Total		92 825 692

II. Répartition des traitements et salaires

En 2006

1. Par statut et tranche indiciaire

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettres	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	4 854	4 668	5 960	2 463	6 978	4 364	1 545	30 832
Contractuels	367	804	1461	785	1607	1119	88	6 231
Total	5 221	5 472	7 421	3 248	8 585	5 483	1 633	37 063

La valeur du point d'indice au 31 décembre 2006 est de 53,9795 €.

2. Par secteur d'activité

Administration centrale

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	142	299	375	122	354	292	394	1 978
Contractuels	0	1	13	7	38	90	39	188
Total général	142	300	388	129	392	382	433	2 166

Enseignement technique

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	2 378	1 101	1 825	1 414	3 790	2 438	229	11 014
Contractuels	311	749	1 357	746	1 482	918	8	6 265
Total général	2 689	1 850	3 182	2 160	5 272	3 356	237	18 746

Enseignement supérieur

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	447	570	393	98	377	503	423	2 811
Contractuels	7	13	41	3	39	14	14	131
Total général	454	583	434	101	416	517	437	2 942

Services déconcentrés

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	1 361	1 685	2 139	562	1 658	892	396	8 314
Contractuels	44	16	46	22	43	96	26	263
Total général	1 405	1 701	2 185	584	1 701	988	422	8 986

Services vétérinaires

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	526	1 013	1 228	267	799	239	103	4 175
Contractuels	5	25	4	7	5	1	1	48
Total général	531	1 038	1 232	274	804	240	104	4 223

En 2007

1. Par statut et tranche indiciaire

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettres	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	4 265	4 424	5 810	2 333	7 244	4 315	1 548	29 939
Contractuels	314	877	1 436	803	1 593	1 137	133	6 293
Total	4 579	5 301	7 246	3 136	8 837	5 452	1 681	36 232

La valeur du point d'indice au 31 décembre 2007 est de 54,4113 €.

2. Par secteur d'activité

Administration centrale

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	111	256	381	110	369	303	394	1 924
Contractuels	1	3	12	9	59	110	80	274
Total général	112	259	393	119	428	413	474	2 198

Enseignement technique

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	2 145	1 123	1 479	1 345	3 997	2 309	222	11 014
Contractuels	262	829	1 334	762	1 449	928	11	6 295
Total général	2 407	1 952	2 813	2 107	5 446	3 237	233	18 195

Enseignement supérieur

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	429	540	430	99	409	523	418	2 848
Contractuels	7	11	41	1	36	15	17	128
Total général	436	551	471	100	445	538	435	2 976

Services déconcentrés

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	1 188	1 531	2 206	540	1 664	918	404	8 314
Contractuels	36	15	41	24	45	82	24	283
Total général	1 224	1 546	2 247	564	1 709	1 000	428	8 718

Services vétérinaires

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	392	974	1 314	239	805	262	110	4 096
Contractuels	8	19	8	7	4	2	1	49
Total général	400	993	1 322	246	809	264	111	4 145

Les primes et indemnités

Pour les primes indexées sur la valeur du point de la fonction publique, les augmentations se traduisent par le relèvement des apports des agents.

Les tableaux ci-dessous indiquent les valeurs moyennes avant modulation individuelle.

I. Administration centrale

2006

CORPS - GRADE

Adm civ HC	23 782
Adm Civil HC (chef bur)	23 782
Adm civ (ech 6-9)	20 886
Adm civ (ech 6-9)(chef bur- adj SD)	22 265
IGGREF CI Ex	37 150
IGGREF CI N	34 209
IGGREF CI N	
ICGREF	23 782
ICGREF (chef bur)	25 002
IGREF	18 229
IGREF (Chef bur)	19 083
IGSPV CI Ex	35 808
IGSPV CI N	34 311
IGSPV CI N	34 311
ICSPV	23 782
ICSPV (chef bur)	25 002
ISPV	18 446
ISPV (chef bur)	19 666
Chef mis (AAC) (Chef bur)	14 951
APAC 1CI	13 134
APAC 1CI (Chef bur)	14 371
APAC 2CI	11 234
APAC 2CI (Chef bur)	12 472
AAC < 8	9 301
AAC < 8 ech (Chef bur)	10 606
AAC > 8	10 501
AAC > 8éch (Chef bur)	11 380
CMAE	19 152
IDAE (Chef Bur)	17 827
IAE	12 706
Insp Pal Ens	17 270
PCEA; PLP;CPE H CI	9 610
PCEA; PLP;CPE H CI (Chef bur)	10 384
PCEA; PLP; CPE	9 301
Cat Fonctionnelle	8 975
Cat Fonctionnelle (chef bur)	11 235
Catégorie Exceptionnelle	6 189
Cat Exceptionnelle Chef bureau	6 654
1 ère Catégorie H CI	5 084
1ère Catégorie	4 839
2ème Catégorie	3 494
Prof agrégé H CI (Chef bur)	10 923

2007

CORPS - GRADE

Adm civ HC	24 449
Adm Civil HC (chef bur)	24 449
Adm civ	21 398
Adm civ 2 CI (chef bur)	22 777
IGGREF CI Ex	38 188
IGGREF CI N	35 743
IGGREF CI N	
ICGREF	25 056
ICGREF (chef bur)	26 276
IGREF	18 950
IGREF (Chef bur)	20 170
IGSPV CI Ex	38 188
IGSPV CI N	35 743
IGSPV CI N	34 311
ICSPV	24 449
ICSPV (chef bur)	25 669
ISPV	18 958
ISPV (chef bur)	20 178
Chef mis (AAC)	15 745
APAC 1CI	14 447
APAC 1CI (Chef bur)	15 684
APAC 2CI	12 357
APAC 2CI (Chef bur)	13 595
AAC < 8	10 231
AAC < 8 ech (Chef bur)	11 005
AAC > 8	11 536
AAC > 8éch (Chef bur)	12 310
CMAE	19 550
IDAE (Chef Bur)	18 131
IAE	13 007
Insp Pal Ens	17 270
PCEA; PLP;CPE H CI	11 300
PCEA; PLP;CPE H CI (Chef bur)	12 074
PCEA; PLP; CPE	10 810
Cat Fonctionnelle	10 770
Cat Fonctionnelle (chef bur)	11 235
Cat Exceptionnelle	7 427
Cat Exceptionnelle (chef bur)	7 892
1 ère Catégorie H CI	6 101
1ère Catégorie	5 808
2ème Catégorie	4 193
Prof agrégé (Chef bur)	11 435

2006

Prof agrégé H CI	10 761
Prof agrégé	10 149
Prof agrégé (Chef bur)	10 923
SAAC CI Ex	8 368
SAAC CI Sup	7 611
SAAC >8	7 306
SAAC < 8	6 628
TS MAP Chef (ff Ing)	12 015
TS MAP Chef	9 867
TS MAP Pal	9 617
TS MAP CI N > 6	9 005
TS MAP CI N < 6	8 212
Adj Adm Pal 1 (NEI)	6 628
Adj Adm Pal 2 (E 5)	5 600
Adj Adm (E4)	5 600
Agt Adm 1re CI (E3)	5 354
MOP (EIS)	6 628
MOP (Ech 5)	5 600
Ouv Prof Pal (E4)	5 408
Ouv Prof (E3)	5 408

2007

Prof agrégé	10 661
IGSPV CI N	35 743
IGSPV CI Ex	38 188
SAAC CI Ex	8 870
SAAC CI Sup	8 068
SAAC >8	7 744
SAAC < 8	7 026
TS MAP Chef (ff Ing)	12 315
TS MAP Chef	10 167
TS MAP Pal	9 917
TS MAP CI N > 6	9 308
TS MAP CI N < 6	8 515
Adj Adm Pal 1 (E6)	6 928
Adj Adm Pal 2 (E 5)	5 900
Adj Adm (E4)	5 708
Adj Adm (E3)	5 708
Adj tech Pal 1ère CI (E6)	6 929
Adj tech Pal 2ème CI (E5)	5 900
Adj Tech 1ere CI (E4)	5 708
Adj Tech 2ème CI (E3)	5 708

II. Services déconcentrés

Personnels administratifs SD et SV

CORPS - GRADE

Chef mis (AASD) (Chef Serv)	14 370
Chef mission (AASD)	10 405
AAP SD 1 CI (Chef serv)	14 282
AAP SD 1 CI	10 227
AAP SD 2 CI (Chef Serv)	11 729
AAP SD 2 CI	8 581
AA SD (Chef Serv)	9 042
AA SD	6 900
PCEA H CI (DRAF)	8 928
PCEA (DRAF)	6 816
CPE H CI (DRAF)	8 928
CPE (DRAF)	6 816
PLPA 2me Gr H CI (DRAF)	8 928
PLPA 2me Gr (DRAF)	6 816
Cat Fonctionnelle	6 995
Cat Exceptionnelle	5 140
1 ère Catégorie H CI	4 510
1ère Catégorie	2 880
Assistants Ppx Serv Soc SD	4 168
Assistants Serv Soc SD	3 335
SASD CI Ex (CS)	7 298
SASD CI Ex	6 109
SASD CI Sup	5 896
SASD >8 (IFTS)	5 380
SASD <8 (IAT)	4 375
2ème Catégorie	2 045
3ème Catégorie	1 710
Adj Adm Pal 1 SD (NEI)	4 509
Adj Adm Pal 2 SD (E 5)	3 888
Adj Adm SD (E4)	3 701
Agt Adm 1re CI SD (E3)	3 564

CORPS - GRADE

Chef mis (AASD) (Chef Serv)	15 807
Chef mission (AASD)	10 405
AAP SD 1 CI (Chef serv)	15 710
AAP SD 1 CI	11 250
AAP SD 2 CI (Chef Serv)	12 902
AAP SD 2 CI	9 439
AA SD (Chef Serv)	9 946
AA SD	7 590
PCEA H CI (DRAF)	11 300
PCEA (DRAF)	8 861
CPE H CI (DRAF)	11 300
CPE (DRAF)	8 861
PLPA 2me Gr H CI (DRAF)	11 300
PLPA 2me Gr (DRAF)	8 861
Cat Fonctionnelle	9 094
Cat Exceptionnelle	6 682
1 ère Catégorie H CI	5 863
1ère Catégorie	2 880
Assistants PPal Serv Soc SD	4 168
Assistants Serv Soc SD	3 335
SASD CI Ex (CS)	8 031
SASD CI Ex	6 842
SASD CI Sup	6 604
SASD >8 (IFTS)	6 026
SASD <8 (IAT)	4 801
2ème Catégorie	3 068
3ème Catégorie	2 045
Adj Adm Pal 1 SD (E6)	4 995
Adj Adm Pal 2 SD (E 5)	4 391
Adj Adm 2ème CI SD (E4)	4 197
Adj Adm 2ème CI SD (E3)	4 050

2006

Personnels techniques SD

CORPS - GRADE

ICGREF	24 687
IGREF	16 667
Chef mission (IAE)	20 296
IDAE	18 718
IAE	12 697
TS MAP Chef (ff Ing)	12 125
TS MAP Chef ()	9 468
TS MAP Pal	9 197
TS MAP CI N	8 597
Adj Tech Px	5 319
Adj Tech E5	4 981
Agt Tech (E3)	4 357
Agt Tech (E3)	4 358

Personnels techniques SV

CORPS - GRADE

IICSPV (SV)	20 545
ISPV (DDSV)	15 067
IDAE (DDSV)	16 042
TS MAP Chef (Abattoir)	9 310
TS MAP Chef (DDSV)	8 590
TECH Pal (Abattoir)	9 040
TECH Pal (DDSV)	8 098
TS MAP CI N (Vét Abattoir)	8 429
TS MAP CI N (DDSV)	7 435
Cont Sanit CI Sup (Abattoir)	7 870
Cont Sanit CI Sup (DDSV)	7 695
Contr Sanit (Abattoir)	7 420
Contr Sanit (DDSV)	7 395

III. Enseignement supérieur

Personnels techniques

CORPS - GRADE

IICGREF	4 808
IGREF	2 333
Chef mission (IAE)	3 011
IDAE	2 670
IAE	1 510
Ing Etudes H CI	4 041
Ing Etudes 1re CI	2 949
Ing Etudes 2me CI	2 742
Ing Recherche H CI	6 724
Ing Recherche 1re CI	6 227
Ing Recherche 2me CI	4 684
Ass Ingénieurs	2 427
Tech FR CI Ex	2 358
Tech FR CI Sup	2 287
Tech FR CI N	1 888
Adj tech Pal FR	2 045
Adj Tech FR (E5)	1 753
Agt Tech Pal FR (E4)	1 666
Agt Tech FR (E3)	1 609

2007

CORPS - GRADE

ICGREF	25 354
IGREF	17 179
Chef mission (IAE)	20 565
IDAE	19 018
IAE	12 997
TS MAP Chef (ff Ing)	12 425
TS MAP Chef ()	9 768
TS MAP Pal	9 497
TS MAP CI N	8 897
Adj Tech Pal 1ère CI (E6)	5 619
Adj Tech Pal 2ème CI (E5)	5 281
Adj Tech 1ère CI (E4)	4 721
Adj Tech 2ème CI (E3)	4 657

CORPS - GRADE

IICSPV (SV)	21 053
ISPV (DDSV)	16 052
IDAE (DDSV)	17 116
TS MAP Chef	9 610
TECH Pal	9 340
TS MAP CI N	8 729
Cont Sanit CI Sup (Abattoir)	8 170
Contr Sanit (Abattoir)	7 795

CORPS - GRADE

IICGREF	5 475
IGREF	2 845
Chef mission (IAE)	3 280
IDAE	2 970
IAE	1 810
Ing Etudes H CI	8 733
Ing Etudes 1re CI	4 897
Ing Etudes 2me CI	4 897
Ing Recherche H CI	12 536
Ing Recherche 1re CI	11 508
Ing Recherche 2me CI	8 733
Ass Ingénieurs	3 265
Tech FR CI Ex	2 986
Tech FR CI Sup	2 664
TS MAP CI N	2 664
Adj tech Pal 1ère CI FR (E6)	2 264
Adj tech Pal 2ème C FR (E5)	2 264
Adj Tech FR 1ere CI (E4)	2 264
Adj Tech FR 2ème CI (E3)	2 264

2006

Personnels administratifs

CORPS - GRADE

AASU Pal 1 CI (Ens)	3 057
AASU Pal 2 CI (Ens)	3 057
AASU > 8 (Ens)	2 850
AASU < 8 (Ens)	2 766
SASU CI Ex (Ens)	2 420
SASU CI Sup (Ens)	2 310
SASU >8 (IFTS) (Ens)	2 080
SASU <8 (IAT) (Ens)	1 749
TEPETA Ppx	2 356
TEPETA CI N	2 122
TEPETA CI N	1 720
Adj Adm Pal 1 (NEI) (Ens)	2 040
Adj Adm Pal 2 (E 5) (Ens)	1 753
Adj Adm (E4) (Ens)	1 672
Agt Adm 1re CI (E3) (Ens)	1 628

2007**CORPS - GRADE**

AASU Pal (Ens)	5 503
AASU (Ens)	5 130
SASU CI Ex (Ens)	4 365
SASU CI Sup (Ens)	4 158
SASU >8 (IFTS) (Ens)	3 744
SASU <8 (IAT) (Ens)	3 214
TEPETA PPal	4 158
TEPETA CI N (IFTS)	3 744
TEPETA CI N (IAT)	3 214
Adj Adm Pal 1 (E6) (Ens)	3 672
Adj Adm Pal 2 (E5) (Ens)	3 302
Adj Adm 1ère CI (E4) (Ens)	3 175
Adj Adm 2ème CI (E3) (Ens)	3 097

IV. Enseignement technique

Personnels techniques

CORPS - GRADE

ICGREF	4 808
IGREF	2 333
Chef mission (IAE)	3 011
IDAE	2 670
IAE	1 510

CORPS - GRADE

ICGREF	5 475
IGREF	2 845
Chef mission (IAE)	3 280
IDAE	2 970
IAE	1 810

Personnels administratifs

CORPS - GRADE

AASU Pal 1 CI (Ens)	3 057
AASU Pal 2 CI (Ens)	3 057
AASU > 8 (Ens)	2 850
AASU < 8 (Ens)	2 766
SASU CI Ex (Ens)	2 420
SASU CI Sup (Ens)	2 310
SASU >8 (IFTS) (Ens)	2 080
SASU <8 (IAT) (Ens)	1 749
TEPETA Ppx	2 356
TEPETA CI N	2 122
TEPETA CI N	1 720
Adj Adm Pal 1 (NEI) (Ens)	2 040
Adj Adm Pal 2 (E 5) (Ens)	1 753
Adj Adm (E4) (Ens)	1 672
Agt Adm 1re CI (E3) (Ens)	1 628

CORPS - GRADE

AASU Pal (Ens)	5 503
AASU (Ens)	5 130
SASU CI Ex (Ens)	4 365
SASU CI Sup (Ens)	4 158
SASU >8 (IFTS) (Ens)	3 744
SASU <8 (IAT) (Ens)	3 214
TEPETA PPal	4 158
TEPETA CI N (IFTS)	3 744
TEPETA CI N (IAT)	3 214
Adj Adm Pal 1 (E6) (Ens)	3 672
Adj Adm Pal 2 (E5) (Ens)	3 302
Adj Adm 1ère CI (E4) (Ens)	3 175
Adj Adm 2ème CI (E3) (Ens)	3 097

Textes statutaires, indiciaires et indemnitaires publiés en 2006-2007

En 2006

En 2006, 25 décrets statutaires, indemnitaires ou réglementaires propres au Ministère de l'agriculture et 4 décrets portés par les ministères de la fonction publique ou de l'éducation nationale, cosignés par celui de l'agriculture, ont été publiés dont 22 ont fait l'objet d'un examen par la section des Finances au Conseil d'Etat.

En outre, 24 arrêtés indiciaires, indemnitaires ou réglementaires propres au MAP et 1 arrêté cosigné avec l'éducation nationale, ont été publiés concernant les personnels relevant du ministère et de ses établissements publics sous tutelle.

Les chantiers principaux en matière statutaire et indemnitaire étaient les suivants en 2006 :

- Regroupement des 3 Conseils généraux : Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts, Conseil général vétérinaire et Inspection générale de l'agriculture (CGREF, CGV et IGA) au sein du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (CGAAER).
- Fusion des trois corps d'ingénieurs des travaux du ministère pour créer le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et le nouveau statut d'emploi des chefs de mission.
- Requalification dans le prolongement des deux textes déjà publiés en 2005 :
 - plan de cinq ans pour les corps administratifs de catégories B et C dès le mois de mai 2006, avec les fusions respectives des corps des agents et des adjoints et secrétaires administratifs, prévues un an après la publication des décrets
 - plan de cinq ans à partir de novembre 2006 pour l'accès des personnels de catégories C ou B type technique au corps des techniciens supérieurs des services du MAP ;
 - plan de cinq ans pour l'accès des secrétaires administratifs du MAP au nouveau corps fusionné des attachés d'administration

Ces plans de requalification ont pu aboutir dans le cadre des décrets du protocole Jacob, préparés par le ministère chargé de la Fonction publique avec la participation de tous les ministères tout au long de l'année 2006. Ils ont été publiés en novembre et décembre 2006 et ils ont restructuré la catégorie C en créant les nouveaux corps d'adjoints techniques et administratifs à quatre grades. Par ailleurs, les indices de la catégorie B ont été améliorés.

Les personnels enseignants de l'enseignement privé agricole ont vu leurs droits sociaux alignés sur ceux des personnels titulaires correspondants de l'enseignement public, comme cela existait pour leurs homologues à l'éducation nationale.

Décrets publiés en 2006

Décret d'application	Date de signature	Journal Officiel	Personnels concernés	Objet
Décret n° 2006-8	4/01/2006	5/01/2006	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement	Nouveau statut particulier
Décret n° 2006-9	4/01/2006	5/01/2006	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	Nouveau statut d'emploi
Décret n° 2006-47	10/01/2006	17/01/2006	Ouvriers d'entretien et d'accueil, ouvriers professionnels et maîtres ouvriers des établissements d'enseignement agricole publics	Application de la réforme de la catégorie C
Décret n° 2006-48	10/01/2006	1/01/2006	Personnels techniques de laboratoire des établissements d'enseignement agricole publics	Application de la réforme de la catégorie C
Décret n° 2006-49	10/01/2006	17/01/2006	Surveillants des établissements d'enseignement technique agricole	Application de la réforme de la catégorie C
Décret n° 2006-50	10/01/2006	17/01/2006	Fonctionnaires du MAP	Toilettage du décret du 10 juillet 1948 (bornes indiciaires)
Décret n° 2006-90	24/01/2006	31/01/2006	Personnels enseignants	Indemnité de fonctions particulières dans les classes préparatoires aux grandes écoles
Décret n° 2006-79	26/01/2006	27/01/2006	Personnels enseignants et de documentation de l'enseignement privé	Diverses mesures sociales
Décret n° 2006-91	27/01/2006	31/01/2006	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement	Bornes indiciaires
Décret n° 2006-92	27/01/2006	31/01/2006	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	Bornes indiciaires

Décret d'application	Date de signature	Journal Officiel	Personnels concernés	Objet
Décret n° 2006-483	26/04/2006	28/04/2006	Corps de l'Inspection générale de l'agriculture	Mise en place du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux et modifications statutaires liées à cette réforme
Décret n° 2006-484	26/04/2006	28/04/2006	Corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts	
Décret n° 2006-485	26/04/2006	28/04/2006	Corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire	
Décret n° 2006-486	26/04/2006	28/04/2006	Emplois de vice-président, de vice-président délégué, de président de mission permanente, de président de section, de président de commission et de secrétaire général du CGAAER	
Décret n° 2006-488	26/04/2006	28/04/2006	Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux	
Décret n° 2006-573	17/05/2006	21/05/2006	Secrétaires administratifs	Modalités temporaires de recrutement et fusion de corps
Décret n° 2006-574	17/05/2006	21/05/2006	Adjoints administratifs	Modalités temporaires de recrutement et fusion de corps
Décret n° 2006-934	28/07/2006	29/07/2006	Personnels enseignants et de documentation	Régime additionnel de retraite
Décret n° 2006-941	28/07/2006	29/07/2006	Personnels enseignants et de documentation	Allocation temporaire de cessation d'activité
Décret n° 2006-1019	11/08/2006	12/08/2006	Directeurs d'administrations centrales	Indemnité de performance
Décret n° 2006-1155	15/09/2006	16/09/2006	Attachés d'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche	Modalités exceptionnelles d'accès au corps
Décret n° 2006-1171	21/09/2006	22/09/2006	CTP du MAP	Compétences précisées pour le CTP C DGER
Décret n° 2006-1292	20/10/2006	22/10/2006	Personnels des Haras nationaux	Régime indemnitaire
Décret n° 2006-1291	20/10/2006	22/10/2006	Personnels des services déconcentrés	Nouvelle bonification indiciaire
Décret n° 2006-1400	16/11/2006	18/11/2006	Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	Modalités temporaires de recrutement
Décret n° 2006-1467	28/11/2006	29/11/2006	Chefs de district forestier, des techniciens supérieurs forestiers et des techniciens opérationnels de l'Office national des forêts	Statuts particuliers
Décret n° 2006-1760	23/12/2006	30/12/2006	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat dont ceux du MAAP	Nouveau statut particulier
Décret n° 2006-1761	23/12/2006	30/12/2006	Adjoints techniques des administrations de l'Etat dont ceux du MAAP	Nouveau statut particulier
Décret n° 2006-1762	23/12/2006	30/12/2006	Adjoints techniques de laboratoire des administrations de l'Etat dont ceux du MAAP	Nouveau statut particulier

Arrêtés publiés en 2006

Dates de signature	Journal Officiel	Personnels concernés	Objet
20/01/2006	3/02/2006	Personnels enseignants	Composition et modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission nationale d'instruction et d'orientation
24 /01/2006	31/01/2006	Personnels enseignants	Indemnité de fonctions particulières allouée aux personnels enseignants des classes préparatoires aux grandes écoles organisées dans les lycées relevant du ministre chargé de l'agriculture
27/01/2006	31/01/2006	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement	Echelonnement indiciaire
27/01/2006	31/01/2006	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	Echelonnement indiciaire
20/03/2006	15/04/2006	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement	Répartition des recrutements entre l'examen professionnel et la liste d'aptitude
26/04/2006	28/04/2006	Inspection générale de l'agriculture	Echelonnement indiciaire
26/04/2006	28/04/2006	Ingénieurs généraux du génie rural, des eaux et des forêts	Assemblée plénière des personnels et leur commission d'orientation et de suivi
26/04/2006	28/04/2006	Inspecteurs généraux de la santé publique vétérinaire	Assemblée plénière des personnels et leur commission d'orientation et de suivi
26/04/2006	28/04/2006	Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux	Classement hors échelle
17/05/2006	31/05/2006	Administrations centrales	Prime de rendement
17/05/2006	21/05/2006	Secrétaires administratifs	Organisation et nature des épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps
17/05/2006	21/05/2006	Adjoints administratifs	Organisation et nature des épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps
22/05/2006	2/06/2006	Personnels du MAP affecté au ministère chargé de l'environnement	Prime spéciale
6/07/2006	2/09/2006	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement	Modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps
6/07/2006	14/07/2006	Ingénieur de recherche	Modalités de l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade hors classe
6/07/2006	14/07/2006	Technicien de formation et de recherche	Modalités de l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de classe exceptionnelle
28/07/2006	29/07/2006	Personnels enseignants et de documentation	Régime additionnel de retraite
19 /09/2006	27/09/2006	Attachés d'administration	Modalités de l'examen professionnel et règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade de principal
19/09/2006	27/09/2006	Attachés d'administration	Organisation et nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps
20/10/2006	22/10/2006	Agents des Haras nationaux	Prime de technicité et Indemnité pour travail des dimanches et jours fériés
20/10/2006	22/10/2006	Services déconcentrés et établissement public les Haras nationaux	Nouvelle bonification indiciaire
5/12/2006	15/12/2006	Vétérinaires inspecteurs et préposés sanitaires	Majoration exceptionnelle des taux de vacation horaire
26/12/2006	29/12/2006	Chargés de l'inspection sanitaire	Tarif des vacances
26/12/2006	29/12/2006	Services régionaux et services départementaux de statistique agricole	Indemnité exceptionnelle de mutation

En 2007

En 2007, 7 décrets statutaires, indemnitaires ou réglementaires propres au ministère de l'Agriculture et 4 décrets présentés par le ministère chargé de la Fonction publique, cosignés par l'Agriculture, ont été publiés. 7 ont fait l'objet d'un examen par la section des Finances au Conseil d'État.

En outre, 29 arrêtés indiciers, indemnitaires ou réglementaires ont été publiés concernant les personnels relevant du ministère et de ses établissements publics sous tutelle.

Les chantiers principaux en matière statutaire et indemnitaire ont été les suivants :

- Création de l'emploi de directeur délégué dans les services déconcentrés du MAP ;
- Application des dispositions du Protocole d'accord du 25 janvier 2006 relatif aux catégories B et C à l'ensemble des fonctionnaires, dont les corps propres au MAP, ainsi qu'aux chefs de district de l'Office national des forêts ;
- Modification des régimes indemnitaire des l'inspection générale de l'agriculture ;
- Création d'une nouvelle bonification indiciaire en faveur des personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure dans les services centraux et dans les services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- Actualisation du régime de la cessation progressive d'activité pour les personnels enseignants et de documentation.

Décrets publiés en 2007

Décret d'application	Date de signature	Journal Officiel	Personnels concernés	Objet
Décret n° 2007-556	13/04/2007	15/04/2007	IGREF	Concours d'ingénieur-élève
Décret n° 2007-557	13/04/2007	15/04/2007	Personnels enseignants et de documentation de l'enseignement privé agricole	Cessation progressive d'activité
Décret n° 2007-652	30/04/2007	3/05/2007	DRAF, DDAF et DAF	Création de l'emploi de directeur délégué
Décret n° 2007-653	30/04/2007	3/05/2007	Corps de catégorie A de la FP de l'Etat	Application du protocole d'accord
Décret n° 2007-654	30/04/2007	3/05/2007	Corps de catégorie B de la FP de l'Etat	Application du protocole d'accord
Décret n° 2007-655	30/04/2007	3/05/2007	Corps de catégorie C de la FP de l'Etat	Application du protocole d'accord
Décret n° 2007-656	30/04/2007	3/05/2007	Corps de catégorie B de la FP de l'Etat	Application du protocole d'accord
Décret n° 2007-1289	30/08/2007	31/08/2007	Fonctionnaires de l'ONF	Nouvelle bonification indiciaire
Décret n° 2007-1894	26/12/2007	30/12/2007	Chefs de district forestier de l'ONF	Application du protocole d'accord
Décret n° 2007-1895	26/12/2007	30/12/2007	Membres du corps de l'IGA	Indemnité de fonctions
Décret n° 2007-1896	26/12/2007	30/12/2007	Personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure dans les services centraux et dans les services déconcentrés du MAP	Nouvelle bonification indiciaire

Arrêtés publiés en 2007

Dates de signature	Journal Officiel	Personnels concernés	Objet
4/01/2007	13/01/2007	IAE	Liste des écoles nationales d'ingénieurs formant les IAE
5/02/2007	14/02/2007	Elèves IAE	Programme et règles d'organisation du concours interne de recrutement
6/02/2007	20/02/2007	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement	Modalités de remboursement et de calcul des sommes dues au Trésor au titre de l'article 8 du décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006
8/02/2007	20/02/2007	Personnel de l'administration centrale MAP	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
30/03/2007	14/04/2007	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	Nombre des emplois
30/03/2007	14/04/2007	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	Liste et localisation des emplois
13/04/2007	15/04/2007	Personnels enseignants et de documentation de l'enseignement privé agricole	Nombre d'emplois à pourvoir par liste d'aptitude
13/04/2007	28/04/2007	Secrétaires administratifs du MAP	Modalités d'organisation et nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de classe exceptionnelle
23/04/2007	8/05/2007	Secrétaires administratifs du MAP	Modalités d'organisation et nature des épreuves pour le recrutement temporaire
26/04/2007	16/05/2007	IGREF	Constitution du comité de sélection consulté pour l'établissement de la liste d'aptitude
27/04/2007	15/05/2007	Personnels contractuels relevant du statut commun (ex-offices)	Application de l'article 61 de la loi de modernisation de la fonction publique
4/05/2007	19/05/2007	Personnels de l'Office national des forêts	Régime indemnitaire
4/05/2007	15/05/2007	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement	Recrutement des élèves ingénieurs
11/05/2007	12/05/2007	Directeurs délégués de l'agriculture et de la forêt	Echelonnement indiciaire
15/05/2007	19/05/2007	Personnels de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche	Indemnité de fonctions et de résultats
24/05/2007	10/06/2007	Personnels et collaborateurs du MAP	Conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires
1er/08/2007	23/08/2007	Attachés d'administration du MAP	Modalités de l'examen professionnel et règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade de principal
9/08/2007	23/08/2007	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat servant en position d'activité	Affectation au ministère de l'agriculture et de la pêche en position d'activité
9/08/2007	23/08/2007	Ingénieurs des ponts et chaussées	Affectation au ministère de l'agriculture et de la pêche en position d'activité
9/08/2007	29/08/2007	Attachés administratifs de l'Office national des forêts	Règles d'organisation générale, nature et programme des épreuves du concours externe
14/08/2007	1/09/2007	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement	Affectation au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables en position d'activité

Dates de signature	Journal Officiel	Personnels concernés	Objet
14/08/2007	1/09/2007	Ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts et inspecteurs de la santé publique vétérinaire	Affectation au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables en position d'activité
20/08/2007	31/08/2007	Fonctionnaires de l'Office national des forêts	Procédure d'évaluation et de notation
30/08/2007	31/08/2007	Fonctionnaires de l'Office national des forêts	Nouvelle bonification indiciaire
16/10/2007	26/10/2007	Attachés d'administration du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables servant en position d'activité	Affectation au ministère de l'agriculture et de la pêche en position d'activité
30/10/2007	15/11/2007	Attachés d'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche	Affectation au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables en position d'activité
29/11/2007	5/12/2007	Fonctionnaires des corps de l'administration scolaire et universitaire de l'enseignement agricole	Indemnité allouée aux fonctionnaires chargés des fonctions de gestionnaire
26/12/2007	30/12/2007	Personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure dans les services centraux et dans les services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche	Nouvelle bonification indiciaire
26/12/2007	30/12/2007	Membres du corps de l'inspection générale de l'agriculture	Indemnité de fonctions

Chapitre III

Les conditions d'emploi

Première partie

Le travail à temps partiel

Deuxième partie

Les congés de formation professionnelle

Troisième partie

Rappel des situations particulières d'emploi

Quatrième partie

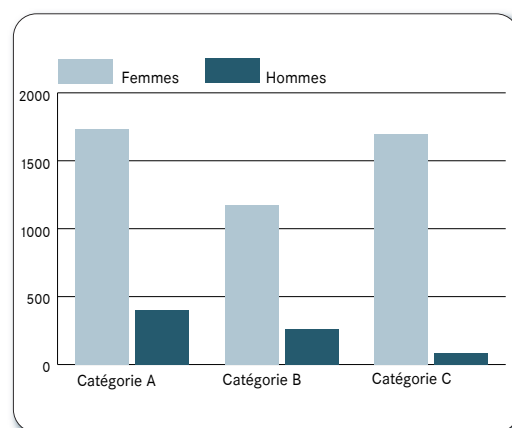
Le compte épargne temps

Le travail à temps partiel

I. Répartition par catégorie

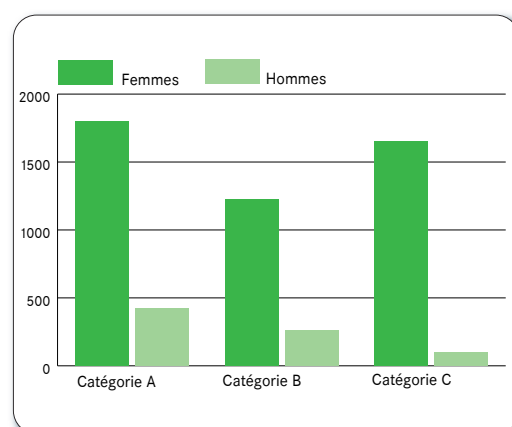
En 2006

	Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	Hommes	124	41	10	175
	Femmes	389	89	117	595
	Total	513	130	127	770
Temps partiel 60 %	Hommes	16	14	4	34
	Femmes	66	35	52	153
	Total	82	49	56	187
Temps partiel 70 %	Hommes	20	3	6	29
	Femmes	90	35	47	172
	Total	110	38	53	201
Temps partiel 80 %	Hommes	207	156	62	425
	Femmes	1 049	857	1 283	3 189
	Total	1 256	1 013	1 345	3 614
Temps partiel 90 %	Hommes	36	45	6	87
	Femmes	139	160	201	500
	Total	175	205	207	587
Total	Hommes	403	259	88	750
	Femmes	1 733	1 176	1 700	4 609
	Total	2 136	1 435	1 788	5 359



En 2007

	Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	Hommes	129	35	12	176
	Femmes	414	73	118	605
	Total	543	108	130	781
Temps partiel 60 %	Hommes	17	11	5	33
	Femmes	68	36	56	160
	Total	85	47	61	193
Temps partiel 70 %	Hommes	15	3	6	24
	Femmes	93	36	52	181
	Total	108	39	58	205
Temps partiel 80 %	Hommes	218	162	65	445
	Femmes	1 081	920	1 243	3 244
	Total	1 299	1 082	1 308	3 689
Temps partiel 90 %	Hommes	42	48	8	98
	Femmes	146	164	187	497
	Total	216	221	165	602
Total	Hommes	421	259	96	776
	Femmes	1 802	1 229	1 656	4 687
	Total	2 223	1 488	1 752	5 463



II. Répartition par secteur

En 2006

Administration centrale

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	3	1	7	11
Temps partiel 60 %	3	1	1	5
Temps partiel 70 %	15	2	2	19
Temps partiel 80 %	78	50	66	194
Temps partiel 90 %	21	10	13	44
Total	120	64	89	273

Services déconcentrés et services vétérinaires et phytosanitaires

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	34	59	58	151
Temps partiel 60 %	14	42	32	88
Temps partiel 70 %	4	24	18	56
Temps partiel 80 %	306	728	684	1718
Temps partiel 90 %	78	157	120	355
Total	446	1 010	912	2 368

Enseignement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	408	69	61	538
Temps partiel 60 %	52	6	21	79
Temps partiel 70 %	50	11	32	93
Temps partiel 80 %	607	223	566	1396
Temps partiel 90 %	37	37	70	144
Total	1 154	346	750	2 250

En 2007

Administration centrale

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	3	1	7	11
Temps partiel 60 %	4	1	2	7
Temps partiel 70 %	18	2	1	21
Temps partiel 80 %	81	46	64	191
Temps partiel 90 %	20	13	12	45
Total	126	63	86	275

Services déconcentrés et services vétérinaires et phytosanitaires

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	29	55	53	137
Temps partiel 60 %	18	39	34	91
Temps partiel 70 %	14	24	17	55
Temps partiel 80 %	339	791	661	1 791
Temps partiel 90 %	98	164	111	373
Total	498	1 073	876	2 447

Enseignement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	434	50	69	553
Temps partiel 60 %	51	7	24	82
Temps partiel 70 %	50	13	40	103
Temps partiel 80 %	623	232	552	1 407
Temps partiel 90 %	35	34	67	136
Total	1 193	336	752	2 281

Les congés de formation professionnelle

1. Récapitulatif par catégorie et durée

En 2006

Durée	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
< 1 an	5	8	7	12		7	12	27
> 1 an	28	49	4	3			32	52
Sous-Total	33	57	11	15	0	7	44	79
Total	90		26		7		123	

En 2007

Durée	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
< 1 an	111	9	5	5		9	16	23
> 1 an	29	46	3	3		1	32	50
Sous-Total	40	55	8	8	0	10	48	73
Total	95		16		10		121	

2. Récapitulatif par catégorie et secteur

En 2006

Durée	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an
Administration centrale	2	3	2				4	3
Services déconcentrés	3	7	11	5	3		17	12
Enseignement	8	67	6	2	4		18	69
Sous-Total	13	77	19	7	7	0	39	84
Total	90		26		7		123	

En 2007

Durée	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an
Administration centrale	3	1					3	1
Services déconcentrés	11	65	3		4		18	65
Enseignement	5	6	7	4	5	1	17	11
Sous-Total	19	72	10	4	9	1	38	77
Total	91		14		10		115	

Rappel des situations particulières d'emploi

En 2006

Agents payés par le ministère sur imputation budgétaire d'un grade	Femmes	Hommes	Effectif
Mise à disposition	225	458	683
Congé longue maladie	141	84	225
Congé longue durée	169	105	274
Congé formation	33	20	53
Congé parental	185	9	194
Congé maternité ⁽¹⁾	819		819
Congé paternité ⁽²⁾		282	282
Disponibilité/congé sans traitement	496	344	840
Détachement	331	704	1 035
Hors cadre	1	11	12
Congé de fin d'activité	16	3	19
Total général	2 416	2 020	4 436

(1) : nombre d'agents ayant démarré un congé maternité en 2006

(2) : les congés paternité ont représenté 3 138 jours en 2006

En 2007

Agents payés par le ministère sur imputation budgétaire d'un grade	Femmes	Hommes	Effectif
Mise à disposition	237	450	687
Congé longue maladie	151	83	234
Congé longue durée	170	110	280
Congé formation	38	31	69
Congé parental	190	5	195
Congé maternité ⁽¹⁾	773		773
Congé paternité ⁽²⁾		245	245
Disponibilité/congé sans traitement	510	391	901
Détachement	373	764	1 137
Hors cadre	1	9	10
Congé de fin d'activité	1	1	2
Total général	2 444	2 089	4 533

(1) : nombre d'agents ayant démarré un congé maternité en 2007

(2) : les congés paternité ont représenté 2 697 jours en 2007

Le compte épargne-temps

Une enquête compte épargne temps a été conduite en 2006 et en 2007 auprès de :

- 6 directions d'administration centrale, le secrétariat général (sites de Paris et de Toulouse) ;
- 22 directions régionales de l'agriculture et de la forêt ;
- 95 directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF)
- 95 directions départementales des services vétérinaires (DDSV).
- 9 services dans les DOM-TOM ;
- 15 établissements d'enseignement supérieur ;
- Le CEZ de Rambouillet et l' INFOMA.

Au sein des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), l'enquête a porté sur les seuls agents du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Toutes ces structures ont répondu à l'enquête en 2007 (100 % de réponse) alors qu'en 2006, le pourcentage de réponse était de 99,61 %.

Comme en 2006, les établissements d'enseignement technique agricole public n'ont pas été pris en compte dans l'enquête CET. Les personnels administratifs de ces établissements qui ont la possibilité d'ouvrir un CET n'optent pas pour cette solution, dans la majorité des cas. Le nombre de CET ouverts depuis 2002 ne dépasse jamais 5 par établissement.

Les jours épargnés sont consommés en grande majorité au moment du départ en retraite ; toutefois, certains agents les prennent suite à un congé maternité, et plus rarement, sous forme de congés annuels. Dans ce dernier cas, il s'agit d'agents épargnant régulièrement un assez grand nombre de jours chaque année.

La plupart des ouvertures de comptes épargne temps en 2007 l'ont été pour pouvoir racheter le maximum de 4 jours autorisés et non pour y déposer des jours.

En 2007

	Stock en jours CET au 31/12/06	jours utilisés en 2007	jours épargnés en 2007
Évaluation 154-80 (DDAF)	26 170	2 598	5 827
Évaluation 206-60 (DDSV)	16 658	1 220	3 792
Évaluation 215-30 (DRAF)	13 296	1 606	2 759
Évaluation 215-10 (AC)	10 560	241	2 301
Total	66 684	5 666	14 678

	Montant du stock au 31/12/2006	Montant des jours utilisés	Montant des dotations au 31/12/2007
Évaluation 154-80 (DDAF)	2 616 981,16	259 804,77	582 724,77
Évaluation 206-60 (DDSV)	1 665 849,10	121 994,48	379 150,34
Évaluation 215-30 (DRAF)	1 329 576,37	160 637,63	275 851,63
Évaluation 215-10 (AC)	1 056 008,77	24 138,99	230 089,76
Total	6 668 415,40	566 575,87	1 467 816,51

Chapitre IV

La formation des agents

Première partie

Administration centrale et services déconcentrés

I. Caractéristiques des publics et des formations

II. Dépenses de formation

Deuxième partie

Établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole

I. Caractéristiques des publics et des formations

II. Dépenses de formation

Administration centrale et services déconcentrés

La période 2006-2007 se caractérise par une légère diminution du nombre de stagiaires et de journées de formation.

I. Caractéristiques des publics et des formations

1. Évolution par type du personnel

Le nombre des agents formés est en très légère baisse, la proportion d'agents formés au niveau régional ou local est supérieure à 80 %.

Année	2006						2007					
	national		régional local		Total		national		régional local		Total	
Organisation	agents	jours	agents	jours	agents	jours	agents	jours	agents	jours	agents	jours
Administration centrale	402	647	660	3 886	1 062	4 533	54	179	1 096	4 175	1 150	5 354
Services déconcentrés	2 251	9 187	8 987	41 482	11 238	50 669	2 309	7 708	8 579	38 562	10 888	46 270
Autres dont enseignement	48	269	722	2 544	770	2 813	108	368	672	2 003	780	1 371
Total	2 701	101,03	10 369	47 912	13 070	58 015	2 471	8 255	10 347	44 976	12 818	52 995
		17 %		83 %		100 %		18 %		82 %		100 %

2. Évolution par catégorie

Les 3 catégories de personnel sont touchées par la baisse du nombre de journées de formation, la catégorie C la plus particulièrement.

Année	2006			2007		
	agents	jours	%	agents	jours	%
	nb	nb	%	nb	nb	%
Catégorie A	3 666	17 197	30	3 689	16 201	30
Catégorie B	5 663	26 905	46	5 793	26 223	50
Cat C/divers	3 741	13 913	24	3 336	10 571	20
Total	13 070	58 015	100	12 818	52 995	100

3. Évolution par sexe

Les deux sexes sont également touchés par l'évolution constatée entre 2006 et 2007.

Année	2006		2007	
	agents	jours	agents	jours
Femmes	7 076	31 422	6 949	28 559
Hommes	5 994	26 593	5 869	24 436
Total	13 070	58 015	12 818	52 995

source : EPICEA

4. Spécificités des formations suivies

Les variations observées du nombre de journées de formation selon les thématiques sont le reflet de la mise en place de dispositifs d'accompagnement des agents : les formations management en sont un bon exemple.

Année	2006		2007	
	national	régional/local	national	régional/local
Domaines de formation	jours	jours	jours	jours
Techniques professionnelles	480	10 646	274	9 852
Management et communication	1 196	4 131	1 338	4 467
Vie sociale et culturelle	146	5 907	127	5 118
Préparation aux concours	394	7 153	682	6 105
Adaptation à l'emploi	1 409	1 964	366	1 700
Informatique et bureautique	2 532	8 688	2 036	8 671
Sciences et disciplines de base	46	270	16	167
Domaines spécifiques	3 900	9 153	3 416	8 897
Total	10 103	47 913	8 255	44 976

II. Dépenses de formation

De 2006 à 2007, il a été procédé à un rééquilibrage budgétaire entre le budget central et le budget déconcentré afin d'augmenter l'enveloppe régionale et de permettre de développer davantage les formations de proximité. Ainsi, le BOP déconcentré 2007 représente 38 % du budget total délégué alors qu'en 2006, ce BOP représentait 26% du montant total délégué.

Le budget formation est pratiquement inchangé entre 2006 et 2007.

Crédits budgétaires par programme	titre 2		titre 3	
	2006	2007	2006	2007
154 - gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement rural			1 000 000	1 093 000
215 - conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (DRAF)			1 424 473	1 373 413
215 - conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (AC)	325 972	348 750	2 536 973	2 445 600
206 - sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation			650 026	655 549
Total	325 972	348 750	5 611 472	5 567 562

Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

De 2006 à 2007, on constate une augmentation du nombre de stagiaires et du nombre de journées stagiaires. Ainsi, le nombre de stagiaires évolue d'environ 9% et le nombre de journées stagiaires évolue de 12,4%. Sur l'ensemble des publics formés, les enseignants sont majoritaires. Par ailleurs, le niveau régional est le niveau privilégié de formation.

I. Caractéristiques des publics et des formations

Évolution par type de personnel

	2006						2007					
	national		régional		Tot stag.	Total jrs.	national		régional		Tot stag.	Total jrs.
	stag.	jours	stag.	jours			stag.	jours	stag.	jours		
Personnel atoss	352	955	1 808	2 114	2 160	3 069	520	1 257	1 534	1 903	2 054	3 160
Personnel de direction	332	775	352	408	684	1 183	354	966	285	317	636	1 283
Personnel d'éducation et de surveillance	268	820	672	738	940	1 557	272	717	1 023	1 199	1 295	1 915
Personnel enseignant	1 861	5 589	4 786	6 095	6 647	11 684	2 244	6 473	5 130	6 834	7 374	13 307
Total	2 813	8 139	7 618	9 354	10 431	17 493	3 390	9 412	7 972	10 253	11 362	19 664
%	27 %	47 %	73 %	53 %			30 %	48 %	70 %	52 %		

Évolution par catégorie

	2006			2007		
	stagiaires	jours	% jours	stagiaires	jours	% jours
catégorie a	9 128	15 630	89	9 499	16 950	86
catégorie b	635	1 037	6	881	1 465	7
catégorie c/autres	668	826	5	982	1 250	6
Total	10 431	17 493	100	11 362	19 665	100

Évolution par sexe

	2006		2007	
	stagiaires	jours	stagiaires	jours
Féminin	5 775	9 417	6 380	10 732
Masculin	4 656	8 076	4 982	8 932
Total	10 431	17 493	11 362	19 664

source : Safo

Spécificités des formations suivies

Année	2006		2007	
	national jours	régional jours	national jours	régional jours
Thèmes communs secrétariat général				
Préparation aux concours		60,00		69,00
Adaptation à l'emploi		50,00		38,00
Management et communication		59,00		10,00
Informatique et bureautique		19,00		2,00
Hygiène et sécurité		135,50		43,00
Formations techniques et administratives		29,00		47,00
Thème enseignement				
Didactique des disciplines - renforcement des identités professionnelles des agents	3 748,5	3 495,5	3 505,00	3 245,00
Accompagner les agents à la prise de nouvelles fonctions	2 873,5	1 491,0	4 646,00	2 946,00
Démarches pédagogiques	230,0	198,0	104,00	143,00
Développer la fonction d'accueil des nouveaux arrivants	0,0	137,5	0 00	29,50
Développer les pratiques de travail collectif au sein de l'établissement	959,5	2 173,9	762,00	2 465,00
Développer la mission de coopération internationale	177,00	151,0	269,00	118,00
Développer la mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle	0,0	78,5	0,00	101,50
Développer la mission de développement, expérimentation et recherche	70,0	162,0	0,00	58,00
Accompagner la mise en place de la VAE	0,0	114,0	0,00	37,00
Développer l'usage des technologies informatiques dans la formation	80,0	920,5	125,50	886,50
Accompagner l'intégration des mesures législatives et réglementaires dans les formations	0	80,0	00,0	14,50
Total	8 138,5	9 354,4	9 412,0	10 253,0

source : Safo

Sur les 4 années, les thèmes principaux sur lesquels s'inscrivent les agents sont :

- le renforcement des identités professionnelles des agents – didactiques des disciplines – démarches pédagogiques. Ce thème est en lien direct avec le métier des enseignants et l'accompagnement des renouvellements des diplômes, ce qui explique le nombre de journées stagiaires organisées.
- l'accompagnement à la prise de nouvelles fonctions
- le développement des pratiques de travail collectif au sein de l'établissement, qui est organisé plus particulièrement au niveau régional.

II. Dépenses de formation

De 2006 à 2007, il a été procédé à un rééquilibrage budgétaire entre le budget central et le budget déconcentré afin d'augmenter l'enveloppe régionale et de permettre de développer davantage les formations de proximité.

Ainsi, le BOP déconcentré 2007 représente 38 % du budget total délégué alors qu'en 2006, ce BOP représentait 26% du montant total délégué.

Crédits budgétaires par programme	2006	2007
bop 143 central	1 197 675	881 215
bop 143 déconcentré	430 320	532 535
Total	1 627 995	1 413 750

Chapitre V

Les relations professionnelles

Première partie

Représentativité des organisations syndicales et droits syndicaux

I. Rappel des résultats des consultations générales de 2003 et 2006

II. Attribution des droits syndicaux

III. Résultats des élections aux commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP)

Deuxième partie

Actualité du dialogue social en 2006 et 2007

I. Climat social

II. Le dialogue social au MAP

III. Le dialogue social local

Troisième partie

Autres données

I. Protection juridique des fonctionnaires

II. Régime disciplinaire

Représentativité des organisations syndicales et droits syndicaux en 2006 et 2007

I. Rappel des résultats des consultations générales de 2003 et 2006

1. Consultation générale de 2003

Afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales au sein du ministère, une consultation générale est organisée tous les trois ans (2000, 2003). Le résultat de cette consultation générale permet de renouveler les divers comités techniques paritaires et d'attribuer certains droits syndicaux (locaux, autorisations spéciales d'absence, décharges de services) aux organisations syndicales du MAP.

Dans le cadre des élections de 2003, 174 scrutins distincts ont été organisés pour chacun des comités techniques paritaires (instances nationales, régionales, départementales, locales et instances sectorielles : enseignement, services déconcentrés, administration centrale). La note de service, référencée DGA/SDDPRS/N2003-1234 du 21 juillet 2003 a donné les résultats détaillés de cette consultation pour chacun des CTP du ministère.

Les résultats de ces élections pour le comité paritaire ministériel (CTPM) ont été les suivants :

Inscrits	Votants	Exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD
46 162	33 549	30 593	4 554	937	675	3 237	6 657	3 256	9 548	1 728
	72,68 %	% des voix	14,89 %	3,06 %	2,21 %	10,58 %	21,76 %	10,64 %	31,21 %	5,65 %
Sièges attribués : 15			2	0	0	1	4	2	5	1

2. Consultation générale de 2006

Dans le cadre des élections de 2006, 172 scrutins distincts ont été organisés pour chacun des comités techniques paritaires (instances nationales, régionales, départementales, locales et instances sectorielles : enseignement, services déconcentrés, administration centrale).

La circulaire, référencée SG/SRH/SDDPRS/C2007-1001 du 18 janvier 2007 a donné les résultats détaillés de cette consultation pour chacun des CTP du ministère.

Les résultats de ces élections pour le comité paritaire ministériel (CTPM) ont été les suivants :

Inscrits	Votants	Exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD	SNIGREF	SNISPV
44 365	32 770	30 498	3 408	885	512	3 024	6 137	3 490	9 907	1 601	755	779
	73,86 %	% des voix	11,17 %	2,9 %	1,68 %	9,92 %	20,17 %	11,44 %	32,48 %	5,25 %	2,48 %	2,55 %
Sièges attribués : 15			2	0	0	1	3	2	6	1	0	0

II. Attribution des droits syndicaux

1. Les autorisations spéciales d'absence

Les autorisations spéciales d'absence (ASA) sont accordées en application de l'article 14 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

La répartition des ASA a été établie en distinguant deux niveaux de représentativité et en procédant à une agrégation entre :

- les résultats au scrutin du comité technique paritaire ministériel (CTPM),
- les résultats acquis au sein des divers CTP locaux.

Répartition par agrégation des résultats nationaux et locaux en 2006

Organisations syndicales	Au titre de la représentativité nationale	Au titre de la représentativité « locale »	Agrégation des résultats
CFDT	780,5	786	1 566,5
CFTC	161	147	308
CGC	115	85	200
CGT	557	581	1 138
FO	1 146	1 122	2 268
UNSA	560,5	562	1 122,5
FSU	1 645	1 655	3 300
SUD	298	139	437
SNIGREF		92	92
SNISPV		82	82
STC		11	11
	5 263	5 262	10 525 soit 21 050 feuilles*

* Les 21 050 feuilles de couleur réparties entre les organisations syndicales (1 feuille = 1/2 journée d'ASA)

Répartition par agrégation des résultats nationaux et locaux en 2007

Organisations syndicales	Au titre de la représentativité nationale	Au titre de la représentativité « locale »	Agrégation des résultats
CFDT	592	593	1 185
CGT	571	512	1 083
FO	1 067	1 062	2 129
UNSA	597	582	1 179
FSU	1 649	1 790	3 439
SUD	266	248	514
CFTC	147	117	264
CGC	85	81	166
SNISPV	129	124	253
SNIGREF	126	98	224
SNIGIA		8	8
STC		12	12
	5 229	5 227	10 456 soit 20 912 feuilles*

* Les 20 912 feuilles de couleur réparties entre les organisations syndicales (1 feuille = 1/2 journée d'ASA)

2. Les décharges d'activité de service à titre syndical

Les décharges d'activité de service sont accordées en application de l'article 16 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique. En application du décret du 28 mai 1982, et suite aux élections de juin 2003, le quota théorique global de décharges de service s'élève à 127.

Ces décharges ont été réparties sur la base de leurs résultats à chacune des 8 organisations syndicales autorisées à se présenter au scrutin du CTPM (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA, SUD). Une organisation ayant obtenu moins de 3% des voix à ce scrutin bénéficie, sur une base forfaitaire, de l'attribution d'une décharge de service correspondant à temps plein (CGC). Une autre organisation, qui a obtenu plus de 3% se voit accorder deux décharges (CFTC).

Les 124 décharges restantes ont ensuite été réparties entre les six autres organisations syndicales conformément à leurs résultats obtenus au scrutin du CTPM.

Afin de tenir compte de la représentativité au niveau local, deux décharges supplémentaires ont par ailleurs été accordées aux organisations syndicales qui n'ont pas été autorisées à se présenter au niveau national, mais dont les candidatures ont été retenues parmi les divers scrutins locaux (SNIGREF et SNISPV).

Ainsi, le nombre effectif de décharges de service au ministère chargé de l'agriculture de 2003 à 2006 s'élève à 129.

Suite aux élections de novembre 2006, le quota théorique global de décharges de service s'élève à 126,52.

Ces décharges ont été réparties sur la base de leurs résultats à chacune des 10 organisations syndicales autorisées à se présenter au scrutin du CTPM pour le ministère (CFDT, CGT, FO, UNSA, FSU, SUD Rural, CFTC, CGC, SNISPV, SNIGREF) et sur la base du pourcentage de voix obtenues lors des élections des CTP centraux pour les établissements sous tutelle (Haras, INFOMA, IFN). En outre, et conformément aux dispositions de la circulaire du 20 avril 1999 relative aux modalités d'exercice des droits syndicaux au ministère de l'agriculture et de la pêche, une décharge est accordée forfaitairement à chaque organisation syndicale ayant obtenu entre 1 et 3% des suffrages au CTPM (CFTC, CGC, SNISPV, SNIGREF).

L'attribution des décharges de service en 2003 et 2006 et leur utilisation en 2007 s'établissent ainsi qu'il suit :

Organisations syndicales	Décharges attribuées en 2003	Décharges attribuées en 2006	Utilisation des décharges en 2007
CFDT	19,4	15,78	15,99
CGT	13,8	15,02	9,81
FO	28,5	28,40	27,15
UNSA	13,9	15,93	13,05
FSU	40,08	44,25	40,47
SUD	7,4	7,14	5,8
CFTC	2	1	1,17
CGC	1	1	1
SNISPV	1	1	1
SNIGREF	11	1	1
Total	128,8	130,52	116,44

Le nombre d'agents bénéficiant de décharges varie selon la politique de chaque syndicat qui peut, soit concentrer son quota de décharges sur un petit nombre d'agents en attribuant des décharges importantes (entre 70 à 100 % d'un équivalent temps plein) ou au contraire, répartir son quota de décharges sur un grand nombre d'agents en attribuant des décharges correspondant à un faible nombre d'heures (inférieures à 20 %).

III. Résultats des élections aux commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP)**Pourcentage des voix obtenues par les organisations syndicales aux CAP et CCP pour 2006**

CAP	FO	FSU	CFDT	UNSA	CGT	SUD rural	Non fédérées	TOTAL
Corps communs AC/SD	1 752	516	188	383	371	155	32	3 397
Corps communs AC/S/ENS	1 595	295	204	194	272	132		2 692
Ensgnt agricole	205	585	266	43	285		30	1 414
Personnel contractuel	18		103		28			149
Total général	3 570	1 396	761	620	956	287	62	7 652
% correspondant des voix	46,65	18,24	9,95	8,10	12,49	3,75	0,81	100,00
Total général *	3 570	1 396	761	620	956	287		7 590
% correspondant des voix	47,04	18,39	10,02	8,17	12,6	3,78		100,00

* non compris les résultats des non fédérés

Pourcentage des voix obtenues par les organisations syndicales aux CAP et CCP pour 2007

CAP	FO	FSU	CFDT	UNSA	CGT	SUD rural	Non fédérées	TOTAL
Corps communs AC/SD	95	73	35	194	161	0	39	597
Corps communs AC/S/ENS	973	1 220	490	1733	571	0	0	4 987
Ensgnt agricole	425	3 204	472	314	0	277	0	4 692
Total général	1 493	4 497	997	2 241	732	277	39	10 276
% correspondant des voix	14,53	43,76	9,70	21,81	7,12	2,70	0,38	100,00
Total général *	1 493	4 497	997	2 241	732	277		10 237
% correspondant des voix	14,58	43,93	9,74	21,89	7,15	2,71		100,00

* non compris les résultats des non fédérées

Actualité du dialogue social

I. Climat social en 2006 et 2007

En 2006, le nombre de mouvements de grève d'ampleur nationale est en hausse par rapport à 2005, mais avec une moindre mobilisation pour chacun de ces mouvements. Tout comme en 2005, les désaccords sur les propositions salariales et la précarité ont généré les plus fortes mobilisations, suivis de très près par le rejet du contrat première et nouvelle embauche. En effet, celui-ci a fait l'objet de multiples mouvements de grève, mais avec un nombre d'agents grévistes inférieur à ceux concernant la précarité et la politique salariale.

En ce qui concerne les mouvements sectoriels ou locaux, leur nombre a baissé en 2006 et augmenté en 2007, en majorité dans l'enseignement public agricole. Les principales revendications ont porté sur les fermetures de classe, les réductions de dotation globale horaire et les obligations de service.

1. Cessations collectives et concertées du travail en 2006

Mouvements d'ampleur nationale en 2006

Mouvement de grève	Organisation(s) syndicale(s) ayant appelé à la grève - Objet	Nombre de journées perdues pour fait de grève
31 janvier 1 jour	CGT Salaire, emplois et services publics	32
2 février 1 jour	CGT, UNSA, FO, FSU Désaccord sur propositions salariales et manque de perspective d'évolution	3 574
7 février 1 jour	CGT, FSU Rejet contrat nouvelle embauche	646
14 février 1 jour	CGT Opposition à la « directive service »	32
7 mars 1 jour	CGT, UNSA, FO, FSU Précarité et rejet du contrat nouvelle embauche	1 910
16 au 18 mars 3 jours	FO Rejet contrat première et nouvelle embauche	103
22 au 25 mars 4 jours	FSU Rejet contrat première et nouvelle embauche	50
28 mars 1 jour	CGT, UNSA, FO, FSU Précarité – Plan de titularisation	5 587
30 mars 1 jour	CGT Précarité – Plan de titularisation	1 199
4 avril au 7 avril 4 jours	CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA Précarité	2 333
10 avril au 14 avril 5 jours	CGT Rejet contrat première et nouvelle embauche	46
30 novembre 1 jour	CGT Politique salariale	39
TOTAL 1		15 551

Mouvements sectoriels ou locaux en 2006

Mouvement de grève	Organisation(s) syndicale(s) ayant appelé à la grève - Objet	Nombre de journées perdues pour fait de grève
3 janvier 1 jour	SNETAP-FSU Réduction dotation globale horaire - Fermeture de classe	32
17 janvier 1 jour	SNETAP-FSU Réduction dotation globale horaire - Fermeture de classe	51
19 janvier 1 jour	SNETAP-FSU Réduction dotation globale horaire - Fermeture de classe	16
6 février 1 jour	SNETAP-FSU et SGEN CFDT Réduction dotation globale horaire - Fermeture de classe	27
29 mars 1 jour	SNETAP-FSU Précarité	9
13 avril 1 jour	SNETAP-FSU Licenciements	29
21 avril 1 jour	SNETAP-FSU Fermeture de classe	13
1er juin 1 jour	FO, FSU Suppression de poste, dotation insuffisante	42
8 juin 1 jour	CGT Fusion des services départementaux (fusion DDAF/DDE), transfert TOS	165
14 juin 1 jour	CGT Suppression d'emplois	7
4 au 6 juillet 3 jours	SUD RURAL Journée de solidarité	5
4 et 5 septembre 2 jours	SNETAP-FSU Suppression de postes, absence de crédits	29
5 septembre 1 jour	SNETAP-FSU Suppression de postes, dotation faible	23
13 au 17 septembre 5 jours	SUD RURAL Fermetures de classe, manque de moyens depuis la rentrée scolaire	14
28 septembre 1 jour	UNSA, CFDT Suppression de postes	1 240
4 au 6 octobre 3 jours	SNETAP-FSU Manque de moyens de fonctionnement	46
16 octobre 1 jour	SNETAP-FSU Suppression de postes	1
17 octobre	SNETAP-FSU Manque de perspective de déroulement de carrière	6
14 novembre	SNETAP-FSU Fermeture de classes, contrats précaires	25
18 décembre	CFTC, CFDT, SNETAP-FSU Obligations de service des enseignants	460
TOTAL 2		2 240
TOTAL 1 + 2		17 791

Mouvements d'ampleur nationale en 2007

Mouvement de grève	Organisation(s) syndicale(s) ayant appelé à la grève - Objet	Nombre de journées perdues pour fait de grève
8 février 1 jour	CGT, CFDT, FSU, UNSA, US Solidaires Salaires, emploi public et ouverture des négociations salariales	3 524
29 Mars 1 jour	CGT Salaires, emploi public et conditions de travail	31
18 octobre 1 jour	US Solidaires, CGT, FO, SUD RURAL, FSU Négociations salariales, pouvoir d'achat, défense du service public, suppressions d'emplois, régimes de retraite, conditions de vie au travail	1 742
20 Novembre 1 jour	US Solidaires, CGT, UNSA, CFDT, CFTC, FO, FSU, CGC Pouvoir d'achat, négociations salariales, emploi public, réduction d'effectifs, conditions de travail, droits et devoirs des fonctionnaires, sauvegarde du statut général	7 570
29 Novembre 1 jour	US Solidaires Maintien du congé bonifié, maintien et amélioration de la continuité territoriale, amélioration de la prise en charge des frais de transports, extension du congé bonifié aux contractuels de droit public et aux personnels de droit privé	25
TOTAL 1		12 892

Mouvements sectoriels ou locaux en 2007

Mouvement de grève	Organisation(s) syndicale(s) ayant appelé à la grève - Objet	Nombre de journées perdues pour fait de grève
6 Mars 1 jour	CGT, FO, UNSA, SUD RURAL Manifestation de soutien aux familles des inspecteurs du travail assassinés dans l'exercice de leur mission -S.Trémouille et D.Buffière	35
20 Mars 1 jour	FSU Retrait ou abrogation des mesures concernant les obligations de service des enseignants	780
2 Mai 1 jour	FSU Refus des plafonds de recrutement, dotation globale horaire	26
5 Juin 1 jour	FO Organisation du temps de travail, régime indemnitaire	7
14, 15 et 18 Juin 3 jours	FSU Dysfonctionnement d'un établissement d'enseignement public	10 le 14 juin, 9 le 15 juin 3 le 18 juin = 22
6 Septembre 1 jour	FSU Disparition de postes budgétaires, gels de classe, regroupements de section	39
7 Septembre 1 jour	FSU Postes non pourvus ou supprimés	36
10 Septembre 1 jour	FSU Gels de classes, regroupement de sections, amputation de la DGH	1
21 Novembre 1 jour	FSU Absence de coordination pédagogique, défaut de communication entre personnels et hiérarchie, carences relatives à l'organisation du service des personnels	1
6 Décembre 1 jour	FSU Revalorisation indemnitaire pour les TOS	191
10 au 14 Décembre 5 jours	FSU, FO, CGT, SUD RURAL Fermetures de classes, fermetures de sites, précarité et déréglementation	64 le 10/12, 13 le 11/12 12 le 12/12, 39 le 13/12 2623 le 14/12 = 2 751
19 et 20 Décembre 2 jours	FSU Demande de maintien de deux postes au CDI/CDR	28 le 20/12
20 Décembre 1 jour	FSU Menaces sur la DGH, fermetures de classes, fermetures d'antennes, postes partiellement pourvus	29
TOTAL 2		3 946
TOTAL 1 + 2		16 838

II. Le dialogue social ministériel en 2006 et 2007

Le dialogue social a été largement alimenté en 2006 et 2007 par la mise en œuvre des propositions de réforme de l'administration départementale de l'Etat et des mesures inscrites dans la feuille de route de modernisation du MAP. Ainsi, l'expérimentation de la fusion des DDAF et DDE dans 8 départements, annoncée par le Premier ministre et effective en début d'année 2007, a particulièrement concerné les services déconcentrés du ministère et a fait l'objet d'un dialogue social nourri durant ces deux années, l'objectif étant de créer un grand service technique à l'échelon départemental valorisant les synergies dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la gestion des systèmes d'informations géographiques notamment.

En outre, le CTPM a été consulté sur 12 projets de décrets statutaires. 4 de ces décrets mettent en place des plans de requalification pour les personnels du MAP. En effet, dans un contexte de forte évolution, les missions des agents du MAP se complexifient et ces mutations nécessitent de la part des personnels des efforts en termes d'adaptation des compétences et d'exercice de fonctions complexes. Ces efforts sont reconnus notamment à travers l'amélioration des déroulements de carrières.

Le MAP s'était engagé depuis les années 1990 dans une politique de requalification sous la forme de concours exceptionnels, politique poursuivie dans le cadre de la stratégie ministérielle de réforme de 2003. C'est dans le cadre du protocole d'accord du 25 janvier 2006 signé par la fonction publique avec des organisations syndicales, sur l'amélioration des carrières des catégories C et B, que de nouveaux dispositifs de requalifications ont pu être mis en place par le MAP pour ses filières administrative et technique. Accompagnant des fusions de corps, ces plans de requalification de cinq ans, permettant l'accès aux corps de catégories A et B, vont au-delà du protocole d'accord en fixant des quotas réservés à la promotion interne plus importants que ceux prévus par le plan gouvernemental.

Fréquence des réunions des CTP nationaux et locaux**En 2006**

Nombre de réunions	1	2	3	4 ou plus
CTPM	6			
CTP AC	2			
CTP SD	2			
CTP DGER	10			
CTP DDAF/DDSV	20 %	52 %	23 %	5 %
CTP régionaux DRAF	33 %	39 %	11 %	17 %

En 2007

Nombre de réunions	1	2	3	4 ou plus
CTPM	5			
CTP AC	2			
CTP SD	2			
CTP DGER	9			
CTP DDAF/DDSV	25 %	44 %	26 %	5 %
CTP régionaux DRAF	30 %	37 %	17 %	16 %

1. Dialogue social 2006

Principaux sujets examinés par les CTPM

- Circulaire du Premier ministre du 2 janvier 2006 sur la mise en œuvre de propositions de réforme de l'administration départementale de l'État
- Plan triennal pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés 2006-2009
- Information sur l'évolution des effectifs du ministère en 2006 et présentation sous forme d'équivalents temps plein travaillé (ETPT) en mode LOLF
- Schéma stratégique de gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Réorganisation du laboratoire national de la protection des végétaux (LNVPV)
- État des lieux relatif aux personnels contractuels
- Présentation du budget 2007 et de la modernisation du ministère (stratégie ministérielle de réforme / feuille de route de modernisation)
- Évolution du dispositif indemnitaire 2006-2007.

Textes statutaires et réglementaires soumis à l'examen du CTPM

- Projet de décret relatif à la fusion respective des corps des agents administratifs et des corps des adjoints administratifs relevant du ministère chargé de l'agriculture et à des modalités temporaires de recrutement dans les corps des adjoints administratifs relevant du ministère chargé de l'agriculture
- Projet de décret relatif à des modalités temporaires de recrutement dans les corps de secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture et à la fusion de ces corps
- Projet de décret relatif à la fusion des corps d'attachés d'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche et fixant des modalités temporaires d'accès au corps des attachés d'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche
- Projet de décret modifiant le décret n° 98-419 du 27 mai 1998 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur régional de l'agriculture et de la forêt, de directeur départemental de l'agriculture et de la forêt et de directeur de l'agriculture et de la forêt
- Projet de décret modifiant le décret n° 2003-525 du 18 juin 2003 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur départemental des services vétérinaires et de directeur des services vétérinaires
- Projet de décret modifiant le décret n° 2001-1038 du 8 novembre 2001 portant statut particulier du corps de l'inspection générale de l'agriculture
- Projet de décret relatif à des modalités temporaires de recrutement dans le corps des techniciens supérieurs au ministère de l'agriculture et de la pêche
- Projet de décret modifiant le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Projet de décret modifiant le décret n° 91-1066 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'agriculture
- Projet de décret modifiant le décret n° 2002-261 du 22 février 2002 relatif au statut particulier des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts
- Projet de décret relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans 8 départements
- Projet de décret relatif à la suppression de l'agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole.

Principaux sujets examinés par les CTPC AC

- Restructuration de la DPEI en DGPEEI (Direction Générale des Politiques Economique, Européenne et Internationale)
- Situation des effectifs en poste à l'administration centrale par structure au 31 décembre 2005 et les perspectives pour 2006
- Situation des agents contractuels en CDD en poste à l'administration centrale à la date du 31 décembre 2005
- Entretiens d'évaluation conduits dans les directions
- Notation
- Promotions
- Primes
- Temps de travail
- Budget 2006, premiers éléments relatifs au budget 2007
- Information sur le schéma immobilier du ministère
- Travaux réalisés dans les locaux de l'administration centrale pour l'année 2005 et les travaux programmés pour 2006
- Bilan par direction de l'année écoulée et perspectives envisagées en termes d'évolution de structure.

Principaux sujets examinés par les CTPC SD

- Projet de décret modifiant le décret n°2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des DDAF
- Réforme de l'Etat :
 - organisation départementale,
 - recueil des données statistiques et économiques,
 - aménagement foncier,
 - restructuration du Laboratoire national de protection des végétaux (LNVP).
- Projet de décret relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans 8 départements.

Principaux sujets examinés par les CTPC DGER

Avis sur les projets de décrets relatifs :

- à la création d'Agro Paris Tech et de Montpellier SupAgro
- à la modification du décret n°93-1093 du 15 septembre 1993 portant règlement général du baccalauréat technologique
- à la modification des dispositions du code rural relatives aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles
- aux dispositions du décret n°93-204 du 12 février 1993 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance de brevet de sécurité routière
- aux modalités du transfert définitif aux régions de services ou parties de services du ministère de l'agriculture et de la pêche
- à l'organisation et à la délivrance des attestations scolaires de sécurité routière de premier et de second niveaux, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route à la modification des dispositions du décret n° 93-204 du 12 février 1993 modifié
- à l'insertion dans le code rural trois nouveaux articles relatifs aux compétences dévolues à l'autorité académique et au raccourcissement du circuit de paiement des bourses sur critères sociaux.

Avis sur les projets d'arrêtés relatifs :

- à la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (agronomie - alimentation - environnement - territoire)
- au programme du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (agronomie - alimentation - environnement - territoire) » (STAV)
- aux grilles horaires de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (agronomie - alimentation - environnement - territoire) » (STAV) du baccalauréat technologique pour la voie scolaire
- à l'annulation des arrêtés du 12 février 1993 modifié et du 17 décembre 2003 concernant la délivrance des attestations scolaires de sécurité routière, de l'attestation d'éducation à la route et de l'attestation de sécurité routière
- à l'organisation et à la délivrance des attestations scolaires de sécurité routière de premier et de second niveaux, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route, annulant l'arrêté du 12 février 1993 modifié
- aux conditions dans lesquelles les candidats ajournés à l'examen de la série «Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » (STAE) et de la série «Sciences et technologies du produit agroalimentaire» (STPA) du baccalauréat technologique, peuvent se représenter à l'examen de la série «Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) à compter de la session 2008
- aux épreuves du deuxième groupe de la série «Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant» du baccalauréat technologique.
- à la définition des conditions, pour la série «Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant» du baccalauréat technologique, dans lesquelles la note attribuée à certaines épreuves peut prendre en compte des résultats obtenus en cours d'année scolaire
- à la suppression de l'option «Commercialisation et services» du brevet de technicien agricole
- à la suppression de certaines options du Certificat d'aptitude professionnelle agricole
- aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention (en application du décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005)
- à la création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option Travaux de la production animale.
- à la création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option « Travaux de la vigne et du vin »
- à la création et fixant les modalités de fonctionnement des spécialisations d'initiative locale (SIL) mises en place par le ministère chargé de l'agriculture et de la pêche.

Avis sur le projet de circulaire relative :

- à la mise en oeuvre et au suivi du projet personnalisé de scolarisation (en application du décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005).

Points d'information sur :

- les récapitulatifs des évolutions de structures pour les régions partiellement déconcentrées et Corse, TOM
- l'inscription du BTSA et des classes préparatoires aux grandes écoles dans l'espace européen
- la note de service fixant les instructions relatives à la rentrée scolaire 2007
- la rentrée scolaire
- les orientations pour l'enseignement des langues vivantes dans l'enseignement agricole
- la validation des acquis de l'expérience
- le calendrier de travail du plan d'orientation langues vivantes
- la note de service relative à l'exercice de l'autorité académique au niveau régional dans le domaine de l'enseignement agricole
- la rénovation et l'évolution des BTSA.

Autres points :

- présentation du projet de note de service relatif aux priorités d'action à mettre en place à chaque niveau de l'enseignement agricole concernant la politique globale de vie scolaire
- liste des formations à enjeux particuliers pour l'enseignement agricole public à la rentrée 2007
- bilan du mouvement des agents contractuels
- approbation des procès-verbaux des réunions

2. Dialogue social 2007

Principaux sujets examinés par les CTPM

- Schéma stratégique de GPRH
- Mise en oeuvre des accords Jacob
- Participation d'observateurs aux comités hygiène et sécurité
- Participation des représentants des organisations syndicales aux groupes de travail de l'administration
- Bilan des échanges intervenus avec les organisations syndicales en début d'année 2007
- Projet de règlement intérieur du CTPM
- Bilan d'exécution du titre 2 pour l'année 2006 et perspectives pour recrutements prévus en 2007
- Point de situation sur la décentralisation des personnels techniciens, ouvriers et de service des EPLEFPA
- Présentation du projet de loi de finances 2008
- Révision générale des politiques publiques et réforme de l'Etat
- Fermeture du laboratoire national vétérinaire de Rungis.

Textes statutaires et réglementaires soumis à l'examen du CTPM

- Projet de décret modifiant le décret n°2003-525 du 18 juin 2003 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur départemental des services vétérinaires et de directeur des services vétérinaires
- Projet d'arrêté portant création des comités techniques paritaires auprès des directeurs départementaux de l'équipement et de l'agriculture
- Projet de décret relatif au transfert aux départements des services ou parties de services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche, qui concourent à l'exercice des compétences de ces collectivités dans le domaine de l'aménagement foncier
- Projet de décret modifiant le décret n°2005-1727 du 30 décembre 2005 fixant les conditions d'intégration dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale des fonctionnaires de l'Etat en application des dispositions de l'article 109 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Principaux sujets examinés par les CTPC AC

- Informations sur les baux et locaux du ministère
- Déménagement du SCEES vers Montreuil
- Présentation du dossier technique de l'amiante pour l'administration centrale du ministère
- Information sur les primes en administration centrale et dotation en effectifs par direction
- Mise en application de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif
- Évolutions structurelles : bilan sur l'année 2005 et 2006 pour la direction générale de la forêt et des affaires rurales (DGFAR)
- Création d'un service facturier.

Principaux sujets examinés par les CTPC SD

- Modernisation du MAP : état d'avancement et sujets d'actualité
- Projet de règlement intérieur du CTPC SD
- Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture : projet d'arrêté portant création de comités techniques paritaires auprès des directeurs départementaux de l'équipement et de l'agriculture

- État de l'application de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 dite loi Dutreil
- Prime spéciale : coefficient d'affectation pour l'année 2007 et modalités d'application pour les années ultérieures
- Situation des agents non titulaires impliqués dans la gestion des "fonds structurels européens"
- Situation des agents relevant des ministères chargés de l'équipement ou de la santé mis à disposition des DDAF – cellule police de l'eau
- Point sur la situation des personnels du LNPV.

Principaux sujets examinés en 2007 par les CTPC DGER

- relatif aux parents d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les instances des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
- relatif à l'institution de la commission professionnelle consultative des « métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces » auprès du ministre chargé de l'agriculture
- portant intégration du Centre national de promotion rurale de Marmilhat à l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
- modifiant le décret 2003-1160 du 4 décembre 2003 modifiant la partie réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le Ministre chargé de l'agriculture.

Avis sur les projets d'arrêtés

- relatif au fonctionnement de la commission professionnelle consultative "Métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces"
- modifiant l'arrêté du 12 janvier 2005 portant création et fixant les modalités de délivrance du BEPA option activités hippiques, spécialités cavalier d'entraînement, lad driver, lad-jockey, maréchal ferrant, et soigneur aide-animalier
- portant création et fixant les modalités de délivrance du Brevet Professionnel Agricole option « Travaux des aménagements paysagers »
- portant création et fixant les modalités de délivrance du Brevet Professionnel Agricole option « Travaux des productions horticoles »
- fixant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement agricole peuvent délivrer à leurs élèves une attestation d'aptitude à la conduite en sécurité valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)
- fixant les clauses types des conventions prévues à l'article R. 715-1 du code rural
- modifiant le Quatrième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole
- modifiant l'arrêté du 26 septembre 1991 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole
- relatif aux épreuves du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV) pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat général ou du baccalauréat technologique
- portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « aquaculture »
- portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « services en espace rural »
- relatif au programme du bac professionnel spécialité « système à dominante culture », « système à dominante élevage », « élevage et valorisation du cheval », « vigne et vin » relevant de la compétence du Ministre chargé de l'agriculture
- modifiant l'arrêté du 18 juin 1996 relatif aux baccalauréats professionnels des secteurs relevant de la compétence du Ministre chargé de l'agriculture
- relatif aux conditions de délivrance du Brevet Professionnel selon la modalité des unités capitalisables
- relatif à la création du Brevet Professionnel option « Responsable d'Exploitation Agricole »
- portant création et fixant les modalités de délivrance du Brevet Professionnel Agricole, option « Travaux Forestiers »
- portant création et fixant les modalités de délivrance du Brevet Professionnel Agricole, option « Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles »
- fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option transformations alimentaires
- portant suppression de brevets professionnels par certificats
- portant suppression d'options du certificat de spécialisation.

Avis sur le projet de circulaire relative au fonctionnement des CREA.

Points d'information sur :

- les budgets déconcentrés dans l'enseignement technique agricole
- l'état d'avancement du dossier BTSA
- la circulaire de rentrée scolaire 2008
- le projet de note de service relatif aux conditions d'accueil et aux modalités de délivrance des diplômes pour les candidats admis en cours de cycle de formation : redoublants, formations en un an, changements d'établissement ou d'orientation.

Autres points :

- évolution prévisionnelle des structures à la rentrée scolaire année 2007-2008.
- point sur la rentrée scolaire 2007.
- point sur l'accueil des élèves handicapés dans l'enseignement agricole.
- liste des formations à enjeux particuliers pour l'enseignement agricole public à la rentrée de 2008.
- approbation des procès-verbaux des réunions.

III Le dialogue social local en 2006 et 2007

Le dialogue social local se déroule dans de multiples comités techniques paritaires (CTP) : notamment dans les 10 CTP spéciaux, les 22 CTP régionaux DRAF, les 92 CTP départementaux (hors CTP DRAF/DDAF), les 22 CTP régionaux du secteur de l'enseignement agricole, les 4 CTP des départements d'Outre-Mer, et les CTP centraux des établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Les principaux sujets traités en 2006 au sein des CTP des DRAF

Par au moins 2/3	Par au moins la moitié	Par au moins 1/3
Entretien d'évaluation et notation LOLF, budget de fonctionnement, BOP moyens, crédits de fonctionnement ARTT-RIALTO (bilan, ajustement, jours de fermeture, GESTOR) Formation continue (bilan 2005, plan 2006) Prime spéciale, principe de modulation, critères d'attribution Action sociale (modernisation, bilan)	Mouvement de personnel Mise sous autorité unique DRAF-DDAF dans les chefs lieux de région, SG unique Projet d'orientation stratégique (POS) et plan d'action stratégique de l'Etat en région (PASER) Organisation de la statistique agricole (SRISE)	Consultation générale des personnels (CGP) Aménagement foncier Restructuration du LNVP

Les principaux sujets traités en 2006 au sein des CTP départementaux

Par au moins 2/3	Par au moins la moitié	Par au moins 1/3
Budget de fonctionnement (bilan 2004, présentation 2005, LOLF, BOP) Formation continue (bilan 2005, plan 2006) RIALTO / ARTT (bilan, modification RIALTO, CET, GESTOR, fermeture des services durant les ponts, pointeuse, journée de solidarité) Action sociale (modernisation, bilan) Entretiens d'évaluation et notation	Mouvement de personnel Locaux (répartition, projets immobiliers, déménagements, entretien et nettoyage) Transfert de l'aménagement foncier aux conseils généraux (convention) Projet d'orientation stratégique (POS)	Primes 2005 (modulation et prime de fin d'année) Fusion DDAF/DDE Consultation générale des personnels Statistique agricole (SRISE) Avancement, réformes statutaires, requalification

Les principaux sujets traités en 2007 au sein des CTP des DRAF

Par au moins 2/3	Par au moins la moitié	Par au moins 1/3
LOLF, Budget de fonctionnement, BOP moyens, crédits de fonctionnement ARTT-RIALTO (bilan, ajustement, jours de fermeture, GESTOR) Action sociale (modernisation, bilan, programmation) Règlement intérieur du CTP Locaux	Formation continue (bilan 2006, plan 2007, présentation 2008) Mouvement de personnel Primes (modulation, harmonisation, bilan)	Entretien d'évaluation et notation Mise en place du CTP Effectifs, moyen en personnels Administration départementale fusion DDAF-DDE / RGPP Charte de la laïcité des services publics

Les principaux sujets traités en 2007 au sein des CTP départementaux

Par au moins 2/3	Par au moins la moitié	Par au moins 1/3
RIALTO / ARTT (bilan, modification RIALTO, CET, GESTOR, fermeture des services durant les ponts, pointeuse, journée de solidarité) Budget de fonctionnement (bilan 2006, présentation 2007, projet 2008, LOLF, BOP) Formation continue (bilan 2006, plan 2007) CTP (composition, installation du CTPL, règlement intérieur, planification des travaux) Action sociale (modernisation, bilan)	Primes (modulation et prime de fin d'année) Modernisation des services du MAP / RGPP Entretiens d'évaluation et notation Mouvement de personnel (Ré)organisation des services, organigramme, règlement intérieur	Locaux (répartition, projets immobiliers, déménagements, entretien et nettoyage) Transfert de l'aménagement foncier aux conseils généraux (convention) Fusion DDAF/DDE Véhicules automobiles, logistique (stationnement, entretien des véhicules) Effectifs (hors vacataires, gestion prévisionnelle) Avancement, réformes statutaires, requalification Informatique (mission des systèmes d'information, sécurité)

Autres données

I. Protection juridique des fonctionnaires

La protection juridique des fonctionnaires, dite protection fonctionnelle, est susceptible d'être demandée par des agents victimes ou par des agents mis en cause. Au titre de 2006 46 dossiers de protection ont été ouverts et 49 au titre de 2007.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires

	Agents victimes	Agents poursuivis
2005	34	12
2006	29	4
2007	33	19

II. Régime disciplinaire

Typologie des fautes et sanctions prononcées en 2006

FAUTES SANCTIONS	Absences irrégulières Abandon de fonction		Mauvais service Indiscipline Fautes professionnelles		Comportement privé affectant le renom du service		Mœurs		Condamnations pénales		Incorrections Violences et insultes	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Révocation	1						1		1		2	
Déplacement d'office			1		1							
Blâme			1								1	
Avertissement			1									

Typologie des fautes et sanctions prononcées en 2007

FAUTES SANCTIONS	Mauvais service Indiscipline Fautes professionnelles		Condamnations pénales		Incorrections Violences et insultes	
	H	F	H	F	H	F
Déplacement d'office			1			
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 15 jours maximum	1		1			
Blâme	2				2	
Avertissement	1				2	

Chapitre VI

L'action sanitaire et sociale

Première partie

Objectifs, organisation et acteurs

- I. L'action sociale
- II. L'action sanitaire
- III. Les assistants du service social

Deuxième partie

Les prestations d'action sociale

- I. Les prestations sociales versées aux agents d'administration centrale
- II. Les prestations sociales : aides individuelles au logement

Troisième partie

Le logement

- I. Le logement en administration centrale
- II. Le logement en service déconcentré

Quatrième partie

La restauration collective

- I. La restauration parisienne
- II. La restauration en service déconcentré

Cinquième partie

L'action en faveur des travailleurs handicapés

- I. Le recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle
- II. L'accessibilité des locaux aux personnes handicapées (agents et usagers)
- III. Les aménagements de postes pour les personnes handicapées
- IV. Le plan triennal de développement, d'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés 2006-2009

Sixième partie

Le dispositif hygiène et sécurité

- I. Les instances hygiène et sécurité
- II. La médecine de prévention
- III. Les accidents du travail
- IV. Le comité médical
- V. La commission de réforme

Objectifs, organisation et acteurs

À compter du 1^{er} septembre 2006, dans le cadre de l'action sociale interministérielle, il est créé un nouveau dispositif d'aide financière sous forme de chèque emploi service universel (CESU) préfinancé par l'État pour les agents ayant au moins un enfant de moins de 3 ans. Le CESU est émis au nom des agents qui en font la demande et aide à régler les frais de garde à domicile ou hors domicile. L'année 2007 est caractérisée par une réorganisation du service social.

La politique d'appui social au personnel s'articule autour de deux volets essentiels : l'action sociale et l'action sanitaire. Elle est mise en œuvre en concertation avec les organismes consultatifs compétents, le comité technique paritaire ministériel (CTPM) en section spécialisée d'action sociale et le comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSM).

I. L'action sociale

Elle vise à :

- impulser et mettre en place une politique de prestations destinées à améliorer l'environnement et les conditions de travail des agents du ministère, au travail ou dans leur vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations ou organismes à vocation sociale qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence et les plus difficiles, notamment en faveur des agents les moins favorisés ;

II. L'action sanitaire

Elle doit permettre de :

- d'assurer le suivi médical des agents, et particulièrement de ceux dont l'activité professionnelle présente des risques directs ou indirects pour leur santé ;
- de concourir à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'environnement professionnel des agents ;
- d'assurer la couverture des agents atteints de maladies professionnelles ou victimes d'accidents du travail ;
- de mener des actions de formation, d'information et de prévention dans les domaines sanitaires et médical au sens large.

III. Les assistants du service social (ASS)

14 assistants de service social sont affectés en services déconcentrés, 1 assistant de service social est affecté en administration centrale ainsi qu'une conseillère technique nationale. Ce réseau prend en charge l'ensemble des personnels des services déconcentrés, des établissements d'enseignement et de l'administration centrale.

Leurs missions consistent à :

- aider et soutenir les personnes rencontrant des difficultés d'ordre personnel ou professionnel ;
- contribuer à une politique de prévention afin de préserver l'équilibre des personnes dans leur environnement professionnel ;
- assurer un accompagnement individuel ou collectif dans les situations de changement afin d'aider à l'adaptation réciproque des personnes et de leur milieu professionnel ;
- participer à des actions d'information afin d'assurer à tous un accès équitable à l'action sociale ;
- développer la fonction de veille et d'observation sociale pour alimenter la réflexion concernant l'évolution de la politique sociale

Nombre de personnes au contact des ASS par type d'intervention

	Personnes reçues	Permanences	Visites sur le lieu de travail	Visites à domicile	Participation à réunions
2006	1575	472	275	176	254
2007	2058	1048	257	183	374

Principaux domaines d'intervention de l'ASS

	Environnement familial	Environnement professionnel	Santé
2006	40 %	37 %	14 %
2007	31 %	38 %	23 %

- Les agents de catégorie C représentent environ 50% des personnes suivies par les ASS.
- Les personnels de catégorie A sont majoritairement des enseignants avec des difficultés professionnelles et/ou d'adaptation à leur poste de travail.
- Le stress est très souvent évoqué pour qualifier un état de mal-être au travail.
- Les difficultés financières sont liées à des événements tels que la maladie, le divorce et des endettements structurels dans le cas de chômage.

Le bilan de l'activité 2006-2007 des ASS montre une progression des demandes concernant l'inadaptation au travail, la précarité professionnelle et les difficultés relationnelles avec l'encadrement ou les collègues de travail. Le contexte de changement, d'évolution des missions et de complexité du travail ont probablement contribué à augmenter ce type de difficultés.

Les ASS sont intervenus systématiquement dans les cas d'agressions, de violences et de traumatismes, en étroite coordination avec les services concernés. Pour cette mission nouvelle d'accueil et d'accompagnement des personnels, les ASS ont bénéficié d'une formation spécifique pour acquérir les connaissances indispensables à ce type d'intervention.

L'année 2007 est caractérisée par une réorganisation du service social. En effet, les expérimentations mises en œuvre début 2007 avec le ministère chargé de l'équipement permettent aux ASS issus de ce ministère d'intervenir dans 14 départements. En outre, trois des quatre ASS recrutés en 2007 ont été affectés dans de nouvelles résidences administratives : Caen, Cachan et Besançon.

Pour les ASS du MAP, ce changement permet de renforcer leur présence sur les sites, d'assurer un suivi des situations sensibles, et d'améliorer leurs conditions de travail.

Les prestations d'action sociale

Il s'agit des domaines dans lesquels le ministère intervient directement pour favoriser l'environnement social individuel ou collectif des agents. Les représentants des personnels participent à la définition de la politique sociale du ministère.

Le BASS assure la gestion directe des dossiers des agents affectés en administration centrale. Pour les agents affectés dans les services déconcentrés, l'ensemble des prestations d'action sociale est géré par le secrétariat général de la structure d'affectation.

Le ministère subventionne l'accueil des enfants âgés de moins de 18 ans :

I. Les prestations sociales versées aux agents d'administration centrale

Prestations	2006		2007	
	Nombre de dossiers	Montant	Nombre de dossiers	Montant
Centre de vacances colonies	22	4 699 €	31	5 919 €
Subvention trousseau	7	627 €	9	794 €
Classes éducatives	38	3 896 €	39	4 491 €
Allocation enfants handicapés	18	10 109 €	9	5 114 €
Centre de loisirs sans hébergement	73	4 640 €	53	4 281 €
Séjours en maisons familiales, villages de vacances et gîtes	17	2 732 €	16	3 182 €
Garde jeunes enfants	18	2 069 €	0	0
Séjours linguistiques	4	763 €	2	474 €

II. Les prestations sociales : aides individuelles au logement

L'aide au double loyer (ADL) est une prestation spécifique au ministère chargé de l'agriculture. Elle est accordée aux agents afin de faciliter et d'accompagner un changement de résidence entraînant une période de recouvrement des loyers sur deux logements au titre de l'ancien et du nouveau bail. Cette prestation initialement limitée à la seule région parisienne a été étendue à l'ensemble du territoire métropolitain en 2007.

	Nombre de dossiers	Crédits engagés
2006	14	10 362,49 €
2007	8	10 000,00 €

Le logement

La politique mise en œuvre en Ile de France par le MAP en matière de logement social vise à favoriser l'accueil des nouveaux arrivants et à accompagner les situations sociales et/ou familiales difficiles.

Face au marché immobilier et à l'évolution de la demande de logement, le ministère a mis en place une procédure de réservations conventionnelles de logements complétant le dispositif réglementaire (5% fonctionnaires) relevant du logement social.

Le ministère est propriétaire de 41 logements et dispose d'un parc réservé auprès des bailleurs sociaux de 274 logements répartis entre Paris et sa banlieue, en 2007, trois réservations supplémentaires portent ce total à 277 logements, soit un total général de 318 logements.

I. Le logement en administration centrale

Le logement attribué par le secteur logement du MAP		2006		2007	
Nombre de demandeurs	Demandeurs ayant bénéficié d'un logement	Nombre de demandeurs	Demandeurs ayant bénéficié d'un logement	Nombre de demandeurs	Demandeurs ayant bénéficié d'un logement
212	92	247	108		

Attributions par filière			
	Réservation MAP	Préfecture	Total
2006	41	51	92
2007	41	67	108

Situation familiale des bénéficiaires d'un logement		2006	2007
Couple avec ou sans enfant		36,96%	45,37%
Familles monoparentales		15,22%	18,52%
Célibataires		47,83%	36,11%

Origine des attributaires par filière de logements		2006		2007	
	Réservation MAP	Préfecture	Réservation MAP	Préfecture	Total
Administration centrale - Paris	24	12	31	15	
DRIAF	6	7	2	3	
Enseignement IdF	5	9	3	23	
Établissements publics d'IdF	6	23	5	26	
Total	41	51	41	67	

Répartition par catégorie des agents ayant bénéficié d'un logement				
	A	B	C	Total
2006	37	29	26	92
2007	48	32	28	108

II. Le logement en services déconcentrés

Les services des structures entretiennent des rapports réguliers avec le bureau du logement de la préfecture et informent les personnels sur les modalités d'attribution des logements à caractère social.

Le bureau du logement de la préfecture transmet régulièrement des listes de propositions de logements.

Le logement en service déconcentré		2006	2007
Nbre de demandeurs		58	101
Nbre de logements proposés par la préfecture		571	233
Nbre de dossiers déposés à la préfecture		58	55
Nbre de logements attribués		29	50

L'événement déclenchant la demande de logement auprès de la préfecture est essentiellement lié à la mobilité professionnelle ou la primo-affectation (54 % des demandes).

Les célibataires représentent 70% des attributaires de logements sociaux, il convient de souligner qu'ils sont les plus demandeurs.

Les bénéficiaires de logements relèvent principalement de la catégorie C (40% des attributaires).

La restauration collective

L'accessibilité à la restauration, pour l'ensemble des agents, est facilitée par la présence de restaurants administratifs (RA) et inter-administratifs (RIA). La signature de conventions spécifiques avec certains restaurants inter-entreprises (RIE) ou privés permet également d'offrir aux agents une restauration de proximité, utile dans les secteurs géographiques où il n'existe pas de structures administratives d'accueil.

Le secteur de la restauration collective a consommé, comme les années précédentes, un quart des crédits annuels de l'action sanitaire et sociale. Les participations versées par le BASS comprennent :

- la subvention interministérielle repas (1,04 € en 2006 et 1,05 € en 2007) éventuellement complétée par sa bonification repas de 0,46 € pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 466 ;
- les subventions versées à l'organisme prestataire au titre des dépenses de fonctionnement.

I. La restauration parisienne

9 structures ont participé à la fourniture de repas pour les agents de l'administration centrale et établissements d'enseignement supérieur situés à Paris.

Restaurants	2006			2007		
	Nb total de repas	Nb de repas avec subvention	Subvention totale versée	Nb total de repas	Nb de repas avec subvention	Subvention totale versée
AURI	149 176	86 959	649 571 €	145 281	80 947	608 925 €
AURIAS	1970	463	5 033 €	1 218	342	3 173 €
RA Fontenoy	12 178	5 535	30 253 €	12 964	5 942	32 401 €
INAPG	17 782	12 584	73 855 €	21 165	13 909	85 825 €
RIE Vaugirard	54 819	26 736	160 068 €	56 828	25 667	175 537 €
RIE Tour Maine Montparnasse	23 175	11 392	89 400 €	22 590	11 621	100 553 €
ADAR - CAF	853	-	3 934 €	988	-	4 557 €
Site du Helder (ASMA)	4 363	2 492	19 065 €	2 782	1 603	12 107 €
Montreuil a/c de juin 2006	8 000	-	27 710 €	16 000	-	54 151 €
Total	272 316	146 161	1 058 889 €	279 816	140 031	1 077 229 €

Analyse de la fréquentation journalière : 253 jours ouvrés en 2006 et en 2007

Restaurants	2006	2007
	Nombre de repas par jour	Nombre de repas par jour
AURI	590	574
AURIAS	8	5
RA Fontenoy	48	51
INAPG	70	84
RIE Vaugirard	217	225
RIE Tour Maine Montparnasse	92	90
ADAR - CAF	3	4
Site du Helder (ASMA)	18	11
Montreuil a/c de juin 2006	32	63
Total	1 078	1 107

II. La restauration en services déconcentrés

Ce volet de l'action sociale concerne les services déconcentrés ainsi que les établissements d'enseignement supérieur ne disposant pas de service de restauration collective sur place.

En 2006 et en 2007, la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a conduit à une réorganisation profonde des circuits budgétaires et notamment des dépenses d'action sanitaire et sociale. Les moyens dédiés à la restauration collective ont été répartis sur trois programmes (154, 206 et 215).

Les prestations allouées aux services déconcentrés

Prestations	2006			2007		
	Nombre de repas	Montant	Moyenne	Nombre de repas	Montant	Moyenne
Prestation interministérielle	628 195	650 683 €	1,04 €	596 337	623 012 €	1,04 €
Bonification repas	95 661	54 243 €	0,57 €	63 192	35 059 €	0,55 €
Subvention de fonctionnement	695 897	1 157 708 €	1,66 €	674 508	1 234 074 €	1,83 €
Total		1 893 096 €			1 887 543 €	

En 2007, le montant global des prestations déléguées dans les services déconcentrés en matière de restauration collective a été quasiment maintenu par rapport à 2006 en dépit de la baisse de fréquentation, environ 3% entre 2006 et 2007.

Les montants des prestations de restauration collective par service déconcentré

Services	Prestations restauration	Pourcentage
DDAF	1 124 495 €	60 %
DDSV	383 995 €	20 %
DRAAF	379 053 €	20 %
Total	1 887 543 €	

En 2007, l'exploitation du document « modernisation de la politique sociale au ministère chargé de l'agriculture », telle que renseignée par les services déconcentrés, a permis de fournir une analyse par restaurant dans chaque département (DDAF et DDSV) et région (DRAAF).

L'action en faveur des travailleurs handicapés

Au 1^{er} janvier 2007, la population des travailleurs handicapés du ministère chargé de l'agriculture s'élevait à 1485 personnes, soit environ 4,08% des effectifs physiques.

Les principales actions à retenir :

- le recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle,
- l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées (agents et usagers),
- les aménagement de poste,
- la mise en œuvre du plan triennal 2006-2009 relatif à l'emploi et à l'insertion des travailleurs handicapés, à l'information et à la sensibilisation.

I. Le recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle

	2005	2006	2007
Catégorie A	7	5	2
Catégorie B	9	4	9
Catégorie C	11	6	22
Total	27	15	33

L'année 2007 enregistre une nouvelle progression des recrutements par la voie contractuelle. 33 intégrations, assez équitablement réparties entre hommes et femmes, ont été réalisées.

Les recrutements d'initiative locale en catégorie C constituent la part essentielle des recrutements. Ils représentent 53 % du total. Ces recrutements, toutes catégories et tous secteurs confondus, ont profité à 64 % à l'enseignement agricole et pour les 36 % restants aux services déconcentrés.

II. L'accessibilité des locaux aux personnes handicapées (agents et usagers)

L'accessibilité constitue un sujet de préoccupation majeur et l'ensemble des services du ministère chargé de l'agriculture est fortement mobilisé.

En administration centrale, plusieurs aménagements ont été réalisés sur le site de la rue Barbet-de-Jouy (mise aux normes des ascenseurs et des toilettes) afin de permettre l'accueil d'une personne à mobilité réduite. Un groupe de travail spécifique fonctionne sur le site de Lowendal pour en améliorer l'accessibilité générale.

III. Les aménagements de postes pour les personnes handicapées

16 opérations, d'un montant cumulé de l'ordre de 48 000 euros, ont été mises en œuvre au cours de l'année 2006.

Les opérations d'aménagement de poste conduites en 2006 et financées par le budget du ministère chargé de l'agriculture se sont concentrées sur l'équipement des personnes mal-entendantes ou sourdes (appareillage auditif) et la prise en compte des difficultés que connaissent les personnes à mobilité réduite (prise en charge des frais de transport domicile/travail et achat de fauteuils roulants).

IV. Le plan triennal de développement, d'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés 2006-09

L'effort de sensibilisation, d'information et d'animation sur le thème du handicap s'est poursuivi au cours de l'année 2006 et 2007 grâce au site Internet ASSPERA.

Plusieurs actions inscrites dans le plan ont été mises en œuvre :

- un guide d'accueil relatif à l'emploi et à l'insertion des personnes handicapées a été élaboré et diffusé,
- une formation à l'accueil des personnes handicapées a été organisée à l'INFOMA de Nancy,
- une étude sur le thème du handicap et du management a été initiée à l'automne 2006. Les travaux conduits grâce à la mobilisation de plusieurs membres du CGAAER et aux efforts du comité d'hygiène et sécurité ministériel doivent permettre la mise en œuvre d'actions concrètes dès 2007 pour faciliter l'accueil et l'insertion des personnes handicapées dans les services et établissements du ministère.

Concernant l'enseignement, l'accessibilité et sa prise en compte constitue une préoccupation pour l'ensemble des établissements. Près de 40 % des établissements ont pris des dispositions en faveur de l'accueil des élèves handicapés, en mettant en place les accompagnements nécessaires.

Le dispositif hygiène et sécurité

I. Les instances "hygiène et sécurité" :

Le ministère chargé de l'agriculture a institué des comités hygiène et sécurité (CHS) placés auprès des comités techniques paritaires (CTP) qu'ils sont chargés d'assister :

- Le CHS ministériel qui examine les questions d'hygiène et de sécurité de tous les services,
- Le CHS spécial de l'administration centrale (Paris + Toulouse),
- Les CHS départementaux (99) et régionaux (22),
- Les CHS locaux (16) auprès des établissements publics (nationaux ou de l'enseignement supérieur agricole),
- Les commissions hygiène et sécurité (197) pour les établissements d'enseignement technique agricole
- Les CHS locaux communs (4) pour des groupements de différents services.

1. Le CHS ministériel

Le CHSM examine les questions d'hygiène et de sécurité qui, présentant un caractère général, intéressent l'ensemble du ministère. Il fixe les orientations en la matière et suit les travaux menés par les CHS locaux.

Il définit la politique de prévention des risques professionnels du ministère dans un programme annuel de prévention. Cette politique s'articule autour de deux axes prioritaires :

- le développement de la prévention des risques professionnels,
- la recherche de l'amélioration des conditions de vie au travail (risques psycho-sociaux, qualité de vie au travail).

Répartition des réunions organisées							
	CHSM	CHSD	Commissions	CHS ens. Sup.	CHS régionaux	CHS AC	Total
2006	3	82	67	32		4	188
2007	4	81	26	12	1	4	128

Répartition des crédits accordés					
	CHSD	Commissions	Enseig. Supérieur	Administration centrale	Total
2006	68 141 €	52 696 €	20 987 €	7 650 €	149 474 €
2007	54 809 €	23 853 €	25 300 €	1 000 €	104 962 €

En 2006, 146.606 € soit 98 % des crédits ont été accordés pour des actions de formation et 2.868 € ont été accordés pour le financement de fonds documentaires.

En 2007, 101.813 € soit 97 % des crédits ont été accordés pour des actions de formation.

2. Les acteurs de l'hygiène et de la sécurité

Les inspecteurs hygiène et sécurité (IHS)

Au nombre de 6, ils ont pour mission d'inspecter les structures relevant de leur inter région. Ils assurent également auprès des structures et établissements de celles-ci un rôle de conseil et d'appui en matière de prévention et d'amélioration des conditions de travail. En outre, ils ont une fonction d'animation du réseau des acteurs de l'hygiène et de la sécurité pour mettre en œuvre des actions de prévention, de conseil, de formation et d'information.

Les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

Le ministère dispose, en 2006, d'un réseau de 511 ACMO et au 31 décembre 2007, le nombre total d'ACMO est de 520.

II. La médecine de prévention

Elle comprend la surveillance médicale obligatoire, la surveillance à la demande des personnels, de l'administration, les visites de reprise, les examens complémentaires quand ils sont nécessaires.

Les actions sur le milieu professionnel réalisées dans le cadre du 1/3 temps visent à améliorer les conditions de travail des agents, au besoin en adaptant les postes, et en protégeant les agents contre les risques d'accidents de service et de maladie professionnelle.

Le médecin de prévention participe aussi aux comités et commissions d'hygiène et sécurité ainsi qu'aux enquêtes après accidents de travail.

1. Les services déconcentrés

La médecine de prévention au bénéfice des agents du MAP (hors administration centrale) est organisée dans le cadre d'un conventionnement soit avec des caisses locales de mutualité sociale agricole (MSA), soit avec d'autres services de médecine interentreprises ou dans le cadre de coopérations inter services (MEDAD, préfecture...).

2. L'administration centrale

Le suivi médical des agents de l'administration centrale est assuré par un médecin de prévention à temps plein assisté de deux infirmières sur le site de Varenne et d'une infirmière sur le site de Vaugirard.

Le médecin de prévention assure les campagnes de vaccinations, les soins médicaux d'urgence et les entretiens à la demande des agents ou de l'administration.

	Nbre. de visites obligatoires	Entretiens	Soins médicaux
2006	418	86	856
2007	518	107	802

En 2006, le médecin de prévention a organisé trois campagnes d'information à des fins de prévention, concernant :

- la stomatologie
- le SIDA
- les vaccinations

En 2007, cinq campagnes ont été organisées :

- la stomatologie
- le SIDA
- le tabac
- le sommeil
- les vaccinations

III. Les accidents du travail (AT)

1. En administration centrale

On appelle accident de service les accidents dont sont victimes les titulaires sur leur lieu de travail ou pendant le trajet domicile-travail et accident de travail les accidents dont sont victimes les non-titulaires. En 2006 et en 2007, le nombre d'accidents de travail reste stable. Les accidents de trajet représentent 50% du nombre total des accidents.

Répartition selon le risque d'accidents				
	Service-Travail	Mission	Trajet	Total
2006	19	6	25	50
2007	16	11	27	54

En 2007 comme en 2006, les accidents chez les femmes de la tranche d'âge 45 ans et + représentent 30% des accidents.

Répartition par genre et tranche d'âge					
	Service - Travail - Mission		Trajet		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
21-29 ans	-	1	1	-	2
30-44 ans	1	2	5	1	9
45-54 ans	10	4	5	1	20
55 ans et +	3	4	11	1	19
Total 2006	14	11	22	3	50
21-29 ans	-	-	2	-	2
30-44 ans	2	3	4	5	14
45-54 ans	8	3	7	2	20
55 ans et +	8	3	5	2	18
Total 2007	18	9	18	9	54

Dépenses de réparation des accidents		2006	2007
Gestion année courante	Reliquat années antérieures	Gestion année courante	Reliquat années antérieures
8 283 €	15 456 €	16 777 €	16 177 €

2. En services déconcentrés

En 2007, ont été déclarés 716 accidents du travail soit une diminution par rapport à 2006 de 18%. Plus de la moitié des accidents de 2007 n'ont pas donné lieu à un arrêt de travail. En 2006 comme en 2007, on constate un plus grand nombre d'accidents dans la tranche d'âge 30-44 ans aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

2 décès sont survenus en 2006, et 1 en 2007 (accidents de trajet).

Répartition du nombre d'accidents, du nombre et de la durée de journées d'arrêt						
	Sans arrêt	1 à 3 jrs	4 à 14 jrs	15 à 89 jrs	90 et plus	Total
Service-Travail	0	371	150	99	18	638
Mission	0	52	20	11	1	84
Trajet	0	71	37	38	4	150
Total 2006	0	494	207	148	23	872
Service-Travail	263	34	134	70	9	510
Mission	43	6	12	5	0	66
Trajet	70	19	27	16	8	140
Total 2007	376	59	173	91	17	716

Répartition du nombre d'accidents selon l'âge et le sexe des agents											
	<20 ans		21-29 ans		30-44 ans		45-54 ans		55 ans et plus		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Service-Travail	5	6	40	29	114	116	85	105	72	65	637
Mission	-	1	4	1	9	18	12	16	11	12	84
Trajet	1	2	9	4	36	19	30	17	26	7	151
Total 2006	6	9	53	34	159	153	127	138	109	84	872
Service-Travail	3	1	18	30	103	101	93	78	54	29	510
Mission	0	1	2	2	13	10	16	4	6	12	66
Trajet	0	1	9	11	28	22	28	13	14	14	140
Total 2007	3	3	29	43	144	133	137	95	74	55	716

En 2006, le ministère a déployé dans les services déconcentrés et les établissements publics d'enseignement agricole une application « AT-MP ». Cette application a pour objectif de faciliter la gestion et le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles au niveau local et l'agrégation des données au plan national. Elle permet de répondre ainsi aux statistiques demandées annuellement par le ministère chargé de la fonction publique.

IV. Le Comité médical ministériel

En 2006 et 2007, le Comité médical ministériel a examiné respectivement 319 et 301 dossiers.

Les dossiers et expertises se répartissent comme indiqué suit :

	2006			2007		
	Nombre de dossiers examinés	Nombre d'expertises médicales diligentées	Nombre de décès	Nombre de dossiers examinés	Nombre d'expertises médicales diligentées	Nombre de décès
Centrale	169	57	3	156	54	-
Établissements publics	150	54	2	145	50	-
Total	319	111	5	301	104	-

Répartition des dossiers examinés pour la première fois

	Centrale	Établissements publics	Total
Congé longue maladie	12	13	25
Congé longue durée	2	1	3
Congé grave maladie	1	-	1
Congé maladie ordinaire	1	2	3
Total 2006	16	16	32
Congé longue maladie	21	22	43
Congé longue durée	1	-	1
Congé grave maladie	-	-	-
Congé maladie ordinaire	2	-	2
Total 2007	24	22	46

V. La Commission de réforme

La commission de réforme est une instance consultative médicale paritaire composée des médecins du comité médical ministériel, de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Elle est présidée par le chef du bureau de l'action sanitaire et sociale. Elle est compétente pour les agents titulaires et stagiaires du ministère et des établissements publics (implantations franciliennes).

Répartition par motif	2006	2007
Reconnaissance d'imputabilité au service	18	13
Refus d'imputabilité au service	-	2
Demande d'attribution d'Allocation Temporaire d'Invalidité (A.T.I.)	1	5
Révision définitive du taux d'Allocation Temporaire d'Invalidité (A.T.I.)	3	-
Refus d'Allocation Temporaire d'Invalidité (A.T.I.)	-	-
Demande de reconnaissance aggravation séquelles d'Accident du Travail (AT)	-	-
Non reconnaissance aggravation séquelles d'Accident du Travail (AT)	-	1
Demande d'informations complémentaires	-	4
Retraite pour invalidité non imputable au service	2	2
Reconnaissance de rechute d'Accident du Travail (AT)	-	-
Demande de prise en charge de soins	1	2
Reconnaissance de maladie professionnelle	-	1
Majoration de pension Allocation Tierce Personne	3	3
Demande renouvellement majoration pension Allocation Tierce Personne	-	3
Refus majoration pension Allocation Tierce Personne	-	2
Demande pension orphelin infirme majeur	1	-
Demande accord prise en charge cure thermale	1	-
Suivi du dossier médical d'Accident du Travail (AT)	1	1
Demande renouvellement quinquennal de grand appareillage	-	1
Total	31	40

Pour rendre un avis, la Commission de réforme est parfois amenée à diligenter des expertises auprès de médecins agréés.

Répartition des expertises auprès de médecins agréés	2006	2007
Centrale	Nombre d'expertises médicales diligentées 8	16
Étbs publics	1	1
Total	9	17

Chapitre VII

La retraite et la liquidation des droits

Première partie

La retraite et la liquidation des droits

I. Quelques statistiques sur les pensions de retraites

II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)

III. La cessation progressive d'activité (CPA)

La retraite et la liquidation des droits

En 2006 et 2007, le nombre de pensions civiles servies par l'État (stock), tous ministères et établissements publics sous tutelle confondus, augmente successivement de 3,30% et 3,71% pour s'établir à 1 517 040 et 1 573 382. La part des pensions relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP), incluant notamment ONF et INRA, s'élève pour ces deux années à 27 011 et 28 209 soit respectivement 1,78% et 1,79% du volume global.

Sur la même période, la progression du nombre de pensions relevant du MAP (inclus notamment ONF et INRA) notamment augmente plus vite que le nombre total de pensions civiles servies par l'État en représentant une progression de 3,57% et 4,44%.

Les pensions de retraite de l'État sont accordées aux fonctionnaires (ayants droit) après leur admission à la retraite et, en cas de décès, à leurs ayants cause (conjoint, ex conjoint et enfants).

Les droits à pension sont appréciés en fonction, d'une part, de la situation acquise à la date d'ouverture des droits ou du décès et, d'autre part, de la réglementation en vigueur à cette date.

En cas d'invalidité, le fonctionnaire peut être rayé des cadres à sa demande ou d'office, à l'initiative de l'administration si, après consultation de la commission de réforme, il est reconnu que l'agent ne peut, du fait de son invalidité, continuer à exercer ses fonctions.

Il perçoit alors une pension de retraite, même s'il ne remplit pas la condition d'âge (60 ans en règle générale, plus tôt en cas de services dits "actifs").

I. Quelques statistiques sur les pensions de retraite

Les effectifs de retraités relevant du MAP (hors établissements publics ONF et INRA) au 31 décembre 2006 et 2007 sont répartis comme suit

	2006	2007
Ayant droits	13 818	14 615
Ayants cause	4 273	4 364

La progression du nombre de pensions (hors ONF et INRA) par rapport à l'année précédente s'établit successivement à 4,2% et 4,9%

Répartition des pensions civiles versées par l'État pour les principaux ministères

Administration	2006	2007
Agriculture (hors établissements publics ONF et Inra)	18 091	18 979
Défense (civils)	29 556	29 957
Économie et Finances	127 990	132 091
Éducation nationale	729 588	761 929
Équipement, logement	70 517	72 076
Intérieur	147 714	150 369
Justice	28 806	29 936
PTT ⁽¹⁾	129 509	124 864
La Poste ⁽³⁾	114 007	123 971
France Télécom ⁽²⁾	59 179	65 430

Les pensions cristallisées sont incluses.

(1) Stock des pensions concédées avant le 31 décembre 1991

(2) Sont incluses les pensions de Météo-France

(3) Pensions concédées à compter du 1^{er} janvier 1992

Retraites et départs constatés au MAP par catégorie* - Agents du plafond MAP mis à la retraite en 2006

Statut		142		143		206		215		Effectifs	
		Eff Phys	etp	Eff Phys	etp	Eff Phys	etp	Eff Phys	etp	Total Eff Phys	Total etp
Titulaires	A Administratif	3	3	23	22	1	1	48	45,8	75	71,8
	A Technique	12	10	20	17	7	6,4	88	82,8	127	116,2
	B & C Administratif	15	13,5	61	37,8	18	11,6	178	124,7	272	187,6
	B & C Technique	32	25,1	2	1	80	57,6	79	62,4	193	146,1
	Enseignant	30	28,3	268	184,6			11	8,3	309	221,2
Total titulaires		92	79,9	374	262,4	106	76,6	404	324	976	742,9
Contractuels	A Administratif							2	2	2	2
	A Technique	1	0,5					25	21,5	26	22
	B & C Administratif			1	1	1	1	1	1	3	3
	B & C Technique			1	1	4	3,5	8	3	13	7,5
	Enseignant	5	4,3	1	0,5					6	4,8
	Enseignant privé			101	96,96					101	96,96
Total contractuels		6	4,8	104	99,46	5	4,5	36	27,5	151	136,26
Total		98	84,7	478	361,86	111	81,1	440	351,5	1 127	879,16

* compris les agents détachés au MAP dont la pension a été liquidée par leur ministère d'origine, les agents partis en retraite avec une réaffiliation à la sécurité sociale ou les agents en activité décédés au cours de 2006.

Retraites constatées au MAP par corps de fonctionnaires (effectifs physiques) en 2006

adjoint administratif (AC - Ens - SD)	137	inspecteur de l'enseignement agricole	6
adjoint technique	26	inspection du travail	25
adjoint technique de formation et de recherche	21	inspection générale de l'agriculture	4
administrateur civil	2	instituteur spécialisé de l'éducation nationale	2
agent administratif (AC - Ens - SD)	18	maître de conférence de l'enseignement supérieur	9
agents des services techniques de formation et de recherche	3	maître ouvrier d'administration centrale	3
agent des services techniques (AC - SD)	7	ouvrier d'état de l'hydraulique	1
agent principal des services techniques (AC et SD)	1	ouvrier professionnel (SD)	5
agent technique CEAAP	3	président de section du CGAAER	1
agent technique de formation recherche	5	professeur agrégé	7
aide technique de laboratoire de l'enseignement	1	professeur certifié de l'enseignement agricole	103
assistant ingénieur de formation et de recherche	2	professeur de l'enseignement supérieur	19
assistant social	2	professeur d'éducation physique et sportive	9
attaché d'administration (AC - Ens - SD)	17	professeur de lycée professionnel agricole	138
chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive	6	professeur d'enseignement général de collège	6
chef de district de l'ONF	2	professeur des écoles	1
chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	12	secrétaire administratif (AC - Ens - SD)	100
conducteur d'automobile (AC)	1	secrétaire général d'établissement d'ens. supérieur agricole	2
conseiller principal d'éducation	9	secrétaire général du CGAAER	1
contrôleur du travail	9	sous-directeur	1
contrôleur sanitaire	20	technicien de formation recherche	3
directeur de services vétérinaires	1	technicien de laboratoire de l'enseignement	1
directeur d'établissement	13	technicien supérieur : spécialité génie rural	12
infirmière (ier)	6	technicien supérieur : spécialité techniques agricoles	13
ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	49	technicien supérieur : spécialité travaux forestiers	4
ingénieur de recherche	2	technicien supérieur : spécialité vétérinaire	61
ingénieur d'études et des télécommunications	2	Total titulaires	976
ingénieur du génie rural des eaux et des forêts	56	Contractuels + retour administration d'origine	151
inspecteur de la santé publique vétérinaire	6	Total MAP titulaires + contractuels	1 127

Les agents du ministère (services centraux, déconcentrés et établissements d'enseignement) représentent de manière constante sensiblement 82% des départs gérés par le bureau des pensions.

Les départs gérés par le bureau des pensions se répartissent entre 22,4% de catégorie A (administratif et technique), 32,2% (enseignant) et 45,4% de catégorie B et C (administratif et technique).

La répartition des départs entre femmes et hommes s'équilibre pour 51% et 49%.

Agents du plafond MAP mis à la retraite en 2007 par catégorie*

Statut		142		143		154		206		215		Effectifs	
		Eff Phys	etp	Eff Phys	etp	Eff Phys	etp	Eff Phys	etp	Eff Phys	etp	Total Eff Phys	Total etp
Titulaires	A Administratif	0	0	28	27	9	8,5	0	0	30	28,7	67	64,2
	A Technique	10	9,5	20	15,9	30	27,8	8	6	73	68,5	141	127,7
	B & C Administratif	10	7,5	66	49,9	106	80,1	31	22,3	51	38,8	264	198,6
	B & C Technique	21	19	7	3,5	50	46,8	59	48,6	21	19,1	158	137
	Enseignant	29	26,8	256	205,7	0	0	1	1	12	8,8	298	242,3
Total titulaires		70	62,8	377	302	195	163,2	99	77,9	187	163,9	928	769
Contractuels	A Technique			1	1	11	10,5			23	19,4	35	30,9
	B & C Administratif									1	1	1	1
	B & C Technique					3	3			9	7,25	12	10,25
	Enseignant	3	3	4	4							7	7
	Enseignant privé			139	115,8							139	115,68
Total contractuels		3	3	144	120,68	14	13,5			33	267,65	194	164,83
Total		73	65,8	521	422,6	209	176,7	99	77,9	220	191,5	1122	934,63

* compris les agents détachés au MAP dont la pension a été liquidée par leur ministère d'origine, les agents partis en retraite avec une réaffiliation à la sécurité sociale ou les agents en activité décédés au cours de 2007.

Retraites constatées au MAP par corps de fonctionnaires en 2007

adjoint administratif	153	ingénieur du génie rural des eaux et des forêts	69
adjoint technique	15	inspecteur de la santé publique vétérinaire	6
adjoint technique de formation et de recherche	13	inspecteur de l'enseignement agricole	8
adjoint technique de laboratoire de l'enseignement	4	inspection du travail	13
administrateur civil	2	inspection générale de l'agriculture	4
agents des services techniques de formation et de recherche	3	maître de conférence de l'enseignement supérieur	6
agent principal des services techniques (AC et SD)	4	président de section du CGAER	1
agent technique CEAFF	1	professeur agrégé	6
agent technique de formation recherche	3	professeur certifié de l'enseignement agricole	116
assistant ingénieur de formation et de recherche	2	professeur de l'enseignement supérieur	18
assistant social	1	professeur d'éducation physique et sportive	13
attaché d'administration	23	professeur de lycée professionnel agricole	134
chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive	1	professeur d'enseignement général de collège	1
chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (AC)	1	professeur des écoles	2
chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (IAE)	7	secrétaire administratif	101
chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (AASD)	1	secrétaire général du CGAER	1
chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (AASU)	6	technicien de formation recherche	2
conseiller principal d'éducation	11	technicien de laboratoire de l'enseignement	3
contrôleur du travail	3	technicien supérieur : spécialité CEAPF	1
contrôleur sanitaire	11	technicien supérieur : spécialité génie rural	25
directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	1	technicien supérieur : spécialité techniques agricoles	23
directeur d'établissement	8	technicien supérieur : spécialité travaux forestiers	2
infirmière (ier)	6	technicien supérieur : spécialité vétérinaire	48
ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	50	Total	928
ingénieur de recherche	1	Contractuels + retour administration d'origine	194
ingénieur d'études	4	Total MAP titulaires + contractuels	1 122

II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)

L'ATI est une prestation à caractère indemnitaire, cumulable avec le traitement d'activité et la pension, accordée aux fonctionnaires et stagiaires atteints d'une invalidité permanente qui ne les empêche pas d'exercer définitivement leurs fonctions et qui est provoquée, soit par un accident de service, soit par une maladie professionnelle. Cette prestation, d'abord concédée pour cinq ans puis, éventuellement, accordée à titre définitif par le ministère en charge du budget, est payée dans les mêmes conditions que les pensions civiles de retraite.

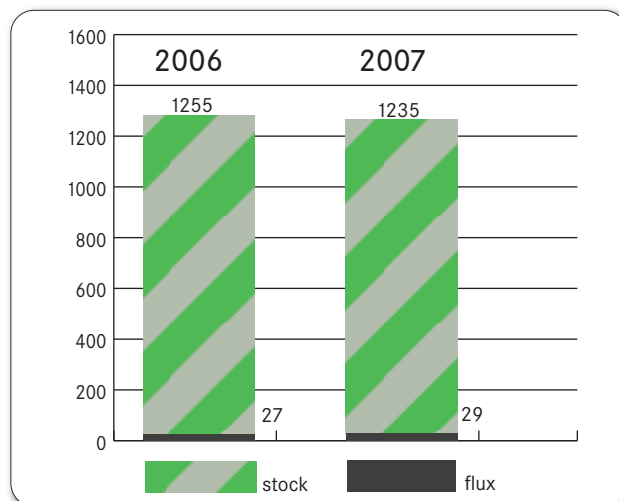
Cette ATI peut aussi être supprimée, soit au terme des cinq années si le taux d'invalidité se révèle inférieur à 10 %, soit en cas de décès.

Nombre de fonctionnaires du MAP en activité et retraités, bénéficiaires de cette allocation*

Le nombre de fonctionnaires du ministère de l'agriculture et de la pêche représente en 2006 et 2007, 1,987% et 1,963 % de l'ensemble des fonctionnaires civils bénéficiaires (63 176 et 62 917). On constate sur la durée une diminution du nombre de bénéficiaires du ministère de l'agriculture et de la pêche (stock) même si une progression minimale des flux est enregistrée.

Les allocataires se répartissent au MAP (tous établissements publics sous tutelle confondus) entre actifs et retraités dans une proportion de 35 % - 65 % alors que la proportion femmes - hommes reste stable autour de 20,5% - 79,5 %.

* Tous établissements publics sous tutelle confondus.



	Actifs	Retraités	Total
2006 Femmes	83	173	256
2006 Hommes	362	637	999
2007 Femmes	84	172	256
2007 Hommes	342	637	979

III. La cessation progressive d'activité (CPA)

La cessation progressive d'activité a été largement réformée par la loi n°2003-775 du 21 août 2003. Cette mesure de préretraite progressive est proposée aux fonctionnaires dont la limite d'âge est fixée à 65 ans, âgés de 57 ans au moins et qui justifient de 33 années de cotisations auprès d'un ou de plusieurs régimes de retraite obligatoires, dont 25 années en tant que fonctionnaire ou agent public. Le fonctionnaire s'engage à demeurer en CPA jusqu'à la date à laquelle il atteint l'âge d'ouverture des droits (60 ans) mais peut y rester tant qu'il ne justifie pas de sa durée d'assurance de référence⁽¹⁾ et au plus tard, jusqu'à sa limite d'âge.

En 2006 et 2007, les agents qui ont sollicité le bénéfice de la CPA sont majoritairement de catégorie A.

Par sexe et catégorie

Année			2006		2007	
	A	H F	9 7	16	12 5	17
	B	H F	5 3	8	2 7	9
	C	H F	6	6	1 9	10
Total				30		36

(1) Nombre de trimestres nécessaires, tous régimes confondus, pour bénéficier d'une pension liquidée sans application de la décote.

Les sigles utilisés

AC	Administration centrale
ACMO	Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
ACOFA	Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole
ADASEA	Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADL	Aide au double loyer
AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire et alimentaire
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
ARTT	Aménagement et réduction du temps de travail
ASMA	Association d'action sociale, culturelle et de loisirs du ministère de l'agriculture
ASS	Assistant de service social
AST FR	Agent des services techniques de formation et de recherche
AT	Accident du travail
ATI	Allocation temporaire d'invalidité
ATOSS	Personnel administratif, technique, ouvrier, de service et de santé
BASS	Bureau de l'action sanitaire et sociale
BFS	Bureau des formations supérieures
BOP	Budget opérationnel de programme
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
CAP	Commission administrative paritaire
CCP	Commission consultative paritaire
CDD	Contrat à durée déterminée
CET	Compte épargne temps
CF	Contrôle financier
CFA	Congé de fin d'activité
CFA	Centre de formation en alternance
CFPPA	Centre de formation professionnel pour adultes
CHS	Comité ou commission d'hygiène et sécurité
CHSM	Comité d'hygiène et sécurité ministériel
CIAS	Comité interministériel d'action sociale de l'Etat
CIPI	Commission interministérielle du patrimoine immobilier
CIRSE	Centre interrégional de service aux examens
CISI	Centre d'ingénierie des systèmes d'information
CLD	Congé longue durée
CLM	Congé longue maladie
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNECA	Commission nationale des enseignants chercheurs relevant du ministère de l'agriculture
CNERTA	Centre national d'études et de ressources en technologies avancées
COPERCI	Comité permanent de coordination des inspections
CPA	Cessation progressive d'activité
CPE	Conseiller principal d'éducation
CRATMP	Commission centrale de réparation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles
CTP	Comité technique paritaire
CTPC-AC	Comité technique paritaire central (administration centrale)
CTPC-DGER	Comité technique paritaire central (direction générale de l'enseignement et de la recherche)
CTPM	Comité technique paritaire ministériel
CTPR	Comité technique paritaire régional
DAF	Direction de l'agriculture et de la forêt
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDSV	Direction départementale des services vétérinaires
DGA	Direction générale de l'alimentation
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

DSP	Document de stratégie et de pilotage
EIS	Espace indiciaire spécifique
ENS	Enseignement technique
ENSSUP	Enseignement supérieur
EPICEA	Logiciel de gestion des personnels
FD	Fonds de développement
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FIPHP	Fonds interministériel d'insertion des personnes handicapées
FIRS	Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre
FNFR	Fédération nationale des foyers ruraux
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FORMCO	Bureau de la formation continue
FORMINFO	Formation des personnels et information
FR	Formation et recherche
GESTOR	Logiciel de gestion du temps de travail du MAP
GIPA	Garantie individuelle du pouvoir d'achat
GRAF	Génie rural des eaux et des forêts
IAT	Indemnité d'administration et de technicité
ICF	Indemnité complémentaire de fonction
ICI	Informaticien coordonnateur inter services
IDF	Ile-de-France
IFTS	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
IGIR	Ingénieur général du GRAF chargé de mission interrégionale
IGRAF	Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts
IGVIR	Inspecteur général vétérinaire chargé de mission interrégionale
IHS	Inspecteur hygiène et sécurité
INAO	Institut national des appellations d'origine
INAPG	Institut national agronomique de PARIS-GRIGNON
INFOMA	Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture
INRA	Institut national de recherche agronomique
IPC	Ingénieur des ponts et chaussées
IRCANTEC	Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'état et des collectivités publiques
ISF	Indemnité spéciale de fonction
ISPV	Inspecteur de la santé publique vétérinaire
ISSQ	Indemnité spéciale de sujétion qualité
IUC	Intranet unique de centrale
LFI	Loi de finances initiale
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAD	Mise à disposition
MAP	Ministère de l'agriculture et de la pêche
MC	Maître de conférence
MEDDAAT	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
MFP	Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires
MP	Maladies professionnelles
MSA	Mutualité sociale agricole
NEI	Nouvel espace indiciaire
NOCIA	Support de publication des notes de service et circulaires internes du MAP
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
PACT	Prime d'aide à l'amélioration de l'habitat
PCEA	Professeur certifié de l'enseignement agricole
PFR	Prime de fonction et de résultats
PLF	Projet de loi de finances
PLPA	Professeur de lycée professionnel agricole

PR	Prime de rendement
PS	Prime spéciale
PSR	Prime de service et de rendement
PV	Protection des végétaux
RA	Restaurant administratif
RIA	Restaurant inter-administratifs
RIALTO	Règlement intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation
RIE	Restaurant inter-entreprises
RLF	Responsable local de formation
RSI	Responsable des systèmes d'information
SA AC	Secrétaire administratif d'administration centrale
SA SD	Secrétaire administratif des services déconcentrés
SAFO	Système de suivi et de programmation de la formation continue dans l'enseignement agricole
SAJ	Service des affaires juridiques
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire
SDITEPSA	Service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole
SG	Secrétariat général
SIG	Système d'informations géographiques
SMAR	Mutuelle générale du ministère de l'agriculture et des organismes rattachés
SRIAS	Section régionale d'action sociale
TEPETA	Technicien des établissements publics de l'enseignement technique agricole
TOS	Personnel technique, ouvrier et de service
TMS	Trouble musculo-squelettique
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VEPHY	Secteur vétérinaire et phytosanitaire

Notes personnelles

Notes personnelles

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Secrétariat général - Service des ressources humaines

78, rue de Varenne - Paris 07 SP

Coordination : Mission du pilotage de l'emploi et la gestion prévisionnelle

Mise en page : Studio graphique de la Délégation à l'information et à la communication